

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2023
DELIBERATION N° DE-2023-011

L'an deux mil vingt-trois, le 9 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (jusqu'à 20h09), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de 20h01), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHEs, M. ALLEMAN (à partir de 20h01), M. SÉVILLA (à partir de 17h51), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY (à partir de 20h01), M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 18h05).

Absents représentés par pouvoir :

M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE (à partir de 20h09 pour le vote des délibérations n° DE-2023-019 à 046) ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY (jusqu'à 20h01 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 016) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE ; M. SEVILLA à M. CORREGE (jusqu'à 17h51 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 004) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (jusqu'à 20h01 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 016) ; Mme ZITTEL à M. DAUBISSE ; M. ERREMUNDEGUY à Mme CASTEL (jusqu'à 20h01 - DE-2023-001 à 016) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD ; Mme DUPREUILH à M. ETCHETO ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 18h05 pour le vote des délibérations DE-2023-001 à 005).

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme MOTHEs,

OBJET : ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION – Approbation d'un nouveau schéma directeur petite enfance (2023-2026).

Dès 2015, la Ville de Bayonne a souhaité doter le territoire d'une politique ambitieuse et stratégique sur le champ de la petite enfance, en réalisant une étude de besoins « bilan et perspectives » qui a permis de définir les orientations du schéma directeur Petite Enfance 2016-2020.

Ce premier schéma a permis d'engager des changements majeurs venant structurer la politique petite enfance et le service aux familles :

- la mise en place d'un guichet unique, lieu d'information et d'orientation pour les parents en recherche d'un mode d'accueil ;
- la création de la Commission d'attribution de places en crèches sur la base de critères prédéfinis pour plus de transparence ;
- la valorisation du "relais assistantes maternelles" permettant des actions croisées de développement ;
- la création d'un observatoire "petite enfance" pour consolider les indicateurs de suivi et réajuster les dispositifs ;
- la mise en place de la Commission gestion de projet pour réguler le développement des projets "petite enfance" sur la commune.

Enfin, les projets linguistiques ont été soutenus avec, notamment, la création d'une section d'accueil bascohone dans la crèche municipale St-Esprit.

Le schéma est arrivé à échéance fin 2020 au cœur de la crise sanitaire. Malgré ce contexte peu favorable, la Ville a conservé la même ambition et réaffirmé l'importance de consolider sa politique "petite enfance et parentalité" en engageant son renouvellement. Un travail important a ainsi été réalisé afin de bâtir un nouveau schéma compte-tenu d'un environnement bayonnais en pleine mutation.

En effet, au cours de ces dernières années, l'analyse de l'offre d'accueil de la ville a mis en exergue deux faits majeurs :

- d'une part, la baisse significative du nombre d'assistantes maternelles et la tension actuelle sur les métiers du jeune enfant, constatées au niveau national ;
- et d'autre part, la forte attractivité de Bayonne se traduisant par une hausse continue de sa population infantile (intégrant les flux migratoires).

La conjonction de ces deux tendances a ainsi impacté la capacité d'accueil de la commune.

La Ville se doit de relever les défis à venir et répondre aux très fortes attentes des Bayonnaises et des Bayonnais en adoptant une stratégie adaptée. Aussi, préalable nécessaire à l'élaboration du nouveau schéma, un diagnostic de territoire approfondi a été mené.

Les objectifs prioritaires du diagnostic de territoire étaient :

- d'actualiser les évolutions démographiques de la commune et anticiper celles à venir ;
- de recenser les besoins des familles et des professionnels sur l'accueil du jeune enfant et le soutien à la parentalité ;
- de dresser un état des lieux des services et des équipements ;
- d'adopter un plan d'action correspondant.

Il en résulte un nouveau schéma de la petite enfance sur la période 2023-2026, joint en annexe, qui s'articule autour :

- d'un diagnostic de territoire incluant des données démographiques et socio-économiques et un état des lieux de l'offre en matière de petite enfance et parentalité ;
- d'un bilan des quatorze fiches actions du précédent schéma petite enfance ;
- d'une enquête auprès des familles bayonnaises et d'une consultation d'assistantes maternelles ;
- d'un plan d'action reposant sur 3 axes stratégiques et portant 10 fiches actions.

Ce nouveau schéma constitue donc un document structurant pour les quatre prochaines années et s'articule autour des quatre dimensions suivantes :

- stratégique : attractivité territoriale, innovation sociale, enjeux d'inclusion, de conciliation vie professionnelle et familiale et de parentalité ;
- programmatique : mise en adéquation de l'offre d'accueil "petite enfance et parentalité" aux besoins du territoire, priorisation des actions à mener ;
- opérationnelle : fonctionnement des accueils et des services, coordination des acteurs, information et orientation des familles ;
- financière : actions définies dans un cadre budgétaire contraint avec des coûts financiers maîtrisés.

Les principaux enseignements du diagnostic de territoire se synthétisent de la manière suivante :

- une augmentation globale de la population des très jeunes enfants qui devrait se poursuivre dans les années à venir ;
- des indicateurs de vulnérabilité à prendre en considération pour renforcer l'accompagnement à la parentalité : forte représentation des familles monoparentales et des familles plus précaires que les territoires de comparaison. Le taux d'emploi des parents de jeunes enfants vivant à Bayonne est par exemple plus faible que la moyenne nationale et départementale ;
- la Ville est confrontée à une baisse du nombre d'assistantes maternelles comme au niveau national : en deux ans (2020/2022), notre territoire a perdu 64 places auprès des assistantes maternelles indépendantes ;
- une offre d'accueil diversifiée mais dorénavant inférieure à la moyenne nationale et départementale : le taux de couverture en 2020 à Bayonne est de 56.4% contre 64.7% pour le Département et 59.3% pour la France.
- la part d'accueil bénéficiant d'une tarification PSU (prestation de service unique définie par la CNAF et basée sur le quotient familial) demeure relativement limitée : 18 enfants sur 100 à Bayonne peuvent bénéficier de ce type d'accueil. Alors que, dans le même temps, la part de l'offre en tarification PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant), dont le reste à charge pour les familles est plus élevé, augmente ces dernières années (arrivées des micro-crèches) ;
- le maillage territorial des places d'accueil n'est pas suffisamment adapté aux caractéristiques de la population bayonnaise ;
- une hausse continue des demandes des familles pour un accueil en langue basque en collectif et individuel.

Le nouveau schéma intègre ces constats et répond aux trois grands enjeux identifiés :

- 1- Conduire une réflexion sur la capacité d'accueil avec deux fils rouges :
 - Veiller à garantir une offre accessible aux familles adaptée à la sociologie de la Ville ;
 - Améliorer la prise en compte des besoins des familles en matière d'offre linguistique et sur le champ de la transition écologique.
- 2- Poursuivre la valorisation du métier d'assistante maternelle en lien avec le relais petite enfance :
 - Accentuer la communication sur l'offre d'accueil individuel;
 - Soutenir les actions innovantes.
- 3- Renforcer le soutien aux familles vulnérables :
 - Développer les dispositifs d'accompagnement à la parentalité;
 - Enrichir les propositions en faveur de l'accueil inclusif.

Ces trois enjeux forment les trois axes stratégiques du nouveau schéma, autour desquels est construit le plan d'action (joint en annexe).

Décliné en 10 fiches actions, le plan d'action met en œuvre la stratégie opérationnelle de la Ville pour la période "2023-2026":

Il s'articule ainsi autour de :

Axe 1 : garantir une offre d'accueil adaptée aux enjeux du moment

- Renforcer la capacité d'accueil avec l'ouverture de nouveaux établissements d'accueil du jeune enfant dans les quartiers émergents ou en déficit d'offre de service : création de micro-crèches municipales en tarification PSU et accompagnement des porteurs de projets privés et associatifs ;
- Développer l'accueil en langue basque en ouvrant des sections bascophones au sein des structures municipales et en renforçant l'apprentissage de l'euskara pour les professionnels de la petite enfance ;
- Porter la transition écologique, solidaire et citoyenne dès la petite enfance en sensibilisant les professionnels et les familles à ses défis : équilibre alimentaire, biodiversité, santé, bonnes pratiques ;
- Préparer l'entrée à l'école en développant des temps de rencontre et de formation commune entre les lieux d'accueil "petite enfance" et les écoles maternelles.

Axe 2 : L'accueil individuel en mutation : accompagner son évolution

- Valoriser le relais petite enfance en renforçant son action et sa visibilité, en simplifiant les démarches des familles et en améliorant les informations sur l'offre d'accueil ;
- Valoriser l'accueil individuel en améliorant l'attractivité du métier d'assistante maternelle ;
- Poursuivre la professionnalisation des assistantes maternelles en renforçant leur accès à la formation et leur accompagnement professionnel.

Axe 3 : Consolider l'accompagnement destiné aux familles à besoin spécifique

- Favoriser l'accueil inclusif en facilitant l'accès des enfants porteurs de handicap à toutes les structures et en développant des temps de répit parentaux dans des lieux ressources ;
- Soutenir l'insertion socio-professionnelle en développant des dispositifs spécifiques d'accompagnement des familles ;
- Soutenir la fonction parentale en créant un nouveau lieu d'accueil enfant parent municipal dans le cadre du label d'excellence Cité Educative et en expérimentant des solutions de répit parental.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les orientations et préconisations du schéma directeur de la petite enfance définies ci-dessus pour les années 2023-2026 et explicitées dans le document joint, en annexe au présent rapport.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Schéma Directeur Petite Enfance

2023-2026

Sommaire

I – DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

- 1 - Rappel de la méthodologie
- 2 - Portrait de la Ville et des familles
- 3 - Etat des lieux de l'offre en matière de petite enfance
- 4 - Enquête auprès des familles
- 5 - Consultation des assistantes maternelles

II – BILAN DU SCHEMA 2015-2020

III – PLAN D'ACTION 2023-2026 ET GOUVERNANCE

Première partie

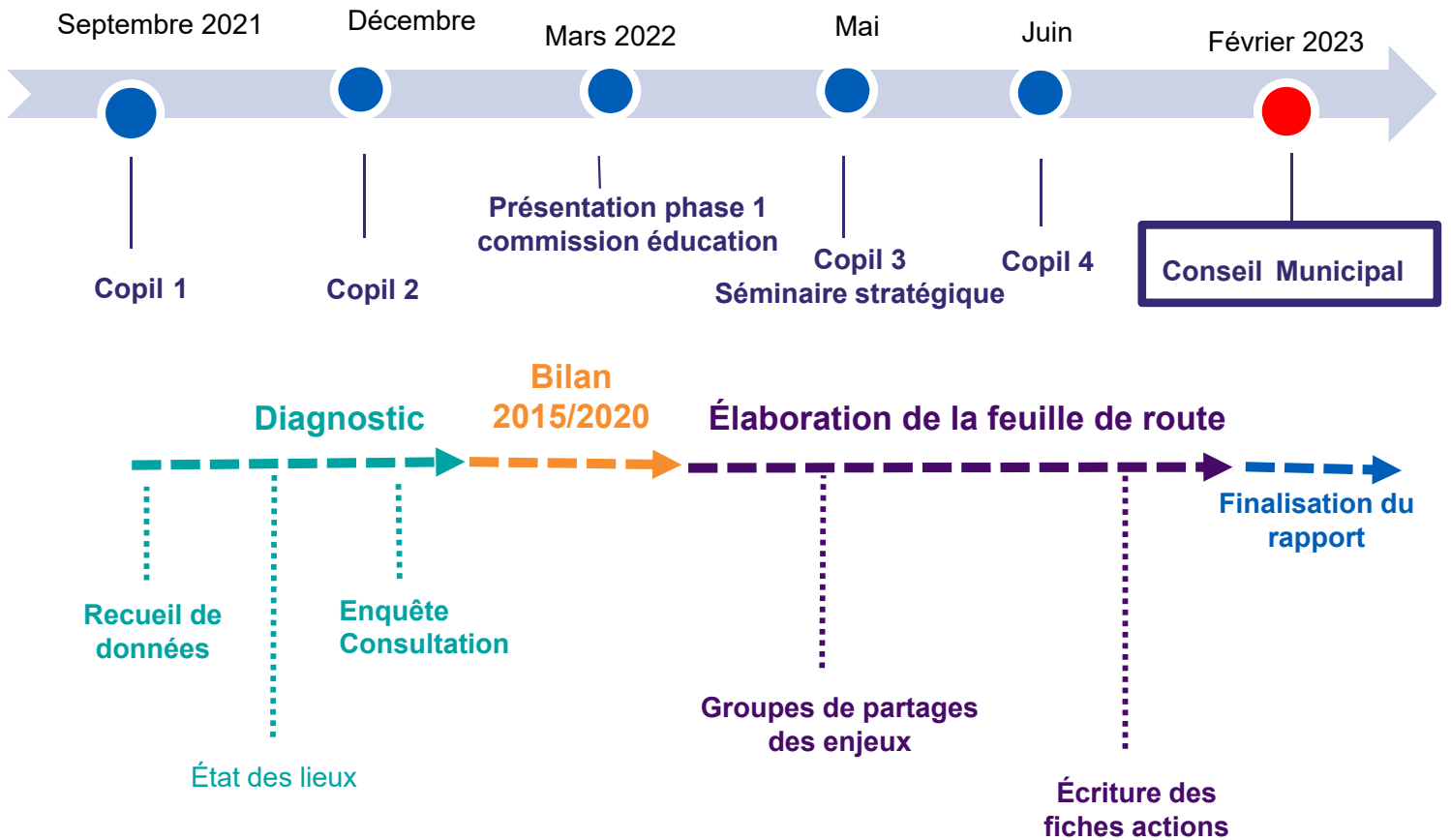
Diagnostic de territoire

1 - Rappel de la méthodologie

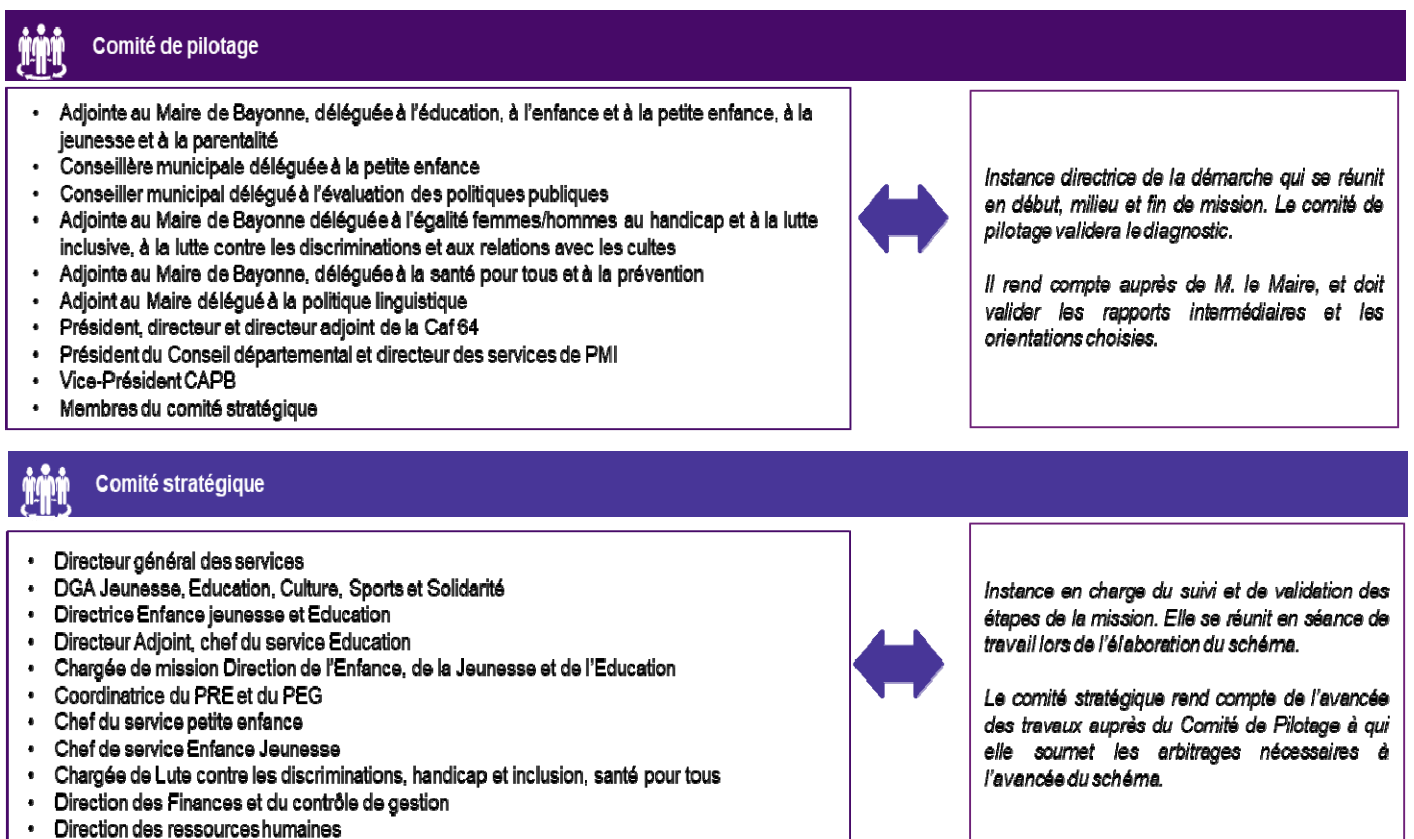
1 - Rappel de la méthodologie

La démarche globale et les instances de suivi

Les étapes de construction du schéma directeur



La Ville s'est associée au Cabinet KPMG pour mener sa démarche de renouvellement du schéma directeur de la petite enfance 2023-2026 et mettre en œuvre ses principales étapes de construction.



Le cadre d' analyse pour la phase de diagnostic

Le diagnostic présenté devra permettre de répondre aux questions ci-après, retravaillées avec les membres du comité de pilotage lors du lancement de la démarche.

Pertinence

adéquation
objectifs /
besoins

- L'offre proposée permet-elle de **répondre aux souhaits des familles** en termes de mode d'accueil, de proximité, de qualité d'accueil ? Les **familles sont-elles satisfaites** de l'offre proposée ? La **proposition d'accueil en langue basque** répond-elle aux attentes des familles bayonnaises ?
- La structuration de l'offre d'accueil permet-elle de répondre **aux besoins de conciliation vie professionnelle-familiale-sociale** des familles, y compris les familles monoparentales ? Aux **besoins spécifiques** des familles (horaires, enfant porteur de handicap, insertion) ? Aux besoins d'accompagnement à la **fonction parentale** ?

Efficacité

adéquation
résultats /
objectifs

- Les actions menées dans le cadre du précédent schéma ont-elles permis **d'améliorer le niveau de couverture des besoins** ?
- Le **fonctionnement du RUPE** permet-il de mieux répondre aux besoins spécifiques et aux souhaits des familles ? De faciliter leur parcours et d'éviter des listes d'attente trop longues ?
- La mise en place de la CAU puis la révision récente des critères d'attribution permettent-elles de favoriser la **mixité sociale au sein des accueils** ?
- **D'autres actions** devraient-elles être mieux investies notamment en matière de parentalité ? D'accompagnement et de professionnalisation des acteurs notamment sur leur mission de prévention et de repérage ? De valorisation du métier d'assistante maternelle ?

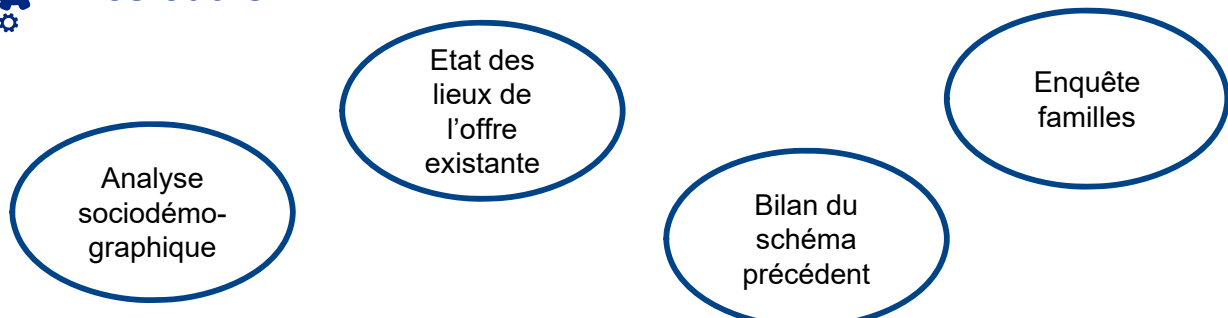
Cohérence

adéquation
objectifs /
moyens

- Les modalités de collaboration définies dans le cadre du schéma, avec la Caf, le Département, les associations gestionnaires, les entreprises du territoire, permettent-elles de contribuer à la **régulation de l'offre d'accueil et d'accompagnement** ? De créer un environnement partenarial qui favorise une **logique d'innovation sociale** ?
- Le **mode de gestion** des différents services proposés aux familles est-il le plus approprié ?



Les outils



Le cadre d' analyse



La démarche sera réussie si... ?

La réunion du premier comité de pilotage le 30 septembre 2021 a notamment été l'occasion d'interroger les acteurs sur les critères de réussite de la démarche de renouvellement du schéma.

Ci-dessous la retranscription des éléments formulés par les membres du comité de pilotage, qui constitueront le socle d'appréciation du futur schéma.

Approche globale

- ✓ Tous les partenaires abordent les sujets sans tabou et sortent du dialogue de techniciens.
- ✓ On réussit à s'inscrire dans une dynamique de continuité en termes de niveau d'ambition mais également d'amélioration continue par rapport au précédent schéma.
- ✓ On arrive à être dans une logique d'intégration globale, avec l'approche aussi à l'échelle d'un bassin de vie dans la perspective de la Convention Territoriale Globale (CTG).
- ✓ La déclinaison de la feuille de route est suffisamment pragmatique, et qu'elle prend en compte l'équilibre nécessaire entre les ambitions et la contribution des agents de la Ville.

Production de connaissance

- ✓ On arrive à vraiment comprendre ce dont les habitants ont besoin, et à faire la distinction entre attentes et besoins.
- ✓ On prend en compte de l'évolution des besoins des familles et qu'on réussit à produire une vision prospective.

Ambitions

- ✓ On arrive à être innovant et créatif, on se donne le droit à l'expérimentation.
- ✓ On fait connaître ces innovations aux Bayonnais.
- ✓ On ne laisse aucun enfant de côté.
- ✓ On ne se limite pas au sujet et on fait des liens entre modes de garde, prévention, santé, linguistique, culture, soit tout ce qui gravite autour de l'enfant et de sa construction.
- ✓ On inscrit encore plus fermement l'ambition sur l'accueil en langue basque et on maintient la collaboration entre la Ville et la CAPB sur le sujet.

Les entretiens réalisés

Deux vagues d'entretiens ont été conduites pour la réalisation de ce rapport. La première vague a consisté à interroger les membres du comité de pilotage, la deuxième vague portait sur les acteurs-clés d'un point de vue plus opérationnel. Concernant les opérateurs, un échantillon représentatif des acteurs a été élaboré avec la DEJE.

Les deux vagues d'entretien ont porté à la fois sur les enjeux du territoire en matière de petite enfance et les éléments de bilan du schéma qui s'est achevé en 2020.



Entretiens stratégiques 2021

- DEJE : Anne-Laure AMIGUES, Audrey PEYRE de FABREGUES, le 10/09
- Elues référentes à la Ville de Bayonne et Directeur général adjoint : Christine MARTIN-DOLHAGARAY, Jennifer MOTHES, David TOLLIS, le 22/09
- Caf des Pyrénées Atlantiques : Valérie JORDAN, Anaïs JANCZIK-LATTERRADE, Isabelle GACHASSIN, le 20/09
- Département des Pyrénées Atlantiques : Isabelle ROQUES, Intza BARON, Fabienne DURRUTY, le 24/09
- CAPB : Peio LABEYRIE, le 28/09



Entretiens de recueil de données 2021

- Ville de Bayonne : Philippe JAUREGUIBERY (langue basque), le 27/09/2021
- Ville de Bayonne : Nathalie AGUESSE (transition écologique et développement durable), le 05/10/2021
- Ville de Bayonne : Julien OSSARD (éducation), le 12/11/2021
- Ville de Bayonne : Isabelle DUFFAU (PRE), le 16/11/2021
- Céleste (ex AAFS) : Boris TERUEL, le 24/09/2021
- EAJE municipaux : Laetitia BLANDIE, Olivier PROUST, le 08/10/2021
- Coordinatrice et animatrice RAM/RUPE : Sylvie DEDENIS, Maialen LASQUIBAR-BASTIEN, le 04/10/2021
- EAJE associatif l'Arche de Noé : Magali LASARTE, le 18/10/2021
- EAJE Luma Baiona : Dominika ORTUNO, le 12/10/2021
- LAEP Le Trait d'Union : Caroline DAMESTOY, le 05/10/2021
- Micro-crèche Copains Copines : Béatrice CHARBONNIER, le 15/10/2021.

Les documents et données analysés

L'élaboration du présent rapport s'est également appuyée sur une solide analyse documentaire et quantitative. Sans chercher l'exhaustivité, voici ci-dessous la typologie des éléments transmis par la DEJE et analysés par l'équipe conseil.

NB : Des données complémentaires ont également été transmises par les partenaires institutionnels (principalement CAF et PMI).

- Données relatives à l'offre d'accueil du jeune enfant
 - 0. Cartographie de l'offre
 - 1. Accueil collectif
 - 2. Accueil individuel
 - 3. Modalités de gestion des places
 - 4. Charte d'accueil du jeune enfant
 - 5. RAM RUPE
 - 6. Politique linguistique
 - 7. Prise en compte du handicap
 - 8. Commission gestion de projet
 - 9. Développement durable

- Données relatives à l'offre d'accompagnement à la parentalité
 - Espace socioculturel municipal
 - Groupe de travail vulnérabilité
 - LAEP Trait d'union

- Données relatives au schéma 2015-2020 et à sa mise en œuvre.

- Données relatives aux journées de la petite enfance 2017, 2018, 2019.

- Données de l'observatoire petite enfance 2018 et 2019.

Le choix des territoires de comparaison

Le principe

Afin de mettre en perspective les constats posés sur l'état des lieux de la petite enfance à Bayonne, et pour comparaison avec d'autres territoires de caractéristiques équivalentes, le choix a été fait de sélectionner **deux villes hors Pyrénées-Atlantiques**. Par ailleurs, l'ensemble du rapport a également été construit sur le principe **d'une comparaison avec la Ville d'Anglet, pour sa proximité avec Bayonne, et avec le Département des Pyrénées-Atlantiques**.



Les critères de sélection des villes comparatives

- Taille de la commune (entre 50 000 et 100 000 habitants).
- Attractivité du territoire / zone touristique.
- Présence de quartiers prioritaires.
- Politique petite enfance ambitieuse / innovante et conduite à l'échelle communale.



Les items d'analyse

- ❑ **Caractéristiques et structuration de l'offre d'accueil** : taux de couverture globale, part accueil individuel / accueil collectif, taille et implantation des structures, typologie des contrats proposés aux familles, réponse aux besoins atypiques etc.
- ❑ **Modalités de mise en œuvre de la politique petite enfance** : modes de gestion privilégiés, gouvernance et animation territoriale, modalités d'information et d'orientation des familles avec un focus sur l'expérience d'externalisation du guichet unique, critères de qualité et logique de labellisation éventuelle, etc.
- ❑ **Projets structurants** : création d'équipements, partenariats.



Les villes retenues

	Population 2018	% population en QPV	Taux de couverture petite enfance 2018
Poitiers	88 665	18,2%	61,9%
Quimper	63 166	6,0%	79,3%
Bayonne	51 411	10,6%	58,4%

Première partie

Diagnostic de territoire

2 - Portrait de la ville et des familles

2 - Portrait de la Ville et des familles

Une population en nette croissance, reflet d'un territoire attractif

Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20230209-23_05841-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

La population bayonnaise a connu une croissance importante sur la dernière période 2012-2017 (+2,2% contre 0,6% par an entre 2007 et 2012). Celle-ci a été poussée par un solde migratoire qui atteint 2,1% sur 2012-2017 alors qu'il était de 0,5% sur la période précédente, traduisant une forte attractivité de la commune.

La croissance de la population de Bayonne est largement plus dynamique que les tendances observées à l'échelle de CA du Pays Basque (+0,9%), du Département des Pyrénées-Atlantiques (+0,5%) et de la France métropolitaine (+0,4% par an). L'évolution de la population bayonnaise est également nettement plus dynamique que celle des communes de comparaison : Anglet (+0,2%), Poitiers (+0,3%), et elle s'oppose à la décroissance que connaît Quimper entre 2013 et 2018 (-0,1%).



Chiffres clés

53 063

Nb d'habitants au 1^{er} janvier 2022

+2,2%

Évolution annuelle moyenne entre 2012 et 2017

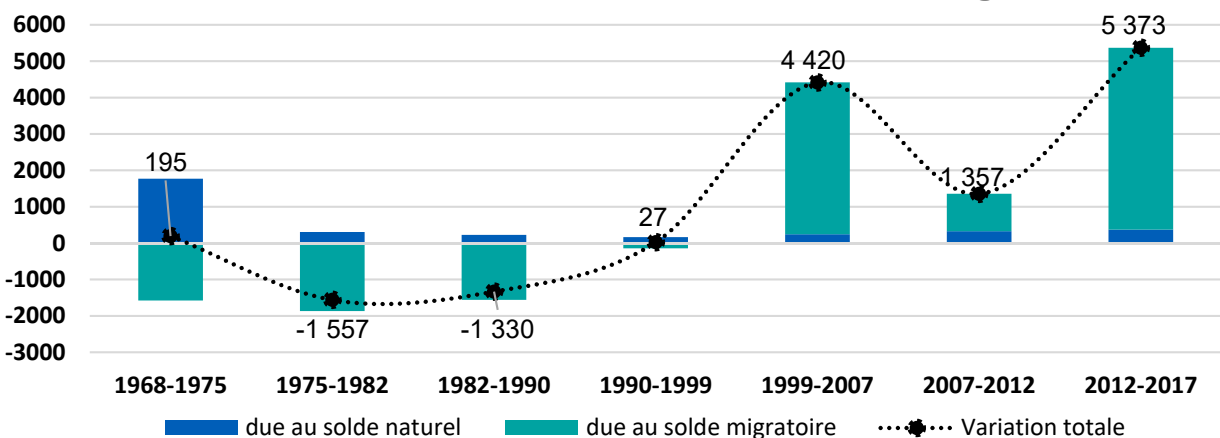
481 naissances en 2022

493 en 2021

505 en 2020

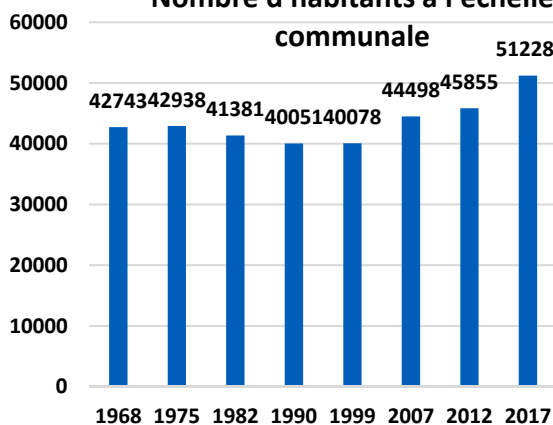
520 en 2019

Variation du nb d'habitants selon le solde naturel et migratoire



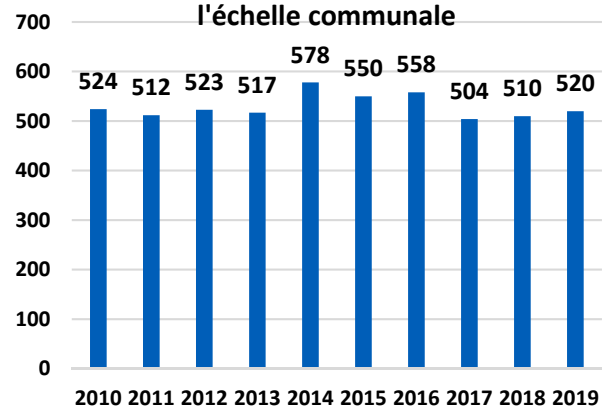
Source : Insee, RGP 1968 à 2017, Etat civil

Nombre d'habitants à l'échelle communale



Source : Insee, RGP 1968 à 2016

Evolution du nombre de naissances à l'échelle communale



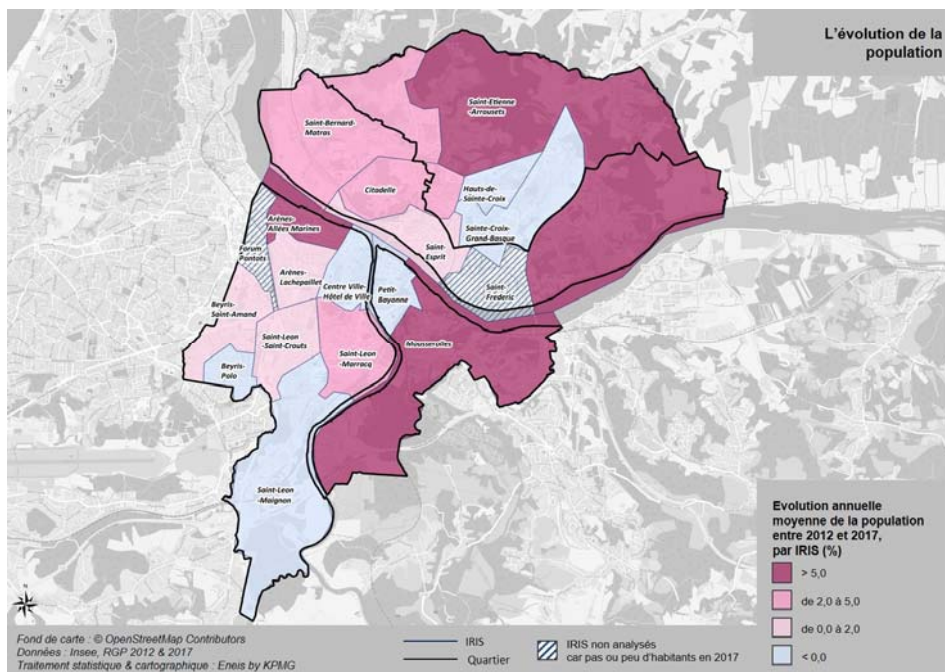
Source : Insee, Etat Civil 2009 à 2018

Des dynamiques hétérogènes selon les quartiers et les classes d'âges

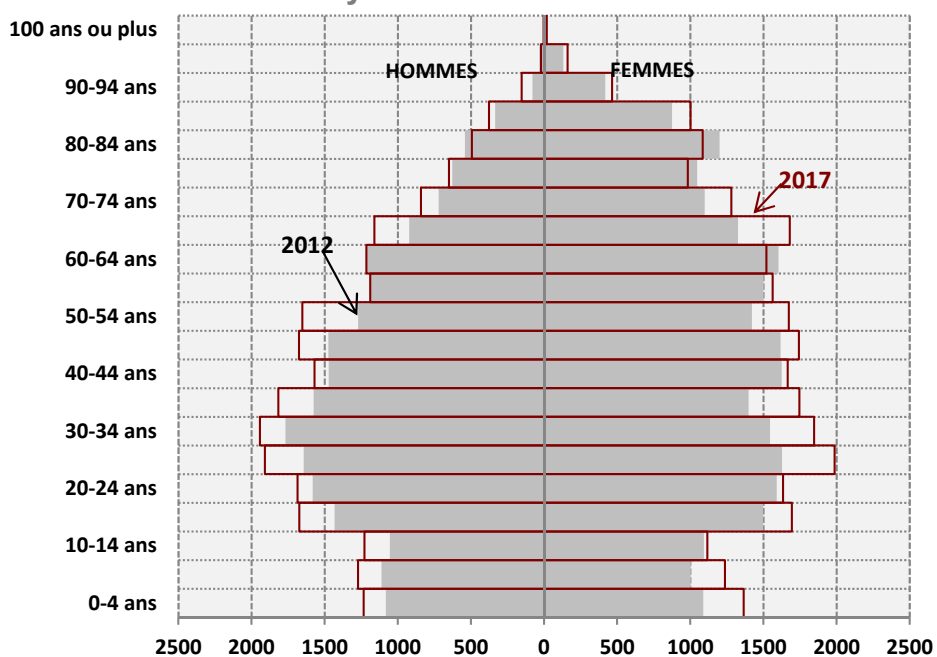
Ces dynamiques démographiques sont relativement hétérogènes en fonction des quartiers. En effet, deux quartiers soutiennent la croissance démographique de la commune de Bayonne : « Entre Nive et Adour », et « Les Rives droites de l'Adour », avec respectivement 3,7% et 3,9% de croissance en moyenne par an entre 2012 et 2017.

Le quartier « A l'Ouest de la Nive » est également en croissance, bien que plus lente, avec 1,4% d'évolution annuelle moyenne de sa population sur la même période. A l'inverse, le quartier « Sur les Hauteurs de Bayonne » connaît une décroissance de 0,9% de sa population en moyenne entre 2012 et 2017.

Cette croissance est plus forte dans le quartier entre « Nive et Adour » (+6,6% pour les 0-24 ans et +4,2% pour les 25-64 ans en moyenne par an), ainsi que sur « Les Rives droites de l'Adour » (+4,8% et +3,6). Elle se révèle plus modérée dans les deux autres quartiers, « Les Hauteurs de Bayonne » connaissant même une décroissance de ses 0-24 ans (-2,6%).



Structure comparée par âge et sexe de la population de Bayonne entre 2012 et 2017



Source : Insee, RGP 2012 & 2017

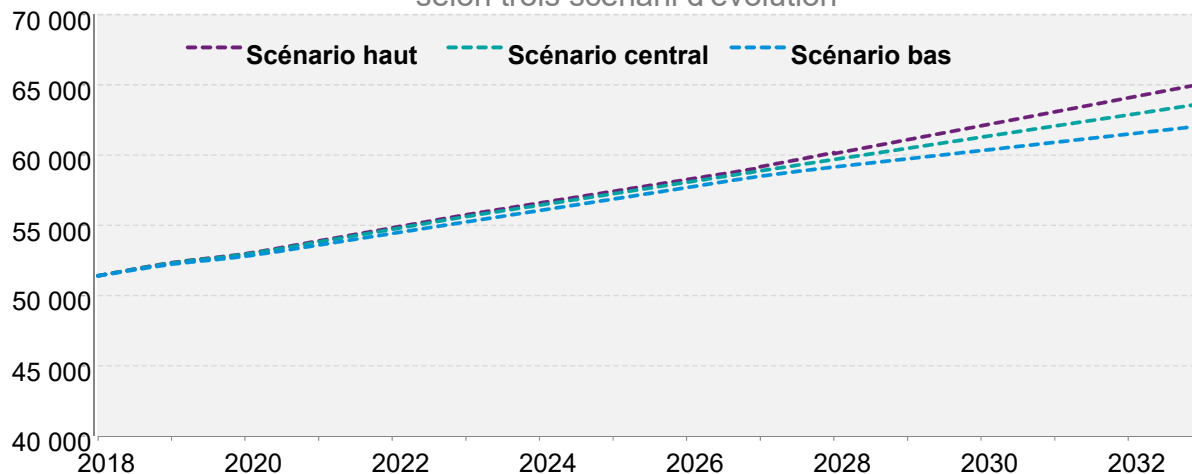
La pyramide des âges traduit l'attractivité du territoire notamment pour les jeunes actifs, entre 25 et 40 ans, ce qui impacte naturellement les tranches d'âges des enfants.

Des dynamiques hétérogènes selon les quartiers et les classes d'âges



Si les hypothèses définissant le scénario central des projections démographiques se confirment, le nombre d'habitants devrait **augmenter**, passant de 51 411 habitants à plus de 63 600 entre 2018 et 2033, soit **une hausse annuelle moyenne de 1,4%**. Le **solde migratoire** resterait le principal moteur de la croissance démographique de par son intensité.

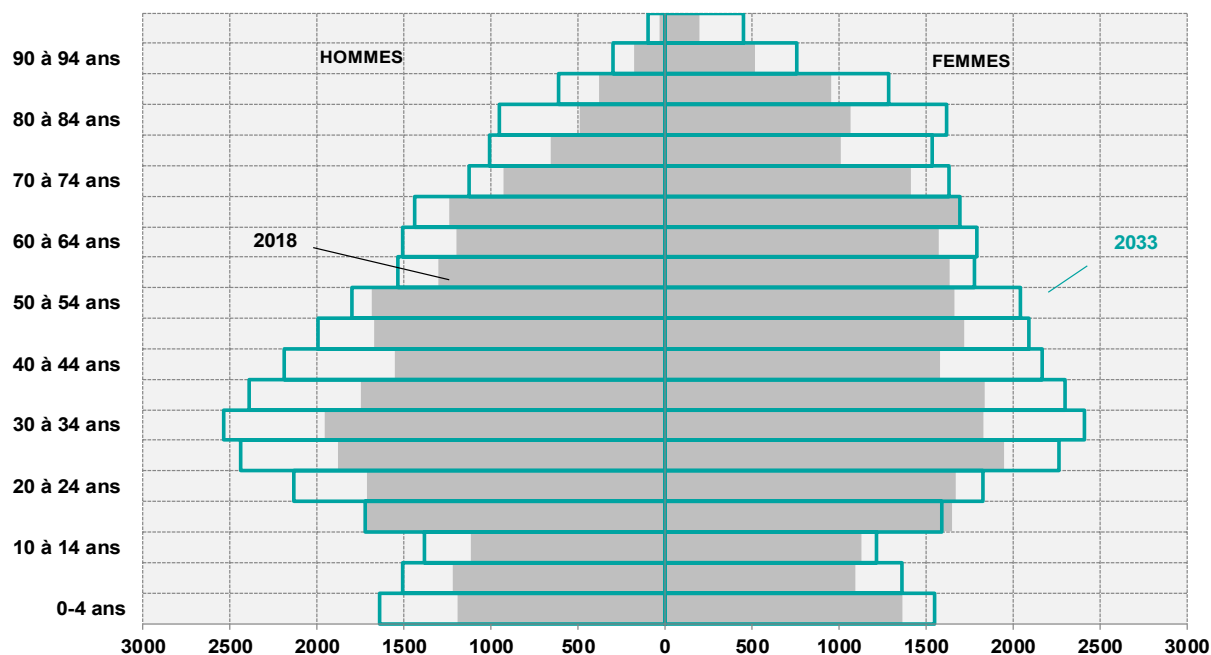
Evolution du nombre d'habitants à l'échelle communale entre 2018 et 2033 selon trois scénarii d'évolution



Source : RGP 2018, KPMG, modèle de projections démographiques locales

Le détail de l'évolution à venir de la population par tranche d'âge selon les projections démographiques met en avant le vieillissement de la population observé au niveau national mais également **la poursuite de l'attractivité pour les jeunes actifs et le développement du nombre d'enfants pour la prochaine période.**

Structure par âge et sexe de la population communale en 2018 et projection en 2033 selon le scénario central



Source : RGP 2018, KPMG, modèle de projections démographiques locales, Scénario central

Une part relativement faible de familles mais de fortes disparités selon les quartiers

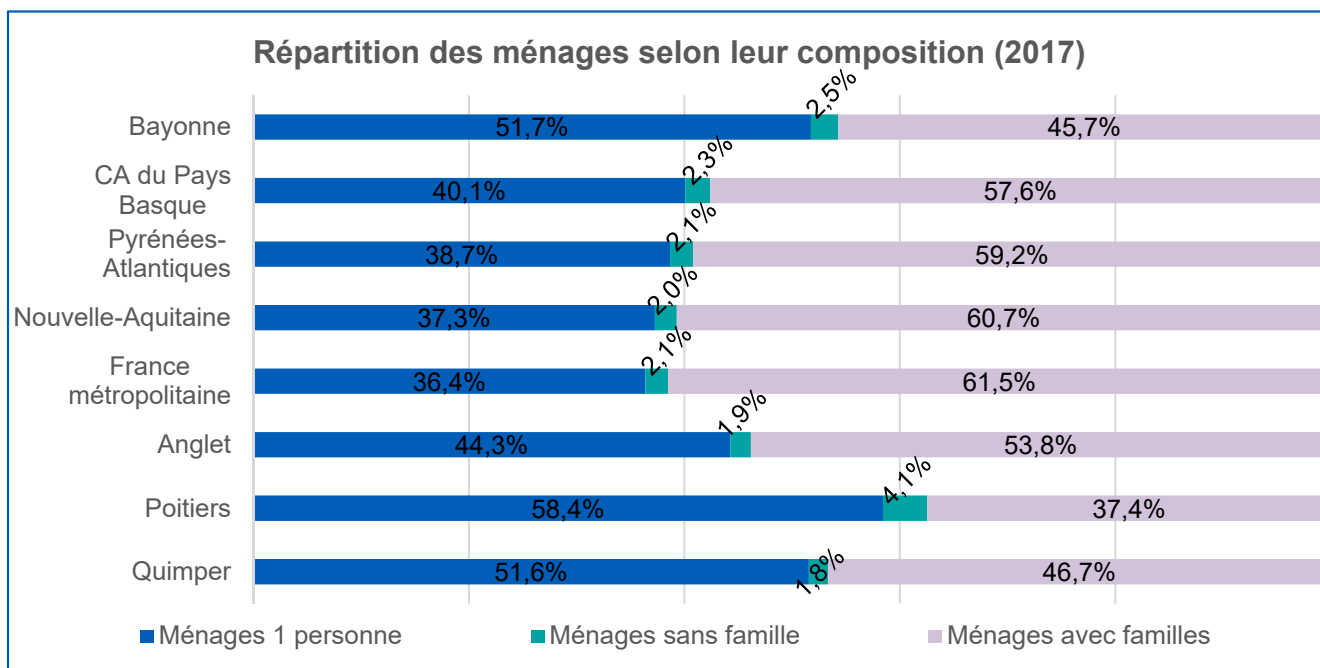
Accusé de réception en préfecture
004-2149127-20220928_0501-DF
Date de la transmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

Bayonne compte 27 205 ménages en 2017, dont 12 437 ménages avec famille. **Les familles représentent ainsi 45,7% des ménages de la commune**, un taux sensiblement inférieur aux moyennes départementale (59,2%) et nationale (61,5%). La part de ménages d'une personne, plus importante sur Bayonne et Poitiers, reflète à la fois la population âgée seule mais également la part des étudiants dans ces deux villes universitaires.

Parmi les quatre quartiers qui composent la commune de Bayonne, « Sur les Hauteurs de Bayonne » se distingue par l'importance de sa population familiale. En effet, 62,3% de ses ménages sont des familles, contre respectivement 40,6%, 41,0% et 47,0% pour « Entre Nive et Adour », « A l'ouest de la Nive » et « Les rives droites de l'Adour ».

Si la ville est attractive pour toutes les catégories de familles, il est intéressant de noter le dynamisme des couples avec enfants sur le territoire. Ils connaissent en effet une hausse de 3,2% en moyenne par an entre 2012 et 2017 sur Bayonne alors que cette catégorie de famille est en déclin sur tous les autres échelons de comparaison à l'exception de la CA du Pays Basque (0,2% en moyenne par an). Cette tendance positive se vérifie dans tous les quartiers de la ville mais est particulièrement portée par « Les rives droites de l'Adour » (+5,1% en moyenne par an) et « Entre Nive et Adour » (+5,2% en moyenne par an).

Source : Insee, RGP 2017



Selon l'INSEE, un **ménage** désigne l'ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes ne soient nécessairement unies par des liens de parenté. Par ailleurs, l'INSEE définit la **famille** comme étant la partie d'un ménage comprenant au moins 2 personnes et constituée :

- Soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfants(s)
- Soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s)

Enfin, un **ménage « sans famille »** est un ménage qui n'est pas composé d'une seule personne ou d'une seule famille. Ces ménages comptent plusieurs familles ou plusieurs personnes isolées partageant le même domicile (cohabitation intergénérationnelle, colocations etc.)

Une forte proportion de familles monoparentales en augmentation par rapport aux territoires de comparaison

Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20230209-23_05841-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

Bayonne compte 3 031 familles monoparentales en 2017, représentant **24,3% des familles**. Cette proportion est largement **supérieure aux moyennes départementale (15,8%) et nationale (15,6%)**. Ce constat met en avant **les enjeux d'accompagnement à la parentalité** à destination de ces familles.

Si la part des familles monoparentales est plus forte dans tous les quartiers bayonnais que dans les différents échelons de comparaison, « **Sur les hauteurs de Bayonne** » et « **Entre Nive et Adour** » concentrent la plus forte densité de familles monoparentales de la commune avec respectivement 28,8% et 28,6% de leurs familles. Les deux autres quartiers comptent eux 21,3% (« A l'ouest de la Nive ») et 24,4% (« Les rives droites de l'Adour ») de familles monoparentales.



Chiffres clés

3 031

Nb de familles monoparentales

24,3%

Part de familles monoparentales

+3,3%

Evolution annuelle moyenne du nb de familles monoparentales

Le nombre de familles monoparentales a augmenté entre 2012 et 2017, passant de 2 572 familles en 2012 à 3 031 en 2017, soit une hausse annuelle moyenne de 3,3%. Cette évolution est plus rapide que celle observée sur les échelons de comparaison (+2,8% par an sur la CA du Pays Basque, +2,4% par an sur le département et +2,2% en moyenne nationale). Les autres villes de référence présentent également une hausse des familles monoparentales plus modérée sur la période, +2,4% en moyenne par an à Anglet, et +2,1% à Poitiers.

La proportion de familles monoparentales a connu une augmentation plus ou moins forte selon les quartiers de Bayonne entre 2012 et 2017. « Sur les Hauteurs de Bayonne », qui était déjà composé d'une forte part de familles monoparentales en 2012, la croissance de cette catégorie de familles est modérée, elle atteint 0,3% en moyenne par an. S'agissant des quartiers « A l'ouest de la Nive » et « Les rives droites de l'Adour », l'évolution annuelle moyenne des familles monoparentales était respectivement de 2,6% et 4% entre 2012 et 2017. **C'est le quartier « Entre Nive et Adour » qui a connu l'évolution la plus marquée, puisque celle-ci a atteint les 7,9% sur la même période.**

Un nombre faible de familles nombreuses mais en augmentation

Bayonne compte 797 familles nombreuses de 3 enfants ou plus, représentant **6,4% des familles**. Cette proportion est largement inférieure à la moyenne nationale (9,2%) mais demeure supérieure à celles de l'agglomération (5,6%) et du département (6,1%).

Le quartier « Sur les Hauteurs de Bayonne » est celui qui, proportionnellement, comporte le plus de familles nombreuses. En effet, elles représentent 12,3% des familles du quartier, alors qu'elles ne composent qu'entre 4,6% et 6,3% des familles dans les 3 autres quartiers bayonnais.

Chiffres clés

797

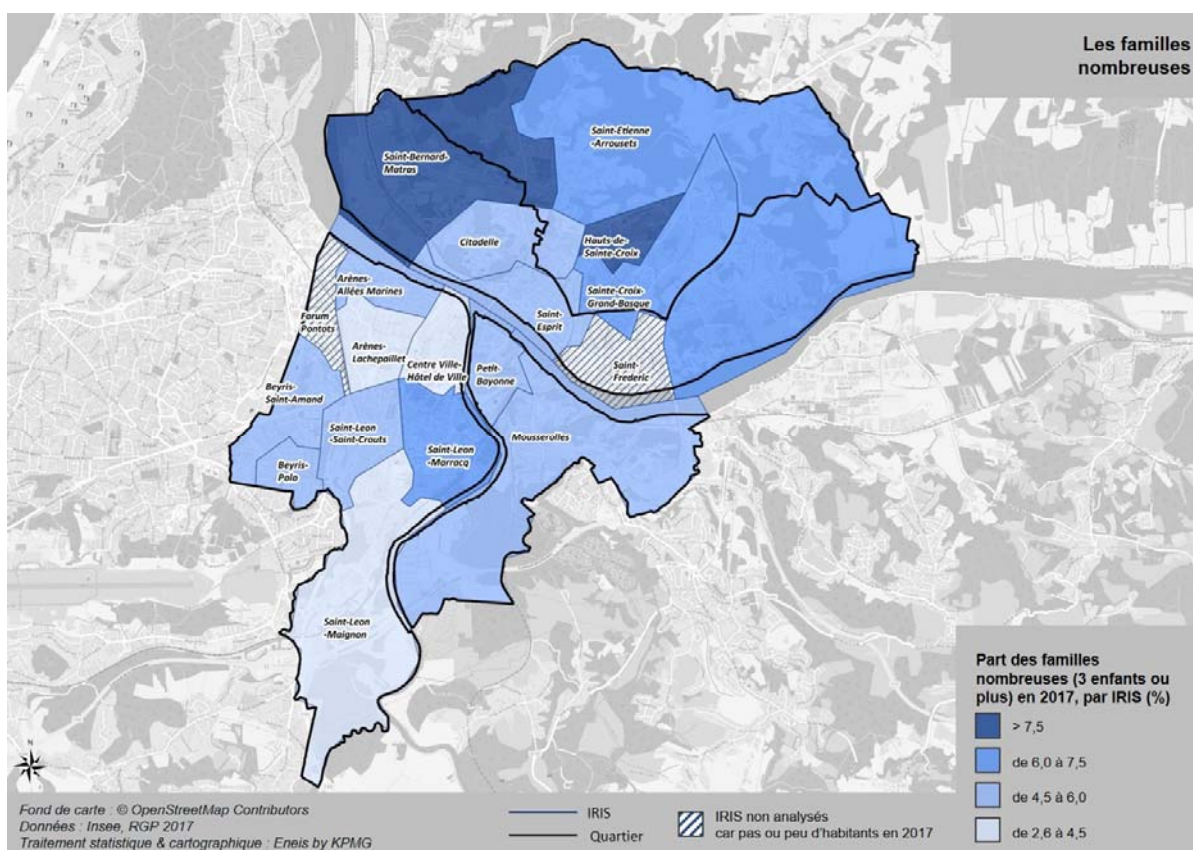
Nb de familles nombreuses

6,4%

Part de familles nombreuses

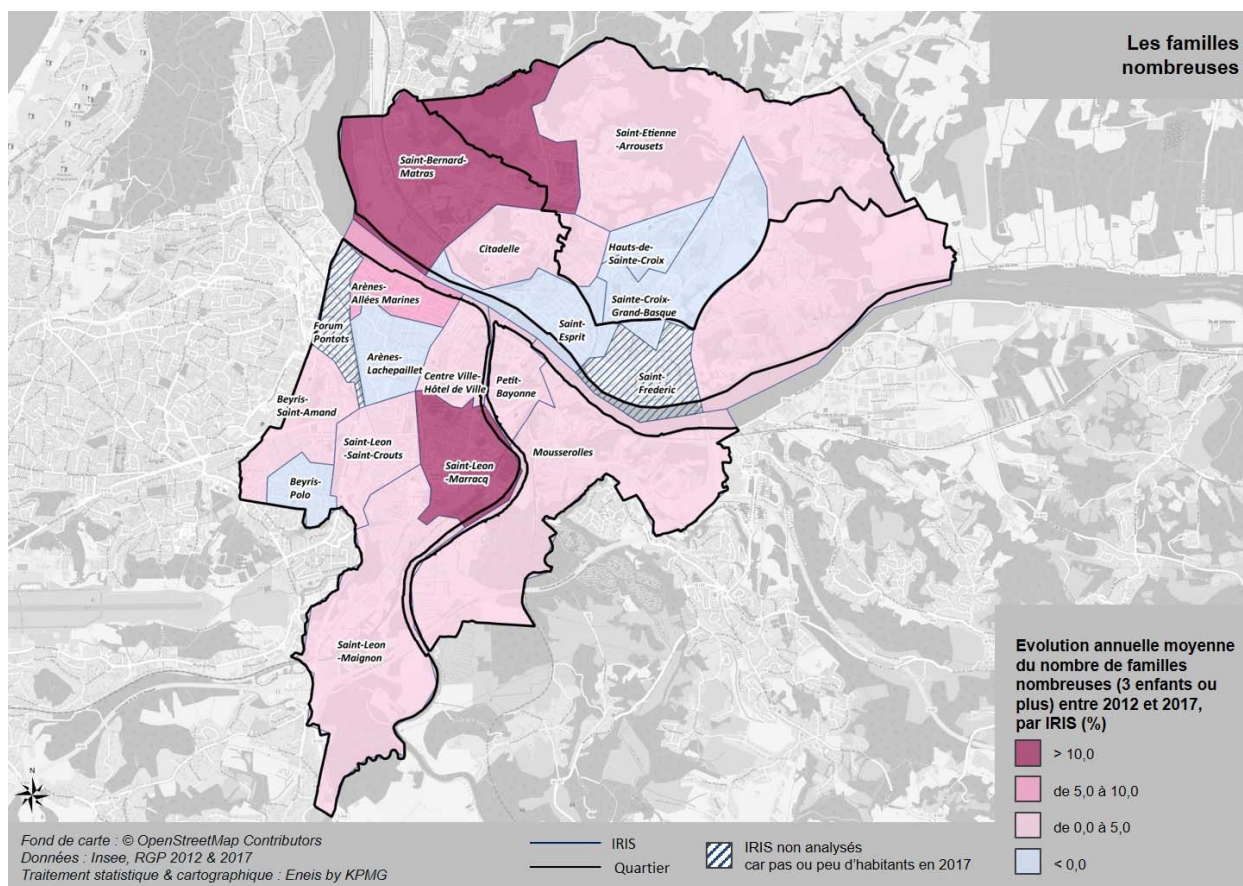
+2,2%

Evolution annuelle moyenne du nb de familles nombreuses



Si la proportion de familles nombreuses reste peu élevée à Bayonne, **leur nombre est en hausse**, étant passé de 716 en 2012 à 797 en 2017, soit une hausse annuelle moyenne de 2,2%, plus rapide que sur les échelons de comparaison (+0,2% par an sur la CA, -0,2% par an sur le département et +0,1% par an en moyenne nationale).

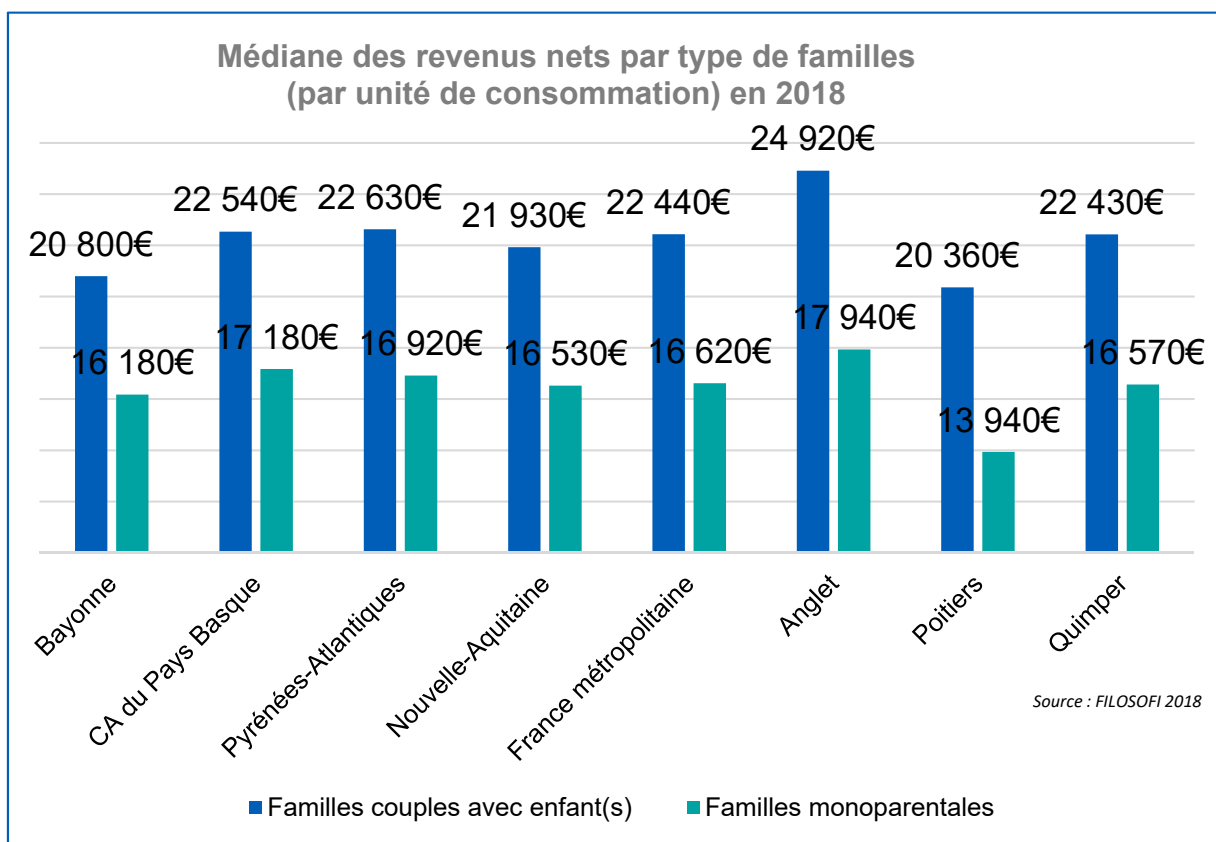
L'évolution du nombre de familles nombreuses sur le territoire est inégale en fonction des quartiers. Elle est ainsi très rapide dans les quartiers « Les Rives droites de l'Adour », avec une hausse de 5,4% en moyenne par an entre 2012 et 2017, et plus modérée « A l'Ouest de la Nive » (+2,2%). Le quartier « Entre Nive et Adour » connaît une faible hausse (0,2% par an) de sa population de familles nombreuses, alors que celle-ci est en déclin « Sur les Hauteurs de Bayonne » (-1,6% en moyenne par an entre 2012 et 2017).



Des familles plus précaires que pour les autres échelons de comparaison

Le revenu médian net des familles monoparentales est globalement dans la moyenne des autres échelons de comparaison.

A contrario, le revenu des couples avec enfant(s) marque un retrait d'environ 2 000 € par rapport aux autres échelons.

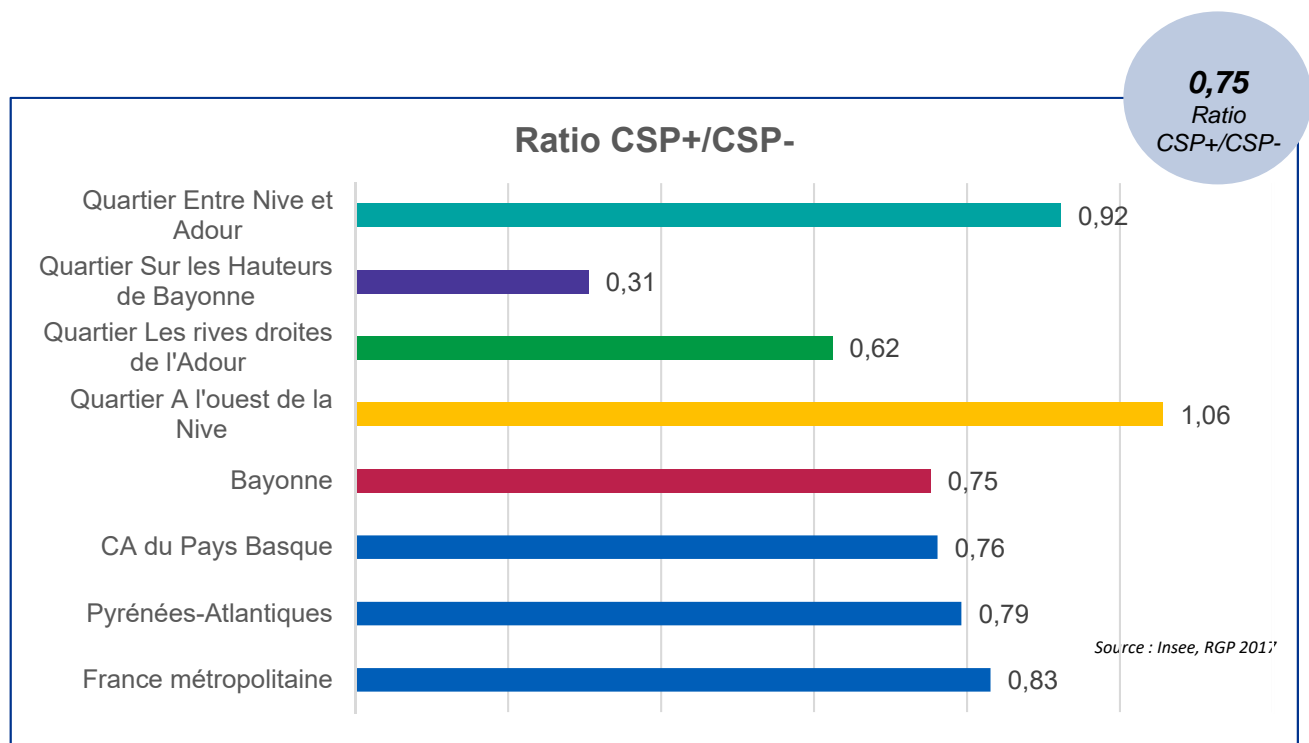


Une large majorité d' employés et d' ouvriers par rapport aux cadres et professions intermédiaires

La catégorie socio-professionnelle la plus représentée à Bayonne est celle des retraités (26,3% soit une proportion proche de la moyenne nationale), suivie des employés (18,4%, une proportion supérieure à la moyenne nationale). Inversement, **on compte une faible proportion de cadres** (7,6%) par rapport aux moyennes des échelons de comparaison.

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Une valeur supérieure à 1 indique que le territoire propose plus d'emplois que n'y résident d'actifs occupés, et constitue donc un pôle d'emploi. L'attractivité de la commune de Bayonne est illustrée par son indice de concentration de l'emploi très élevé (1,51), soulignant sa dimension attractive. Elle se démarque des autres échelons de comparaison qui ont tous un indice de concentration de l'emploi proche de 1.

L'analyse du rapport entre le nombre de professions intermédiaires et cadres supérieurs d'une part et des salariés et ouvriers d'autre part illustre la mixité générale de la commune. Le ratio étant de 75 CSP+ pour 100 CSP-, Bayonne se situe légèrement sous les moyennes des autres échelons de comparaisons. Le graphique met en lumière les écarts importants entre les quartiers de la ville notamment entre « Sur les hauteurs de Bayonne » avec un ratio de 31/100 et du quartier « A l'Ouest de la Nive » avec un ratio supérieur à 1.



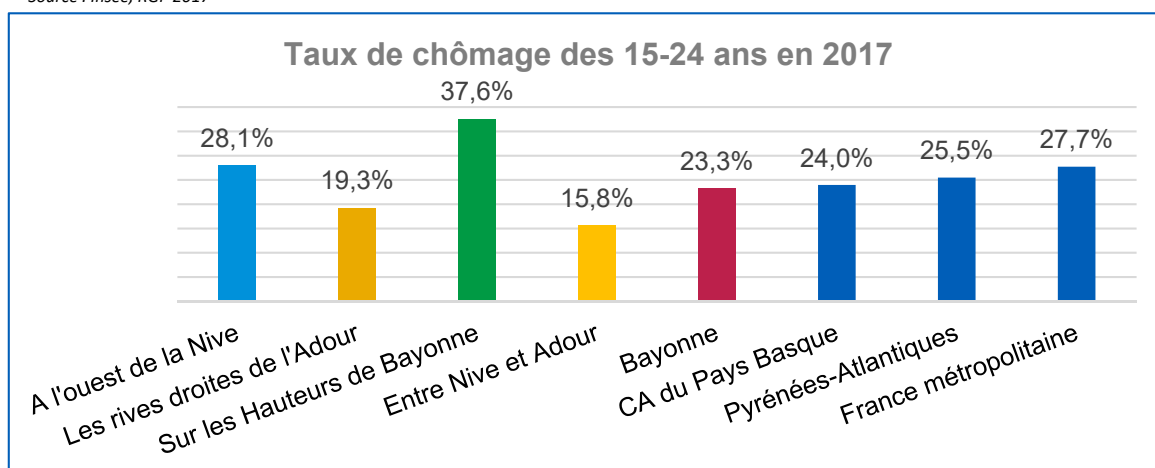
Un taux de chômage légèrement supérieur aux échelons de comparaison

Bayonne compte **3 343 chômeurs âgés entre 15 et 64 ans en 2017**, correspondant à un taux de chômage de 13,8% : ce niveau est légèrement plus élevé que sur les échelons de comparaison (11,8% sur la communauté d'agglomérations, 12,0% sur le département et 13,4% en France métropolitaine). Le taux de chômage de la commune d'Anglet est, proche de la valeur bayonnaise (13,6%), mais Poitiers se détache des valeurs de référence avec 17,2% de chômeurs au sens du recensement.

Le taux de chômage est particulièrement élevé au sein du quartier « Sur les Hauteurs de Bayonne » (19,0% en 2017). Il est respectivement de 14,1% et 12,9% « A l'Ouest de la Nive » et sur « Les Rives droites de l'Adour », et tombe à 12,1% seulement « Entre Nive et Adour ».

Le chômage des moins de 25 ans est globalement moins important sur Bayonne mais compte des écarts importants entre les quartiers comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Source : Insee, RGP 2017



Près de la moitié des demandeurs d'emploi au chômage depuis plus d'un an

Les données Pôle Emploi du 31 décembre 2020 nous indiquent que Bayonne compte 6 466 demandeurs d'emploi toutes catégories confondues, dont 2 617 demandeurs d'emploi au chômage depuis un an ou plus, soit près de la moitié de demandeurs d'emploi au chômage depuis plus d'un an (47,1%).

Cette proportion, légèrement inférieure au niveau national (49,4%) peut indiquer une relative facilité pour les demandeurs d'emploi à retrouver une activité à court terme, probablement du fait du nombre important d'emplois proposés sur la commune (cf indice de concentration de l'emploi).

Une part de la population de moins de 3 ans dans la moyenne mais en augmentation

Bayonne compte 1 526 enfants de 0-2 ans en 2017, représentant **3,0% de la population totale de la commune**. Cette proportion est légèrement supérieure à celle observée sur la plupart des échelons de comparaison (2,7% à l'échelle de la communauté d'Agglomération, 2,8% pour le département et la région), à l'exception de la moyenne nationale qui atteint 3,3%. Les villes de comparaison ont, elles aussi, une part d'enfant de moins de 2 ans inférieure à celle de Bayonne : ils sont 2,1% de la population à Anglet, 2,7% pour Quimper et 2,9% à Poitiers.

La proportion de jeunes enfants à l'échelle des quartiers bayonnais est hétérogène allant de 2,5% « A l'Ouest de la Nive » à 3,8% pour le quartier « Entre Nive et Adour ».

Chiffres clés

1 526

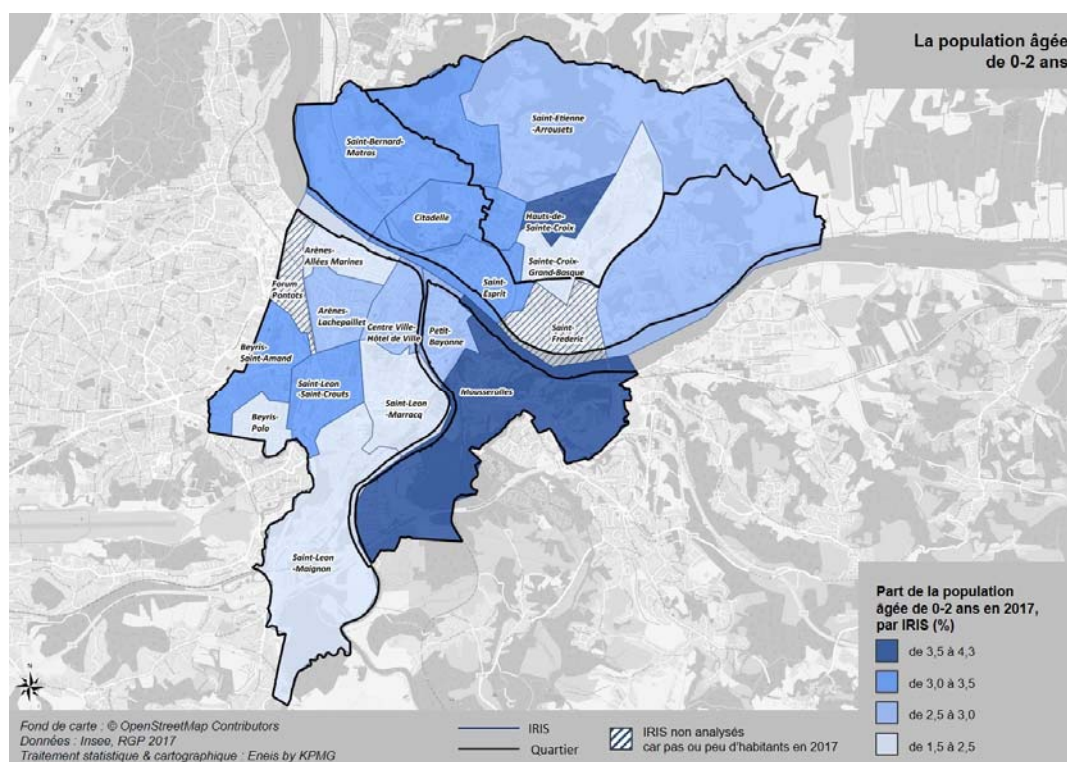
Nb d'enfants de moins de 3 ans en 2017

3%

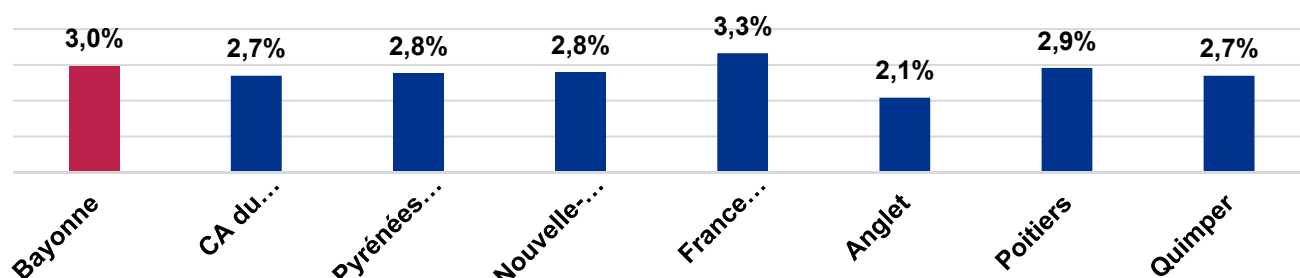
Part de la population ayant moins de 3 ans en 2017

+3%

Évolution annuelle moyenne entre 2012 et 2017

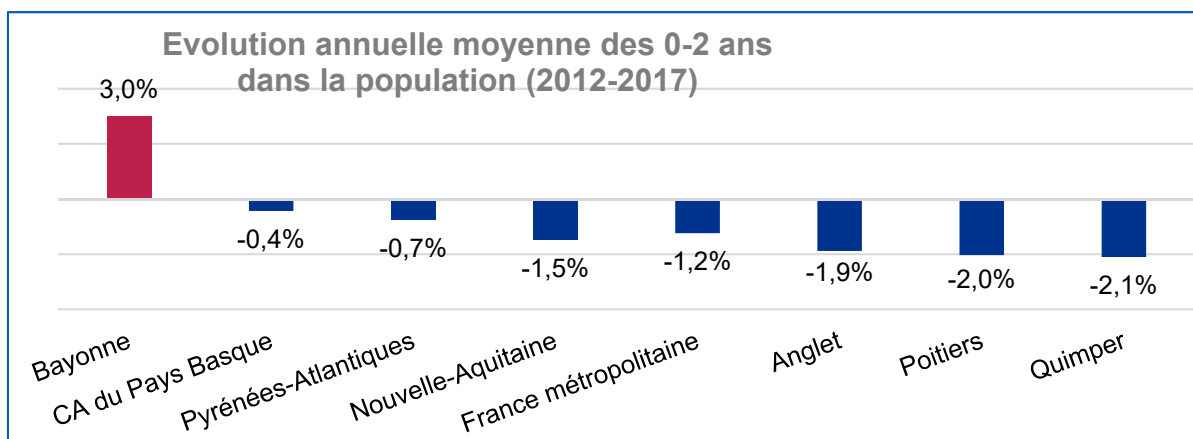


Proportion de jeunes enfants de 0-2 ans au sein de la population (2017)

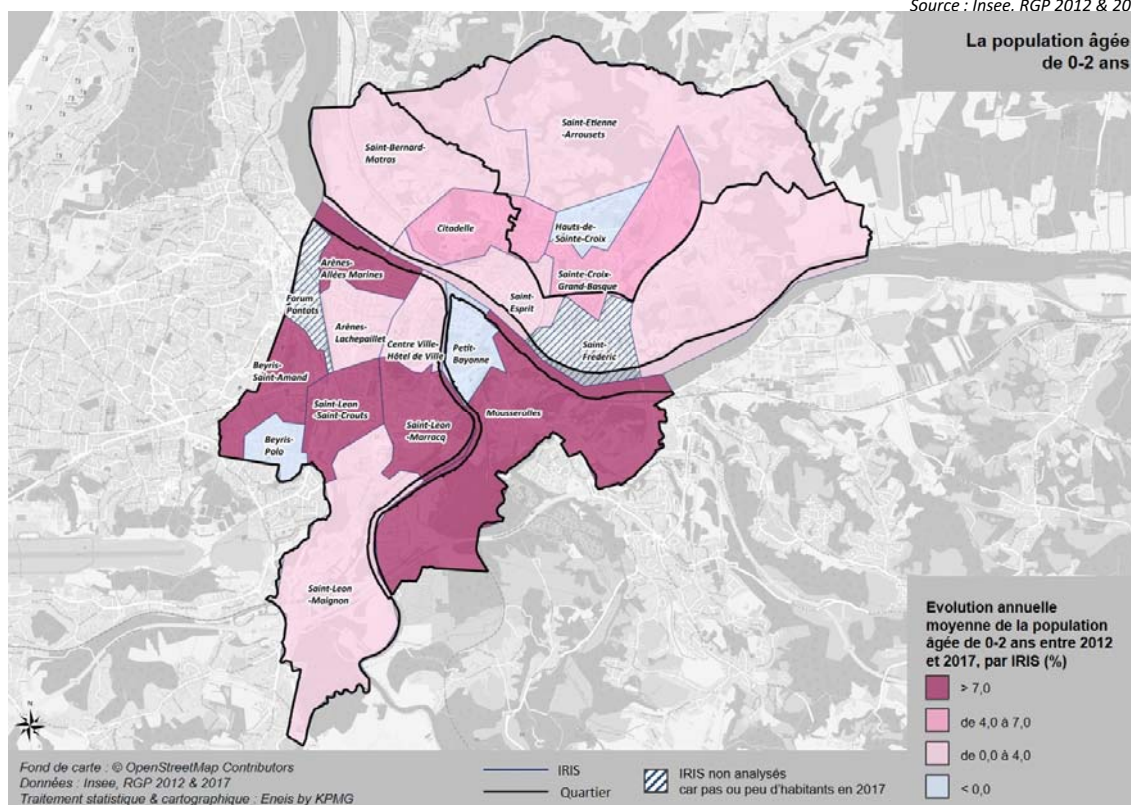


Le nombre d'enfants de 0-2 ans a augmenté entre 2012 et 2017, passant de 1 316 enfants en 2012 à 1526 en 2017, soit une hausse annuelle moyenne de 3,0%. Cette évolution positive s'oppose aux tendances observées sur les échelons de comparaison. Cette évolution devra cependant être surveillée dans la durée, puisqu'elle est fortement dépendante des flux migratoires, le nombre de naissance sur la commune étant relativement stable depuis 2010.

La hausse du nombre de jeunes enfants est **présente sur l'ensemble des quartiers bayonnais**, mais se fait plus particulièrement ressentir « Entre Nive et Adour », qui a vu cette classe d'âge augmenter de 5,2% en moyenne par an entre 2012 et 2017. Cette augmentation est de 4,2% « A l'Ouest de la Nive », 2,3% sur « Les Rives droites de l'Adour » et 1,1% sur « Les Hauteurs de Bayonne ».



Source : Insee. RGP 2012 & 2017



Une hausse rapide du nombre d' enfants de moins de 6 ans qui compense un retard sur la moyenne nationale

Bayonne compte 3 125 jeunes **enfants de moins de 6 ans, représentant 6,1% de la population** totale de la commune, une proportion **inférieure à la moyenne nationale** (6,9%), mais comparable aux moyennes régionales et départementales.

Le **quartier des Hauteurs de Bayonne concentre**, proportionnellement à sa population, **le plus grand nombre** d'enfants de moins de 6 ans puisqu'ils représentent 7,4% contrairement à l'Ouest de la Nive (4,9%).



Chiffres clés

3 125

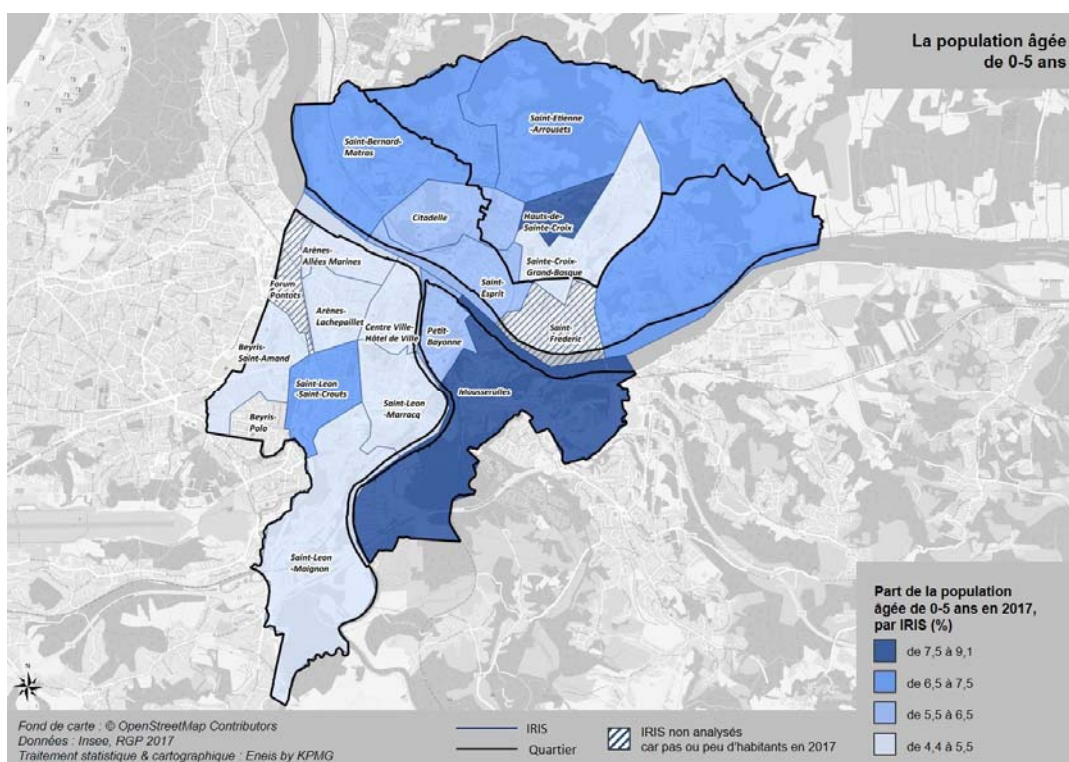
Nb d'enfants de moins de 6 ans en 2017

6,1%

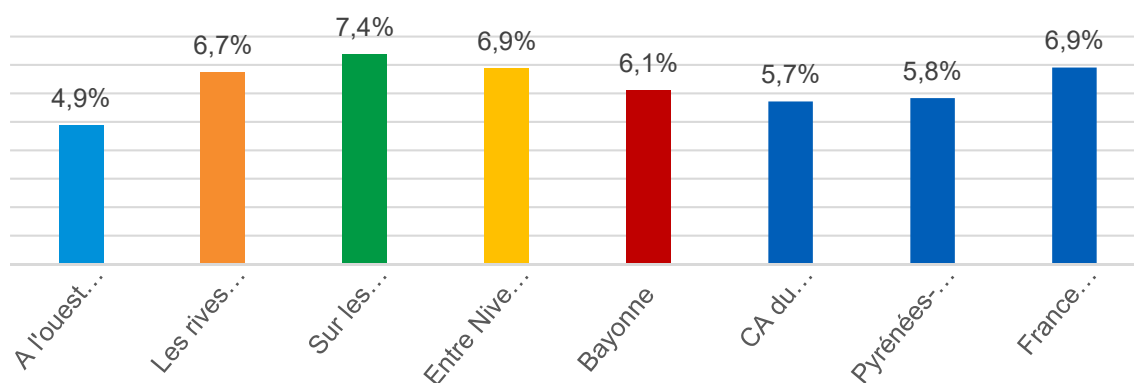
Part de la population ayant moins de 6 ans en 2017

+4%

Évolution annuelle moyenne entre 2012 et 2017



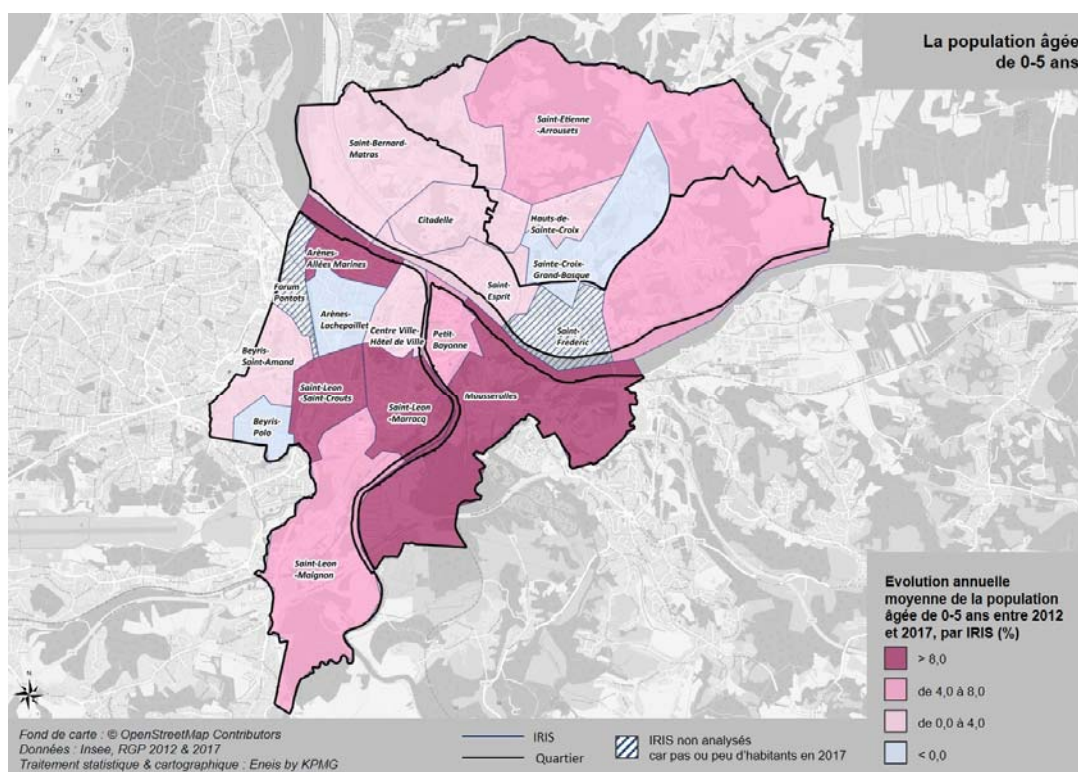
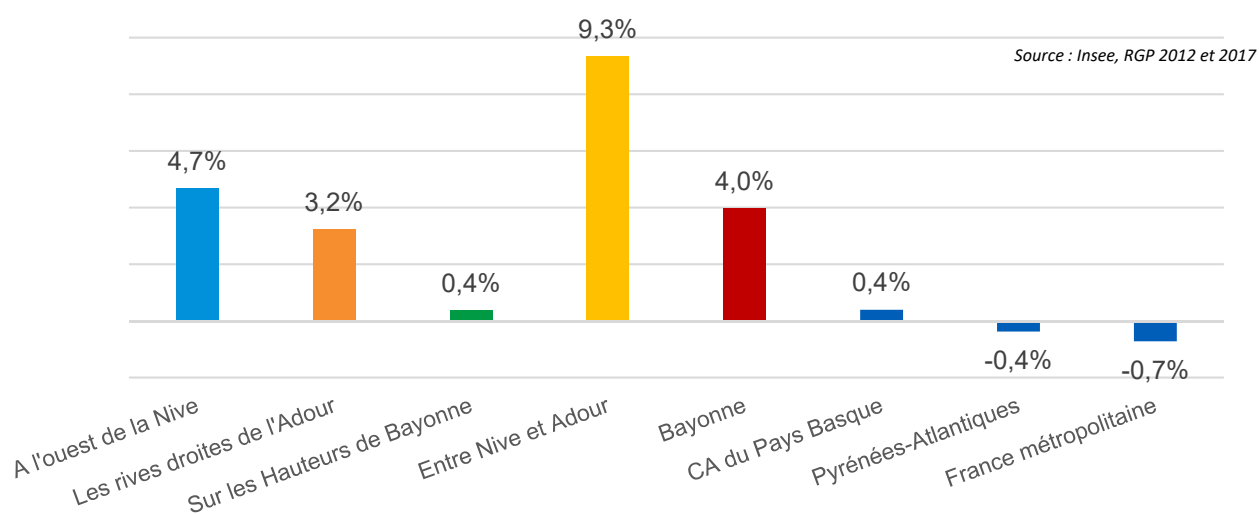
Proportion de la population ayant moins de 6 ans



Le nombre d'enfants de moins de 6 ans a fortement augmenté sur la commune entre 2012 et 2017, passant de 2 574 enfants en 2012 à 3 125 en 2017, soit une hausse annuelle moyenne de 4% **largement plus rapide qu'à l'échelle de la Communauté d'Agglomération (0,4%)** mais inverse aux tendances départementale et nationale.

La hausse de la population est particulièrement importante au sein du quartier entre Nive et Adour, contrairement au quartier sur les Hauteurs de Bayonne.

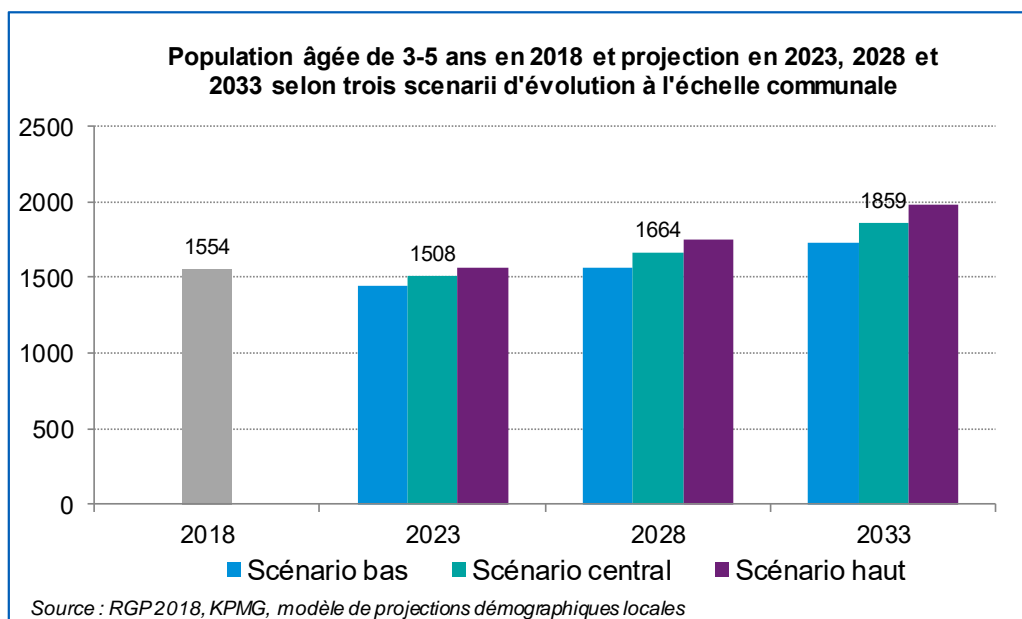
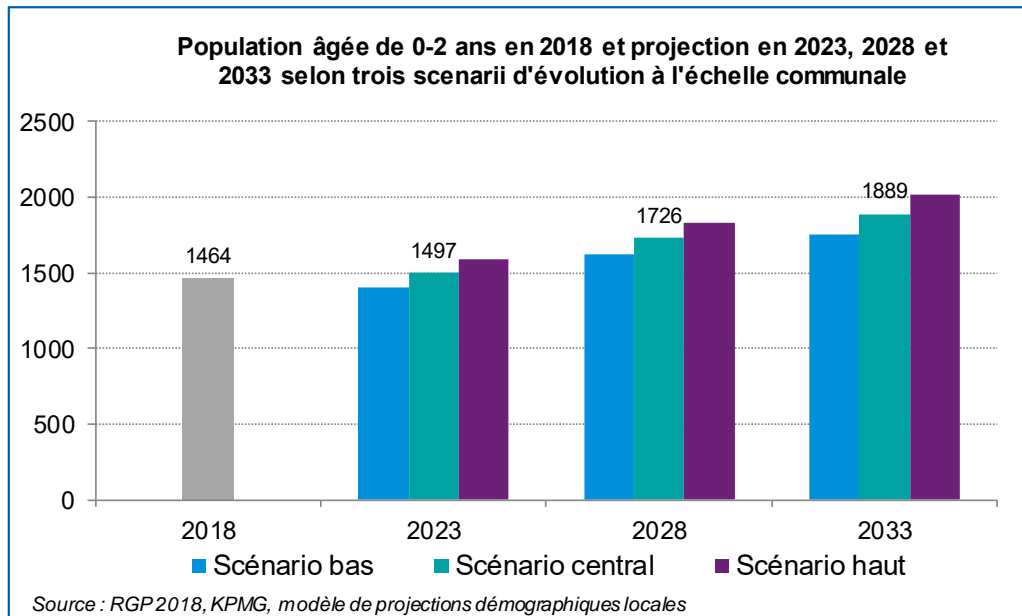
Evolutions annuelles moyennes entre 2012 et 2017 de la population de moins de 6 ans



Vers une poursuite de la hausse du nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans

Confirmant la période passée, le nombre de jeunes enfants âgés de 0-5 ans présents sur le territoire communal d'ici 2033 devrait augmenter de l'ordre de +1,5% par an selon le scénario central. Ils représenteraient, en 2033, 5,9% de la population (scénario central).

Cette croissance serait homogène et continue sur l'ensemble de la période. L'intensité de la fécondité prise en compte dans le scénario central étant la même que celle observée entre 2013 et 2018, **la hausse des effectifs âgés de moins de 6 ans s'expliquerait par la hausse du nombre d'habitants en âge d'avoir des enfants**, notamment chez les femmes âgées de 25-39 ans.



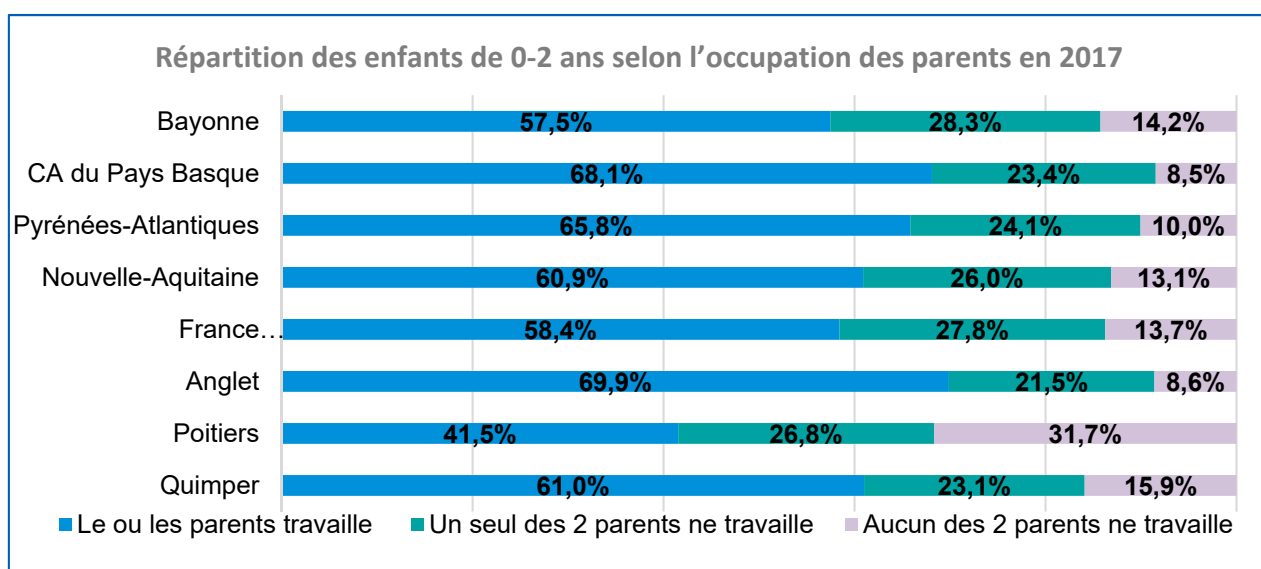
Un faible taux d'activité des parents de jeunes enfants

Le taux d'emploi des parents de jeunes enfants vivant à Bayonne est sensiblement inférieur aux moyennes des échelons de comparaison.

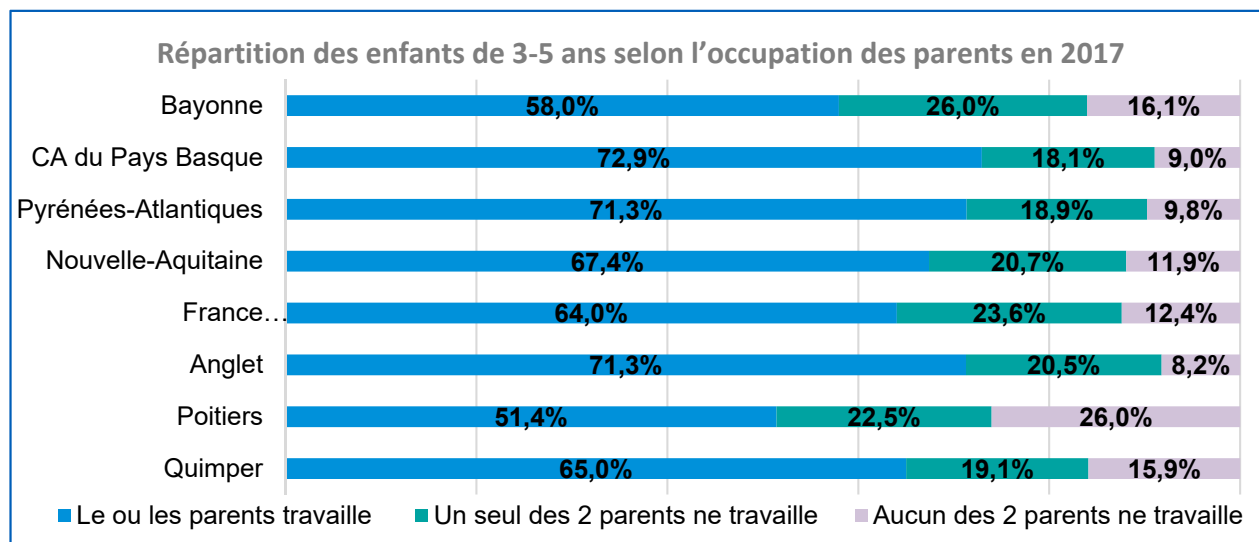
Ainsi, 57,5% des enfants de 0 à 2 ans vivent dans un foyer où le ou les parent(s) travaille(nt). Ce chiffre est proche de la moyenne nationale qui atteint 58,4%, mais est largement inférieur aux autres échelons de comparaison : 69,9% à Anglet, 68,1% pour la Communauté d'Agglomération et 65,8% au niveau départemental. À Poitiers, en revanche, seuls 41,5% des enfants de 0 à 2 ans vivent dans un foyer où le ou les parent(s) travaille(nt).

Ce constat bayonnais se retrouve également pour les enfants âgés de 3 à 5 ans, avec 58,0% des enfants ayant leurs deux parents en activité contre les deux tiers à l'échelle nationale (64,0%).

La proportion d'enfants dont aucun des deux parents ne travaille est relativement plus forte à Bayonne : 14,2% pour les enfants de 0-2 ans et 16,1% pour les enfants de 3-5 ans.



Source : Insee, RGP 2017



Source : Insee, RGP 2017

Première partie

Diagnostic de territoire

3 - Etat des lieux de l'offre en matière de Petite Enfance

3 - Etat des lieux de l'offre en matière de petite enfance

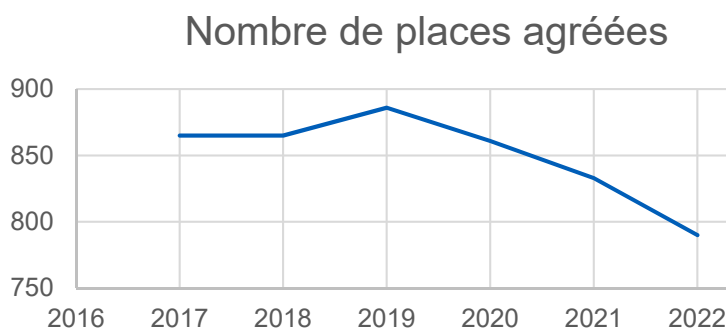
Accusé de réception en préfecture
064216401026-20230209-23_05841-DE
Date de rétrotransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

A- L'offre d'accueil du jeune enfant

La couverture des besoins et la structuration de l'offre d'accueil

Une offre d'accueil du jeune enfant relativement stable sur la période récente ...

En 2020, la ville de Bayonne comptait 861 places d'accueil formel du jeune enfant soit une couverture des besoins théoriques de 56,4%. Ce taux de couverture des besoins est inférieur aux autres échelons de comparaison en 2020.



Le taux de couverture des besoins théoriques

Ce taux de couverture, calculé de la même façon au niveau national, consiste à rapporter le nombre de places d'accueil dit « formel » - accueil collectif, accueil individuel, Toutes Petites Sections et accueil à domicile déclaré faisant l'objet d'un versement de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje) au nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans. Il permet donc de rendre compte de la capacité d'accueil du jeune enfant sur un territoire donné. On parle de besoins « théoriques » puisque ce taux ne prend pas en compte la situation des familles et notamment la pratique de l'accueil informel (par les parents, par un proche, etc.).

Taux de couverture Ville de Bayonne

- 56,4 % en 2020
- 54,6 % en 2021
- 52 % en 2022.

La ville de Bayonne n'avait pas été retenue comme territoire prioritaire en termes de création de places d'accueil dans le cadre du **Schéma des Services aux Familles des Pyrénées Atlantiques 2013-2018** dans la mesure où son taux de couverture d'alors correspondait à la moyenne nationale. En 2014, lors du précédent diagnostic de territoire petite enfance, le taux de couverture de la Ville de Bayonne était de 63,5 %.



Points de repère

790 Nb de places d'accueil en 2022 contre 861 en 2020

444 de places d'accueil en individuel en 2022 contre 515 en 2020

298 Nb de places d'accueil en collectif en 2022

48 Nb de places en section TPS

52 % Taux de couverture en 2022 contre 56,4 % en 2020

Taux de couverture en 2020

France
59,3%

P. Atlantiques
64,7%

Bayonne
56,4 %

Anglet
82%

Poitiers
61,9%

Quimper
79,3%

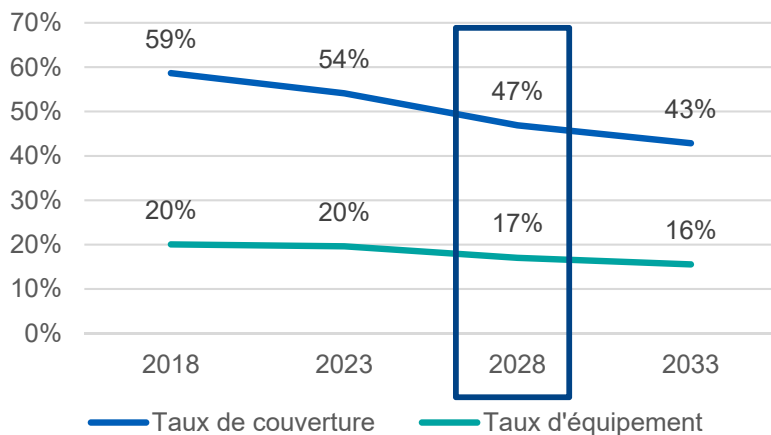
... mais un taux de couverture global en perte de vitesse en raison de la hausse des besoins et de la baisse significative des assistantes maternelles (AM) indépendantes et des AM de la crèche familiale.

Si l'offre est restée stable sur la période passant de **866 places en 2017 à 861 places en 2020**, les besoins de la population ont augmenté. Bayonne est ainsi le seul territoire parmi les territoires de comparaison à connaître une **évolution négative de son taux de couverture entre 2015 et 2020**. Cette tendance illustre, d'une part, **l'attractivité du territoire**, caractérisée par une politique très sociale en termes de logement et un niveau d'emploi relativement élevé, et d'autre part, **la baisse du nombre d'assistantes maternelles** observée aussi au niveau national. Cette diminution importante (- 130 AM entre 2014 et 2022) concerne à la fois les AM indépendantes et les AM salariées de la crèche familiale. Ces deux événements (attractivité du territoire et baisse des AM) impactent fortement le taux de couverture et engendrent une élévation du niveau de tension sur l'accueil du jeune enfant. Les sollicitations croissantes de porteurs de projet de micro-crèches privées, relayées par les différents acteurs interrogés, constituent un bon indicateur de la situation globale.

Evolution du taux de couverture des besoins théoriques entre 2015 et 2020

France +4%	P. Atlantiques +6%	Bayonne -8%	Anglet +15%	Poitiers +15%	Quimper +11%
-----------------------------	-------------------------------------	------------------------------	------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Hypothèse 1 : maintien du nb d'AM

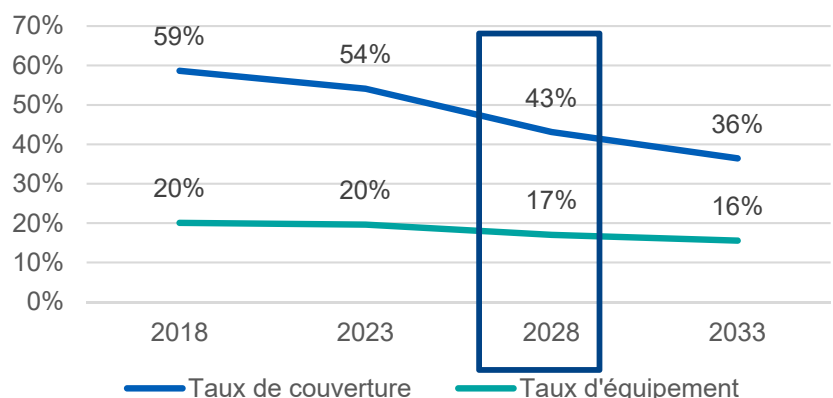


Une simulation de l'évolution du taux de couverture et du taux d'équipement à partir des projections démographiques permet de constater que la dégradation du niveau de réponse aux besoins risque d'être très rapide, a fortiori si on tient compte de la baisse du nombre d'AM. Ainsi, en 2028, on pourrait observer un réel décrochage de la situation bayonnaise, toutes choses étant égales par ailleurs.



Au regard des besoins actuels mais également des besoins à venir, il apparaît indispensable de conduire une réflexion sur l'augmentation de la capacité d'accueil théorique, en lien avec l'attractivité constatée de la ville de Bayonne.

Hypothèse 2 : poursuite de la baisse du nb d'AM



Une offre d'accueil plutôt diversifiée



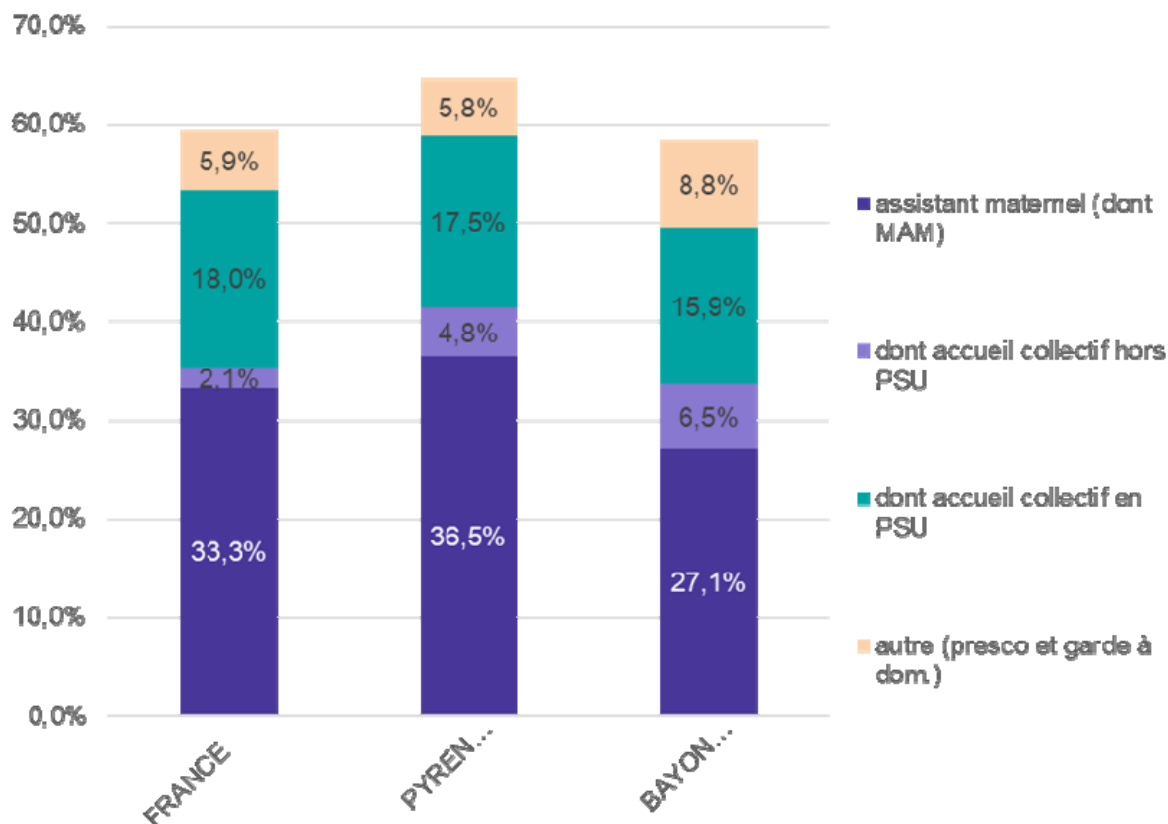
Sources et fonds de carte: Ville de Bayonne – 2021

L'offre présente sur la commune de Bayonne est **complémentaire et diversifiée** : structures d'accueil collectif en tarification PSU (municipales, inter-entreprises ou associatives), accueil collectif en tarification Paje (micro-crèches) et accueil individuel Paje (crèche familiale, assistants maternels salariés du particulier employeur), classes de Toutes Petites Sections de maternelle.

Pour autant, les partenaires interrogés soulignent ainsi qu'il peut y avoir **un déficit d'offre d'accueil de proximité sur le centre-ville**, que ce soit en accueil collectif ou individuel. A l'inverse, sur les **quartiers des Hauts de Sainte Croix les assistantes maternelles subissent un déficit de demandes** car les familles traversent peu le pont de l'Adour par exemple.

Une structuration de l'offre globalement bien équilibrée, marquée par un investissement important sur les classes de Toutes Petites Sections

Répartition de l'offre en 2018



La répartition de l'offre d'accueil formel présente des spécificités. On note notamment :

- **Comme les autres territoires de comparaison (mais dans une moindre mesure), l'offre d'accueil individuel constitue le premier mode de garde à Bayonne ; ce qui engendre de fait un niveau de dépendance de la Ville pour l'accueil individuel et une instabilité en temps de baisse – d'autant que la Ville maîtrise peu les évolutions du métier d'AM.**
- **Un développement des micro-crèches plutôt important, surtout en comparaison des niveau national et départemental, en lien avec l'attractivité de Bayonne souligné précédemment.**
- **Une part d'accueil collectif, cumulé hors PSU et PSU, légèrement supérieure aux autres niveaux de comparaison, mais avec un décrochage sur la part d'accueil collectif PSU.**
- **Un investissement marqué de la Ville sur les classes de Toutes Petites Sections qui apparaît dans la catégorie « autre ». A Bayonne, cette catégorie est composée quasi-exclusivement des classes de TPS créées en 2018 (48 places de Toute Petite Section).**



Si la part de places en accueil collectif (hors PSU et PSU) est relativement comparable aux taux observés, le niveau de dépendance à l'accueil Paje est marqué et risque de s'aggraver avec l'augmentation des besoins, diminuant de fait le niveau d'accessibilité de l'offre d'accueil et la capacité de choix des familles.

Une part d'offre en tarification Paje relativement maîtrisée

Proportion de l'offre en facturation Paje en 2018

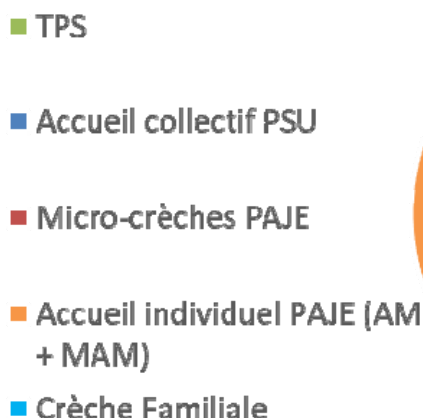
France	P. Atlantiques	Bayonne	Anglet	Poitiers	Quimper
59,7%	63,9%	61%	70,8%	45%	60,3%

La **part globale d'offre Paje est conforme aux échelons de comparaison national, départemental et pour les communes citées**. Cette part est plus élevée à Anglet, ce qui correspond aussi aux caractéristiques d'une population plus aisée, et bien plus faible à Poitiers qui a plus largement investi dans le développement d'une offre en tarification PSU.

L'offre d'accueil en tarification

Paje concerne à Bayonne :

- L'accueil individuel (assistantes maternelles et maisons d'assistantes maternelles)
- Les micro-crèches
- La crèche familiale de Céleste (ex AAFS) – tarification Paje à visée sociale
- La garde à domicile



Composition de l'offre d'accueil bayonnaise en 2021



Bien qu'il s'inscrive tout à fait dans les ratios observés sur les échelons et territoires de comparaison, ce taux d'offre en tarification Paje doit cependant constituer un point de vigilance étant donné les caractéristiques de la population bayonnaise, dans la mesure où le delta de coût de revient entre tarification PSU et tarification Paje est particulièrement significatif pour les familles à revenu modeste.



La prestation de service unique (Psu)

Il s'agit d'une prestation versée aux établissements d'accueil du jeune enfant par la Caf permettant de soutenir le fonctionnement des structures.

Cette prestation de service vise notamment à :

- favoriser la mixité sociale des publics accueillis par l'application d'un barème modulé en fonction des ressources ;
- inciter les crèches classiques à améliorer leur taux d'occupation en s'ouvrant à des accueils plus souples ;

En contrepartie de ce financement, la Caf demande à la crèche de calculer les participations familiales selon un barème national proportionné aux ressources et au nombre d'enfants à charge des familles.



La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)

La prestation d'accueil du jeune enfant versée par la Caf aux familles comprend plusieurs volets. Parmi ceux-ci, le complément libre choix de mode de garde permet de soutenir financièrement les familles faisant garder leur enfant par une assistante maternelle, une garde à domicile ou une structure micro-crèche. Des règles viennent préciser les conditions d'ouverture du droit à la Paje :

- Une prise en charge totale (pour l'emploi d'une assistante maternelle) ou partielle (pour l'emploi d'une garde à domicile) des cotisations sociales.
- Un nombre minimum de 16 heures d'accueil par mois.
- Un revenu plafonné à 52 € par jour et par enfant pour les assistantes maternelles et à 10 € de l'heure pour les structures micro-crèches.
- Une aide financière modulée selon les revenus du ménage allant de 475 € à 710 € par mois pour l'emploi d'une assistante maternelle accueillant un enfant de moins de 3 ans (de 3 à 6 ans le montant de l'aide est divisé par deux).
- Une aide financière modulée selon les revenus du ménage allant de 620 € à 860 € par mois pour un enfant de moins de 3 ans accueilli (de 3 à 6 ans le montant de l'aide est divisé par deux).
- Divers bonus liés au handicap, à une monoparentalité, à des horaires atypiques (entre 22h et 6h).



La différence de coût pour une famille

La Ville de Bayonne et le RPE/ Céleste ont réalisé une simulation des différences de coût avant et après crédit d'impôts en fonction des modes d'accueil, pour 5 types de familles et sur deux temps d'accueil différents. Les tarifs ci-dessous sont donnés à titre indicatif et intègrent frais de repas et d'entretien :

QF	Situation	Temps d'accueil	Crèches collectives PSU dont la crèche d'entreprise Les Petits Zavirons		Micro-crèches sans participation de l'employeur		Crèche familiale		Assistante maternelle		Maison d'Assistante Maternelle	
			avant crédit d'impôts	après crédit d'impôts	avant crédit d'impôts	après crédit d'impôts	avant crédit d'impôts	après crédit d'impôts	avant crédit d'impôts	après crédit d'impôts	avant crédit d'impôts	après crédit d'impôts
800 €	Famille monoparentale au SMC avec un enfant	2j/sem	58 €	29 €	105 €	52 €	56 €	28 €	84 €	63 €	90 €	70 €
		5j/sem	146 €	73 €	612 €	516 €	139 €	69 €	343 €	248 €	431 €	336 €
300 €	Couple au RSA avec un enfant	2j/sem	29 €	15 €	105 €	52 €	83 €	42 €	84 €	63 €	90 €	70 €
		5j/sem	72 €	36 €	612 €	516 €	209 €	114 €	484 €	389 €	572 €	477 €
1 300 €	Couple au SMC avec un enfant	2j/sem	118 €	59 €	105 €	52 €	174 €	87 €	92 €	67 €	127 €	92 €
		5j/sem	294 €	199 €	985 €	889 €	435 €	340 €	664 €	569 €	752 €	657 €
1 500 €	Couple avec 3 800 €/mois avec un enfant	2j/sem	186 €	93 €	105 €	52 €	233 €	138 €	92 €	67 €	127 €	92 €
		5j/sem	466 €	371 €	985 €	889 €	583 €	488 €	664 €	569 €	752 €	657 €
3 000 €	Couple avec hauts revenus avec un enfant	2j/sem	275 €	180 €	108 €	54 €	306 €	211 €	211 €	116 €	247 €	152 €
		5j/sem	688 €	593 €	1 094 €	998 €	765 €	670 €	784 €	689 €	872 €	777 €

Une analyse fine et individualisée est nécessaire, car les tarifs dépendent du volume horaire et de l'accueil sur une année complète (47 semaines) ou incomplète (42 semaines) ; du nombre d'enfants à charge ; d'un congé parental ou non.

Pour mémoire au 1^{er} janvier 2023 :

- SMIC brut : 11,27 €/h soit 1 709 € brut /mois et 1 353 € net /mois
- RSA socle une personne : 598 €/mois
- RSA couple : 897 €/mois
- RSA couple avec 2 enfants à charge : 1 256 €/mois
- Salaire moyen net France : 2 518 €/mois ; salaire médian net France : 1 789 €/mois.

Une offre mixte municipale / associative / privée

La ville de Bayonne compte 12 établissements d'accueil collectif du jeune enfant (EAJE), qui lui permettent d'afficher un **taux d'équipement plus élevé que la moyenne nationale (18%)**.

3 EAJE municipaux : 102 places

- Multi-accueil Quai Chaho : 39 places
- Multi-accueil Saint Esprit : 31 places
- Multi-accueil Pyrène : 32 places

1 EAJE en cogestion Ville-CAF : 34 places

- Multi-accueil Pirouette : 34 places

3 EAJE associatifs : 62 places

- Multi-accueil Luma Baiona : 20 places (*dont seulement 16 places financées par la Caf*)
- Multi-accueil L'Arche de Noé : 26 places
- Crèche parentale Babinou : 16 places

5 EAJE privés : 100 places

- Multi-accueil Les Petits Zavirons : 60 places
- 4 micro-crèches : 40 places



Points de repère

12

Nb d'EAJE (*La crèche familiale, les MAM sont comptabilisées dans l'accueil individuel*)

298

Nb de places d'accueil en EAJE en 2022

21%

Taux d'équipement en 2022 (toutes structures)

34%

Offre d'accueil collectif en gestion municipale

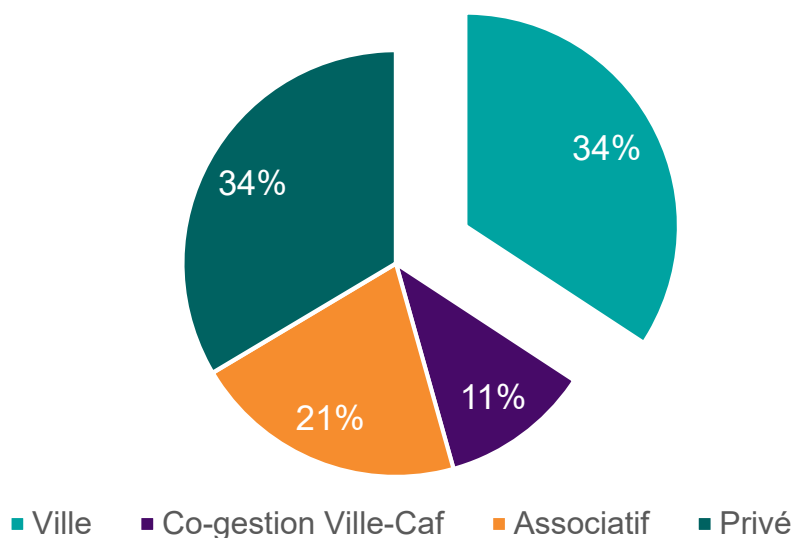
Taux d'équipement : nb de places d'accueil collectif pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans

L'offre d'accueil collectif apparaît ainsi relativement diversifiée en termes de typologie de structures, de projet pédagogique et de modes de gestion.



Si les modes de gestion semblent bien équilibrés, la part de l'offre en secteur privé (34%), représente une part importante de l'offre d'accueil sur la Ville.

Accueil collectif par mode de gestion



Une part d'accueil en tarification PSU relativement limitée

Si la ville de Bayonne affiche **un taux d'équipement en accueil collectif supérieur à la moyenne nationale** et comparable à celui des Pyrénées-Atlantiques, force est de constater qu'il est moins favorable qu'à Anglet ou à Poitiers, et même à Quimper du fait de la spécificité de cette dernière sur les TPS. En outre, **la part d'accueil formel en PSU est moins élevée à Bayonne que sur les autres territoires de comparaison**. La ville de Poitiers, qui présente des caractéristiques équivalentes sur le plan socio-démographique, a fait le choix d'investir largement dans l'offre collective en PSU.



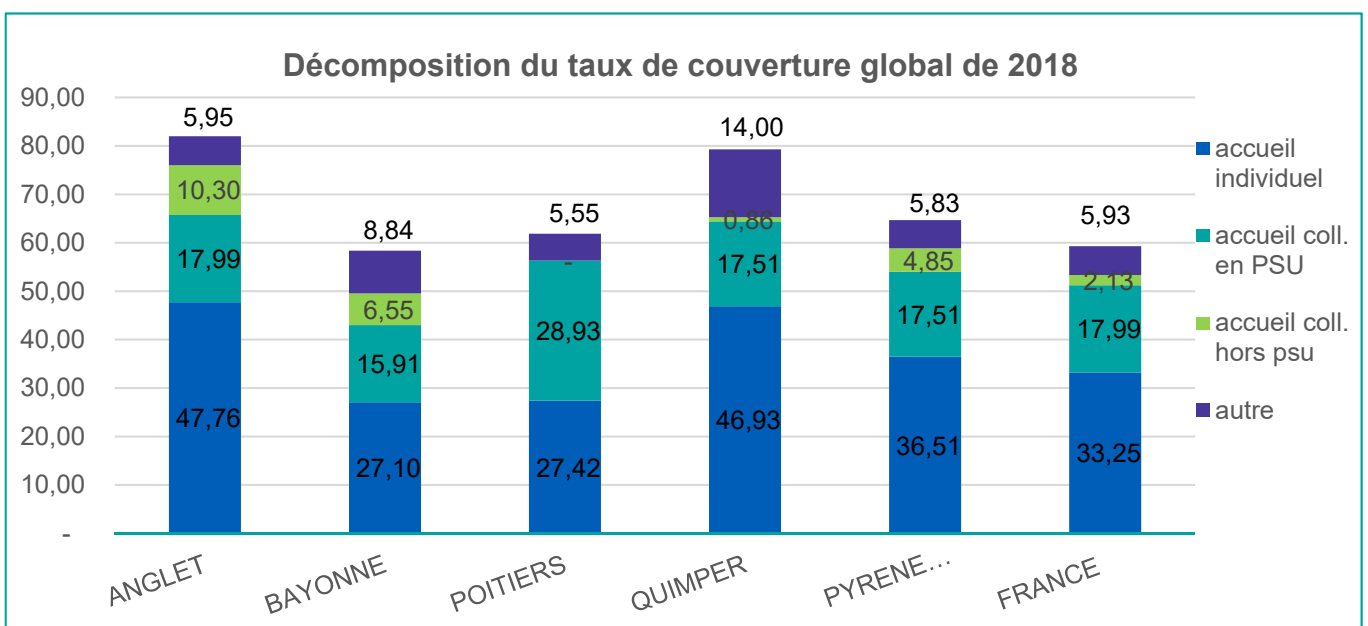
Points de repère

18,4%

Taux d'équipement PSU en 2020

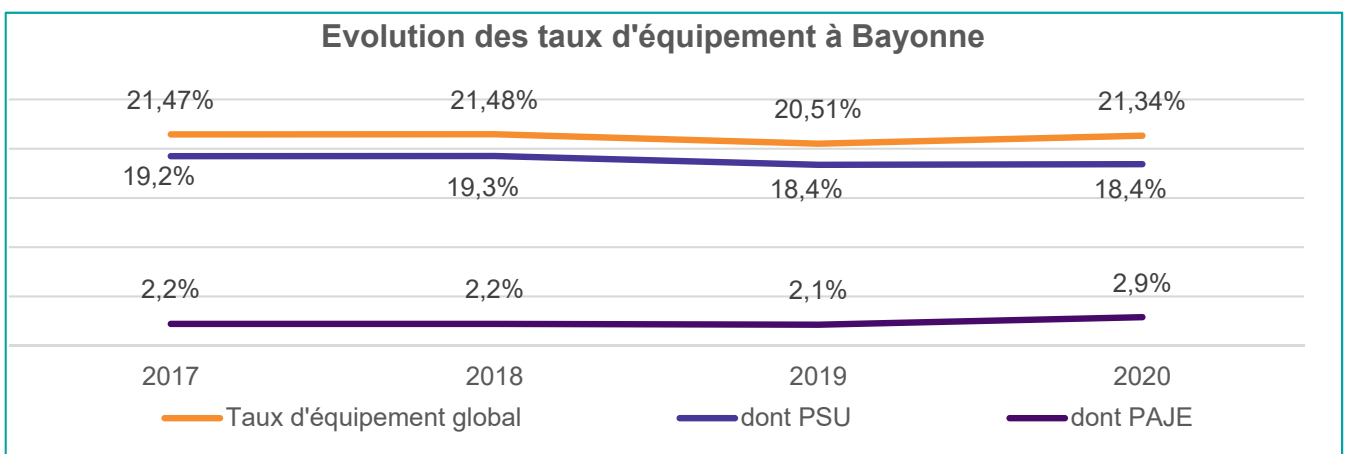
2,9%

Taux d'équipement PAJE (micro-crèche paje uniquement) en 2020



Un taux d'équipement stable mais une part de l'offre en tarification Paje qui augmente

Si le taux d'équipement reste stable, on note une augmentation de la part d'accueil en tarification Paje sur la période.



Ainsi, à peine plus de 18 enfants sur 100 à Bayonne peuvent bénéficier d'un accueil en PSU, ce qui limite de fait la capacité réelle de choix par les familles d'un mode d'accueil qui correspond à la fois à leurs envies et à leurs revenus.

L'apparition des micro-crèches Paje

La ville de Bayonne a connu un **développement très rapide des micro-crèches Paje entre 2010 et 2014**, ce qui a d'ailleurs engendré la mise en place d'une commission de gestion de projets dans le cadre du précédent schéma (*voir infra*). La commission contribue à la régulation de l'implantation de porteurs de projet privé. On ne dénombre aucune création sur la durée du schéma mais **une création récente en 2021**. Ces micro-crèches ont un rayonnement qui va bien au-delà de la commune, ce qui implique une part d'enfants non-bayonnais accueillis dans la structure pouvant atteindre 50%.



Point de repère

4

Nb de micro-crèches Paje en 2021

Les micro-crèches à Bayonne

- Afterschool (2010)
- Copains Copines (2011)
- L'Odyssée des enfants (2014)
- L'Escale des koalas (créée avril 2021).

La **création de 40 places en micro-crèche** est venue modifier la structuration de l'offre sur la commune notamment « A l'Ouest de la Nive » où se sont installées deux des quatre micro-crèches Paje. Cette offre vient également concurrencer la crèche familiale également en Paje en proposant une offre plus collective. Pour autant la tendance reste comparable au niveau national et reste bien en dessous des proportions locales observées sur les Pyrénées-Atlantiques ou Anglet.

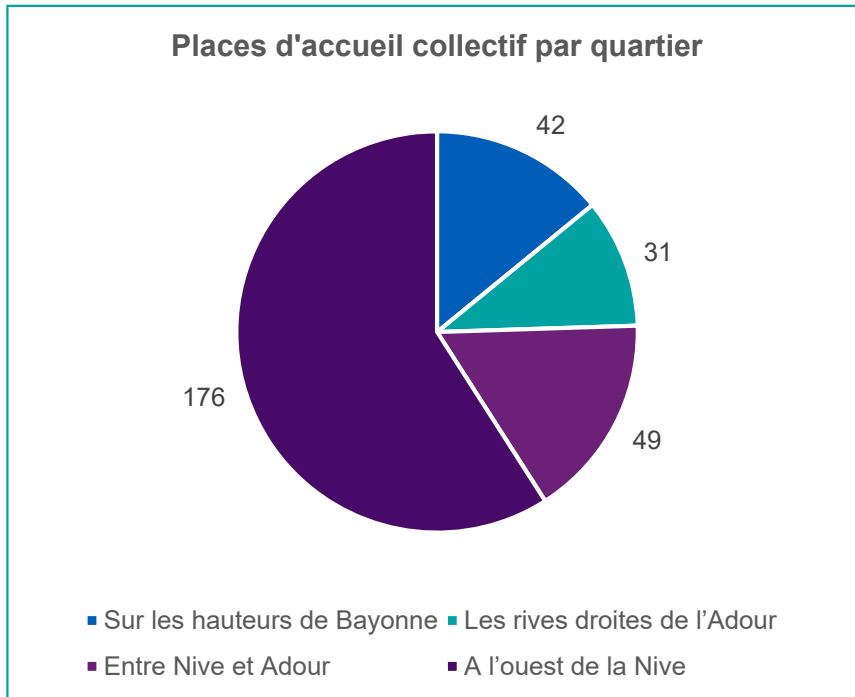
Accueils collectifs	2017	2018	2019	2020
Pyrene	32	32	32	32
L'Odyssée des enfants	10	10	10	10
Saint Esprit	31	31	31	31
Quai Chaho	39	39	39	39
L'escale des Koalas	0	0	0	10
Copains copines	10	10	10	10
After school	10	10	10	10
Bambinou	16	16	16	16
les petits zavirons	60	60	60	60
L'arche de Noë	26	26	26	26
Pirouette	34	34	34	34
Luma Baiona	16	20	20	20
BAYONNE	284	288	288	298

Les structures de type micro-crèche Paje sont **libres de moduler leur tarification** selon le nombre d'heures du contrat, le nombre d'enfants, les revenus de la familles, l'application de frais d'entretien ou proposer des services supplémentaires payants.

Selon le nombre d'heures dont les familles ont besoin, et leurs revenus ou leur situation (monoparentale ou présence d'un handicap par exemple), le recours à une micro-crèche à la Paje peut s'avérer parfois plus simple, adapté ou intéressant. Les structures collectives plus importantes ou la crèche familiale peuvent proposer des contrats moins souples répondant également à un besoin d'équilibrage de dépenses fixes par exemple.

La répartition territoriale de l'offre de places en accueil collectif :

Une offre collective majoritairement située à l'ouest de la ville



Points de repère

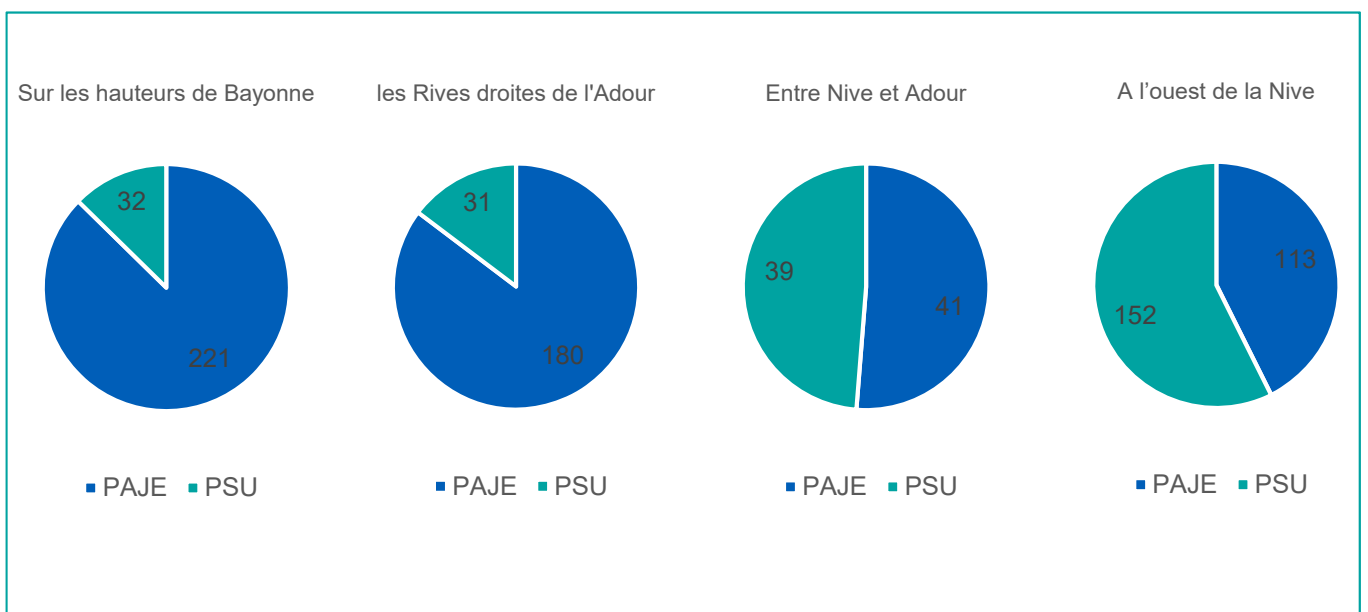
59%

Part des places d'accueil collectif situées sur le quartier « A l'ouest de la Nive »

86%

Part des places d'accueil en tarification PAJE situées sur la Rive Droite

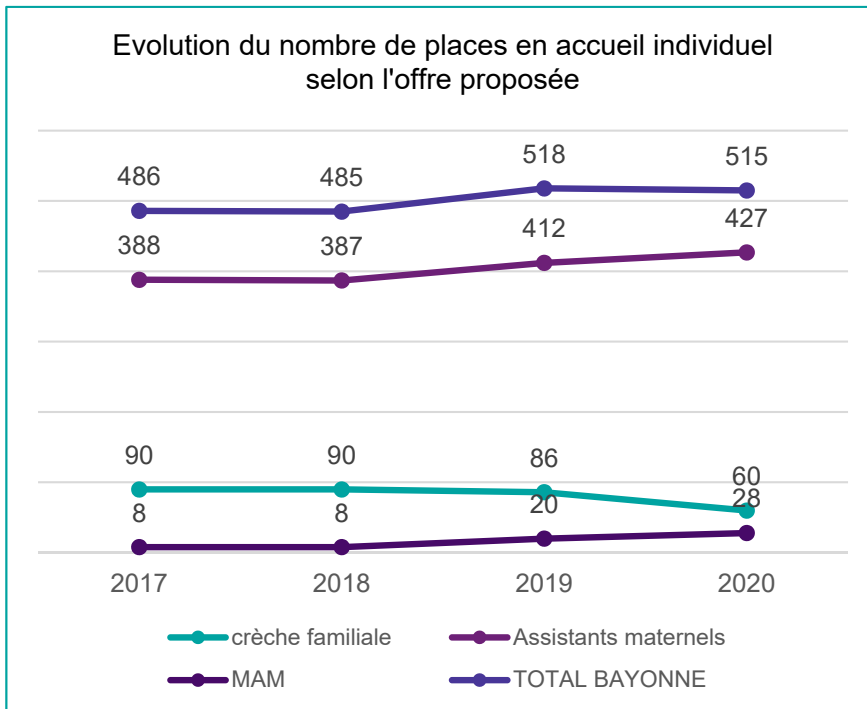
Une offre en tarification PSU majoritairement située à l'ouest de la ville



La répartition géographique de l'offre constitue une réelle interrogation dans la mesure où on observe une inadéquation entre les besoins observés et l'emplacement des places d'accueil (part de population de moins de 6 ans nettement supérieure sur les Hauteurs de Bayonne par rapport à l'Ouest de la Nive) et entre la sociologie des habitants et la répartition des places en tarification PSU (ratio CSP+/CSP- nettement moins élevé sur les Hauteurs de Bayonne que sur l'Ouest de la Nive).

Une offre en diminution récente dont la structuration change aussi avec le développement des MAM

L'accueil individuel représente la première modalité d'accueil du jeune enfant sur le territoire avec **46,4% des places** proposées (crèche familiale comprise).



Points de repère

112

AM en activité en Septembre 2022 contre 140 en 2020

423

Places d'accueil individuel (AM, MAM, crèche familiale) en 2022 ; contre 515 en 2020

18

sorties d'AM contre 8 entrées

25%

des AM ont + 55 ans en 2021

3

MAM pour 32 places en 2023 (28 places en 2022).

Le nombre d'assistantes maternelles a été relativement stable sur la période précédente : 141 AM entre 2017-2019 et 140 en 2020. Une augmentation du nombre de places a été enregistrée entre 2017 et 2020 : +10% du nombre de places auprès des assistantes maternelles en activité. Le nombre de professionnelles n'ayant pas réellement changé, l'augmentation de l'offre serait imputable à une **hausse du nombre d'enfants par assistante maternelle**, liée à l'obtention d'un agrément pour une 4^{ème} place pour certaines.

Mais depuis 2021, l'offre d'accueil individuel est en baisse. Les nombres d'assistantes maternelles indépendantes et de places diminuent progressivement : moins 64 places en 2 ans :

- Au 1^{er} janvier 2020, 140 AM pour 427 places
- Au 1^{er} janvier 2021, 126 AM pour 399 places
- Au 1^{er} janvier 2022, 120 AM pour 391 places
- Au 1^{er} septembre 2022, 112 AM pour 363 places

En 2021, le flux d'assistantes maternelles est négatif de - 10, alors qu'il était encore positif à +3 en 2020.

En parallèle, la capacité d'accueil de la crèche familiale a fortement chuté depuis 2018 passant de 30 AM pour 90 places à 15 AM pour 35 places en janvier 2022 ; et 10 AM pour 32 places en septembre 2022, soit - 58 places en 4 ans.

La création de deux MAM en 2021, représentant + 20 places, n'est pas parvenue à compenser les fortes diminutions de l'offre d'accueil individuel, bien que renforçant une autre forme de mode d'accueil appréciée des familles.

Une capacité d'accueil par assistante maternelle qui varie selon les quartiers

L'ensemble des quartiers est représenté. Les disparités entre quartiers dues à l'ancienneté des logements et leur accessibilité, le prix des logements ou la compositions socio-démographiques par exemple peuvent également expliquer des écarts tant dans l'offre existantes, que sur la taille de l'agrément. **La moyenne des agréments varie en effet entre 2,7 et 3,04 selon les quartiers « Entre Nive et Adour » et « Sur les hauteurs de Bayonne ».**

Quartiers	Structures ou services	2017	2018	2019	2020
Sur les hauteurs de Bayonne	crèche familiale *	90	90	86	60
	Assistant maternel	138	130	143	151
Les rives droites de l'Adour	MAM Ttipien Etxea et des Petits Pas	8	8	8	16
	Assistant maternel	142	139	147	164
Entre Nive et Adour	MAM Les p'tits écolos en herbe	0	0	12	12
	Assistant maternel	22	22	16	19
A l'ouest de la Nive	Assistant maternel	86	96	106	93
BAYONNE nb de places		486	485	518	515
* rayonnement communal					

Répartition des accueils

En 2021, 63% des enfants accueillis chez les AM indépendantes le sont sur la rive droite et 37% le sont sur la rive gauche.

*Tableau 1 :
 Enfants accueillis
 chez une AM
 indépendante
 par quartier
 (dont Maison
 d'assistantes
 maternelles) en
 2021*

Quartier	Nb enfants	Quartier	Nb enfants
Allées Marines	25	Prissé	25
Arènes	19	Saint Amand	3
Coq de la Nive	0	Saint Léon	6
Floride	0	Arroussets	53
Forum	0	Citadelle	3
Grand Bayonne	1	Grand Basque	12
Lahubiague	3	Habas	23
Lauga	2	Saint Bernard	21
Limpou	0	Sainte Croix	55
Maignon	0	Saint Esprit	30
Marracq	26	Saint Frédéric	0
Petit Bayonne	6	Séqué	23
Polo Beyris	18	Coumères	6

Un relais petite enfance désormais mieux dimensionné au regard du nombre d'assistantes maternelles

	2017	2018	2019	2020	2022
ETP RAM	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Nb AMA	141	141	141	140	120
Ratio CNAF	94	94	94	93	80
Ratio cible CNAF	2,0	2,0	2,0	2,0	1,7

Si l'on tient compte de la part d'ETP affectée au fonctionnement du guichet unique, la part affectée aux AM représente aujourd'hui 1,5 ETP pour 120 assistantes maternelles, ce qui positionne la commune un peu au-dessus de la norme préconisée par la CNAF : 1 ETP pour 70 AM.



Points de repère

**80 AM pour
 1 ETP RPE**

Nb d'assistants maternels par ETP en janvier 2022.



Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants

Le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 précise la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, notamment son article 99. Il modifie ou crée les articles du code de l'action sociale et de la famille et du code de la santé.

Les quelques points suivants sont notamment en mesure d'impacter les structures et services d'accueil du jeune enfant et leur développement :

- Les modalités d'agrément données par le conseil départemental doivent se faire sous trois mois par un médecin ou par un professionnel qualifié dans le domaine de la petite enfance.
- Les micro-crèches voient la possibilité d'élargir leur agrément passant de 10 à 12 places.
- Une obligation de déclaration des assistantes maternelles auprès de la Caf.
- La possibilité d'accueillir de façon temporaire, jusqu'à 6 enfants pour une assistante maternelle après déclaration au conseil départemental.
- Une modification des modalités de fonctionnement des maisons assistantes maternelles pouvant accueillir jusqu'à 6 professionnelles et 20 enfants.
- Le projet d'établissement ou de service des EAJE devra notamment détailler les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, intégrer une description des compétences professionnelles mobilisées ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles.
- La création d'un rôle de référent " Santé et Accueil inclusif " intervient dans chaque établissement et service d'accueil non permanent d'enfants.
- Concernant les crèches collectives et crèches familiales, un minimum d'intervention est défini selon la taille de la structure pour les postes suivants : fonctions de direction; référent " Santé et Accueil inclusif », le nombre d'éducateurs de jeunes enfant, les normes d'encadrement par des professionnels.



Décret n°2021-1115 du 25 août 2021 relatif au référentiel des Relais Petite Enfance

La Cnaf a publié le 1^{er} décembre 2021 la circulaire relative au référentiel des Relais Petite Enfance, qui remplace les 3 200 Relais Assistantes Maternelles créés en 1989. La circulaire de la Cnaf sur le référentiel des RPE rappelle que "cette nouvelle appellation vise à une plus grande cohérence et lisibilité de leur action et de leur offre de service, qui s'adresse à la fois aux parents et aux professionnels ».

Le nouveau référentiel invite les RPE à mettre en place un guichet unique pour améliorer l'accompagnement des familles, à favoriser le travail en réseau des acteurs locaux, à mettre en place une analyse de la pratique pour les assistantes maternelles et enfin à renforcer la promotion de l'accueil individuel et du métier d'assistante maternelle. Ces nouvelles missions occasionnent un **soutien financier renforcé de la Branche famille à hauteur de 3 000€**, versé en plus de la prestation de service, sous réserve de validation par la Caf compétente d'un projet de service élaboré par le gestionnaire du RPE. L'élaboration et la validation de ce **projet de fonctionnement** donnera ensuite lieu à la mise en place d'une **convention d'objectifs et de gestion pour une durée de 5 ans**, dont le renouvellement ne pourra pas être tacite mais se fera en fonction de l'évaluation de la mise en œuvre du projet.

B – La qualité de l'offre proposée et l'adaptation des réponses aux besoins

L'accueil inclusif

Des efforts réels en matière d'inclusion ...

Une prise en compte réelle des besoins des jeunes enfants porteurs de handicap existe à Bayonne, qui se traduit notamment par une augmentation significative du nombre d'enfants porteurs de handicap recensés au sein des différents accueils de la Ville.

On note également la présence ancienne de la structure associative l'Arche de Noé qui a placé l'inclusion du handicap au cœur de son projet.

L'Arche de Noé réserve 1/3 de ses places à des enfants en situation de handicap, dont un certain nombre est accueilli dans un établissement spécialisé par ailleurs. Conçu comme un accueil classique et non médicalisé, la structure propose néanmoins un taux d'encadrement plus favorable de 1 pour 5 sur l'ensemble des effectifs. L'Arche de Noé porte ce projet depuis 1993 et est vraiment repérée comme un **acteur ressource et pilote sur le sujet du handicap**. La structure dispose d'un agrément d'organisme de formation et a créé une possibilité d'intervention dans les autres structures pour les accompagner dans un état des lieux de leur fonctionnement.



Points de repère

307

Nb d'enfants percevant l'AEEH en 2019

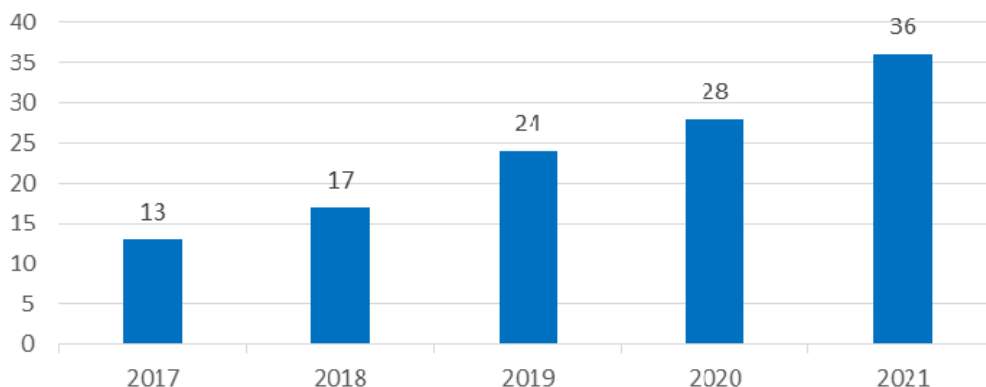
21,7

Nb d'enfants percevant l'AEEH pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans en 2019 à Bayonne contre 16,8‰ au niveau national

36

Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis sur la Ville en 2021, soit presque le triple qu'en 2017 (13 enfants)

Enfants porteurs de handicap accueillis au sein des EAJE



EAJE concernés :
Arche de Noé
Crèche familiale
Escale des Koalas
Pirouette
Pyrène
Quai Chaho
Saint Esprit

... et un renforcement à venir des ambitions et des moyens en la matière

Bien que l'ensemble des crèches accueille des enfants porteurs de handicap, il est noté une **spécialisation croissante de l'Arche de Noé**. La part d'enfants en situation de handicap accueillis par l'Arche de Noé est passée de 46% à 86% entre 2017 et 2021 sur le total des enfants accueillis en EAJE. **La Ville porte l'ambition de réaffirmer l'ouverture de l'ensemble des crèches à l'accueil inclusif**. La mise en place d'un référent santé accueil inclusif dans les structures d'accueil, portée par le décret n°2021-1131 du 30/08/2021, sera un point d'appui.



Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistantes maternelles et aux établissements d'accueil de jeunes enfants

Le décret institue la mise en place, dans les établissements et les services d'accueil non permanent de jeunes enfants, un référent « Santé et Accueil inclusif. Le référent a pour mission notamment d'informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique. Il veille à la mise en place de toutes les mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap.

La Ville affirme aussi pour la période à venir la volonté d'aller plus loin et notamment de mieux prendre en compte les différents types de handicap, particulièrement les troubles autistiques. Par ailleurs, **il s'agit également de réfléchir en termes d'inclusion globale de tous les enfants**, partant du principe que la reconnaissance du handicap vient souvent relativement tard.

Des partenariats s'affinent entre les crèches et les associations compétentes, comme l'Arche de Noé et les SESSAD ; à titre d'exemple :

- En 2019 , la **crèche Pirouette et l'Arche de Noé ont organisé des temps d'immersion** de professionnelles pour s'inspirer des bonnes pratiques de l'Arche en matière d'accueil inclusif.
- Une action était prévue à destination des 3 crèches municipales en 2020, mais annulée en raison de la crise sanitaire. **Une journée pédagogique sur l'accueil du handicap est prévue pour la crèche Pyrène en 2022** avec l'intervention de l'Arche de Noé, ainsi que 5 demi-journées d'immersion d'agents municipaux de Pyrène à l'Arche.
- **Une convention avec le SESSAD Association Chrysalide a été passée pour l'accueil d'un enfant porteur de handicap dans une crèche municipale** pour permettre l'intervention des éducateurs spécialisés auprès d'un enfant porteur d'un handicap dans l'enceinte de la crèche. Ce travail croisé d'accompagnement de l'enfant s'est prolongé par un temps de formation à destination des professionnels de la crèche par les équipes spécialisées du SESSAD.
- En 2023, **des actions de formation se poursuivront** entre des crèches et **le SESSAD Chrysalide avec un axe d'information sur le rôle de la Plateforme de Coordination et d'Orientation des Troubles du Neuro Développement (PCO TND 64)**.



La création de la PCO TND 64 doit constituer un point d'appui sur l'orientation des enfants en situation de handicap et l'accompagnement des familles. Les assistantes maternelles ne devront pas non plus être oubliées dans la réflexion sur l'inclusion des enfants porteurs de handicap, dans la mesure où elles constituent l'essentiel de l'offre d'accueil du jeune enfant.

Une préoccupation au cœur des orientations de la Ville

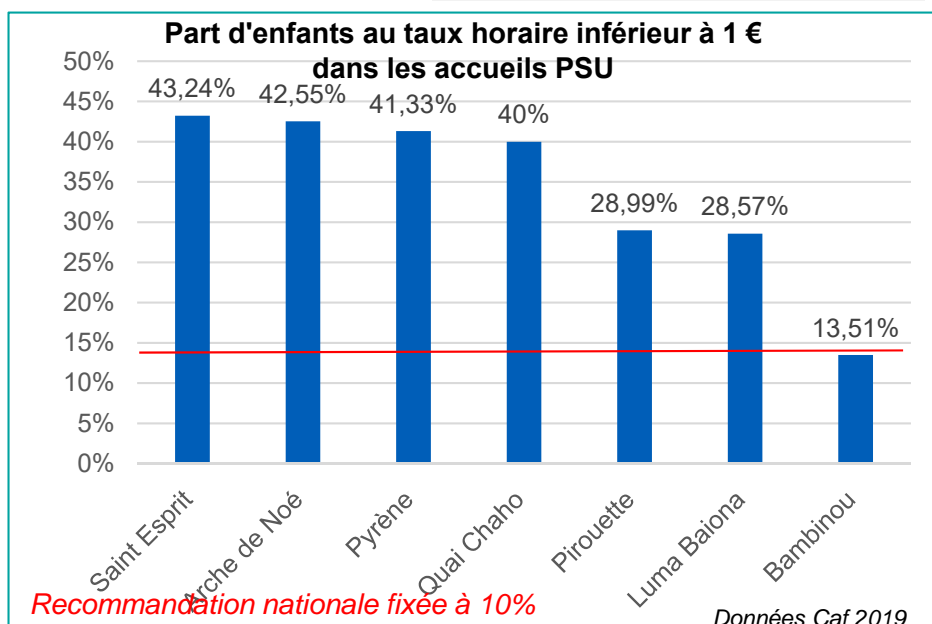
La prise en compte des situations les plus vulnérables est une préoccupation forte de la municipalité. Cette ambition entre évidemment en cohérence avec les caractéristiques sociales de la population bayonnaise. **La mise en place d'une permanence du guichet unique du RUPE sur les Hauts de Sainte Croix** permet de toucher plus aisément les familles qui fréquentent les consultations PMI. De même, **la formulation de critères de priorité, étudiés en Commission d'admission unique (CAU)** pour l'accès en crèche qui prennent en compte différents aspects de vulnérabilité, traduit cette orientation. Enfin, **la mise en place en 2021 d'une instance de concertation** chargée d'étudier spécifiquement l'orientation de toutes les situations vulnérables avec la PMI, le RPE et le service petite enfance en amont de la CAU, s'inscrit aussi dans cette dynamique.

L'enjeu de mixité sociale au sein des accueils

Six ans après la mise en place de la CAU, les acteurs ont pu néanmoins pointer une forme de déviation du système mis en place, avec le constat d'une baisse importante du niveau de revenu moyen des familles accueillies au sein des accueils PSU, dont le corollaire était la hausse du niveau de revenu moyen au sein des accueils Paje (*données observatoire de la petite enfance 2018*). Ce constat a conduit à la révision des critères de priorisation des places (voir infra).

Une part importante de familles vulnérables financièrement accueillies dans les EAJE PSU

Il est noté une concentration plus importante des familles vulnérables dans certaines structures, en lien sans doute avec leur implantation géographique, mais peut-être également avec des éléments plus conjoncturels au sein de certains EAJE moins bien dotés pour accueillir des familles qui demandent un investissement important en temps.



24,3% Familles monoparentales

+3,3% par an du nb de familles monoparentales entre 2012 et 2017

113 Enfants en situation de vulnérabilité accueillis en crèche PSU et en crèche familiale en 2020

41 Familles suivies dans le cadre d'une mesure d'AED en 2020 (47 en 2019)

175 Familles suivies dans le cadre d'une mesure d'AEMO en 2020 (139 en 2019)

192 Informations préoccupantes recueillies à la CRIP en 2020, dont 57 signalements judiciaires à l'issue (267 en 2019, dont 69 signalements judiciaires).

NB : la crèche parentale Bambinou est sans aucun doute à distinguer dans l'analyse, dans la mesure où il s'agit d'une crèche parentale au sein de laquelle l'investissement des parents dans le fonctionnement de l'accueil fait partie des critères de sélection des familles. La crèche est par ailleurs implantée dans un quartier favorisé de la ville.

L' accueil en langue basque

Une ambition spécifique à la Ville de Bayonne

L'existence d'une offre d'accueil en langue basque constitue sans nul doute une spécificité forte de l'offre bayonnaise. Cette spécificité s'incarne notamment dans la présence d'une structure associative dédiée, **Luma Baiona**, et la création **d'une section bascophone au sein de la crèche municipale Saint Esprit**, et également dans la présence de **6 écoles bilingues sur le territoire communal, dont 2 sont situées en REP +**. La Ville affirme ainsi sa volonté de développer une politique d'ampleur sur le sujet.

Luma Baiona

La structure a ouvert en janvier 2008 sur le quartier de Balichon. Il s'agit d'une crèche immersive où l'enfant est accueilli à 100% en euskara – les transmissions avec les parents s'effectuant dans la langue de leur choix. Initialement hébergée au sein de la Maison de la Vie Citoyenne, l'EAJE comptait 12 places. Son installation dans des locaux municipaux en 2014 lui a permis d'augmenter son agrément à 20 places, dont seulement 16 sont reconnues par la Caf à ce jour.

Voir aussi le bilan de la fiche-action 13.

Un engouement des familles qui dépasse largement le particularisme culturel et qui s'inscrit dans un projet éducatif au long cours

Les demandes d'accueil en langue basque n'émanent pas uniquement de familles locutrices, mais également de familles francophones qui y voient **une opportunité en termes de développement pour leur enfant**. Depuis 2019, un suivi est effectué de toutes les familles qui demandent un accueil en langue basque dès leur entrée au RUPE. On constate que les nouvelles familles arrivantes sont demandeuses d'un accueil en langue basque, vecteur pour elles d'ancrage territorial et d'intégration. **La quasi totalité des enfants accueillis en langue basque poursuit ensuite en école bilingue.**



Points de repère

33

Nb de places d'accueil collectif en langue basque soit 4% de l'offre

11

Nb d'AM proposant un accueil en langue basque en 2021

2018

Ouverture d'une section bascophone au sein de la crèche Saint Esprit (13 places)

60

Nb demandes d'accueil en langue basque en 2021-2022 soit 16.5% des demandes totales

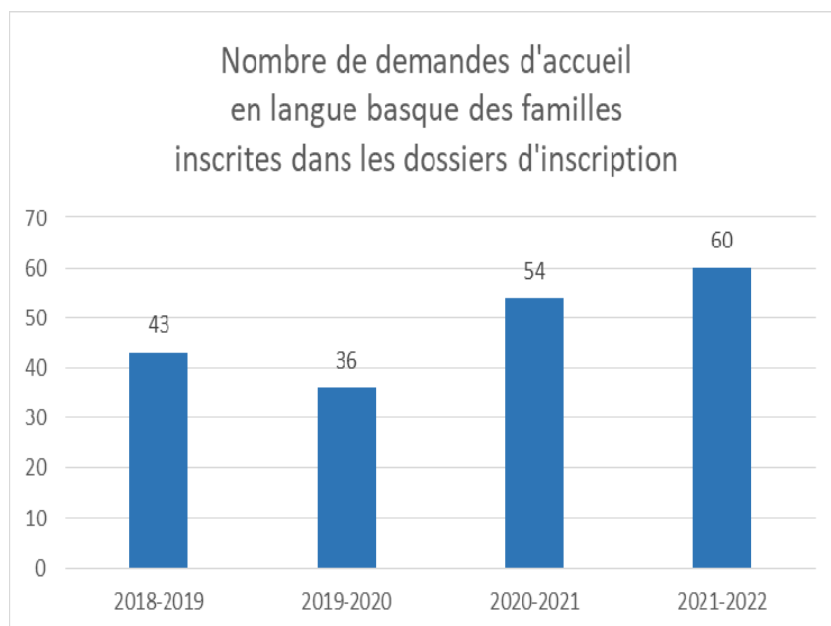
24%

Des demandes langue basque satisfaites en 2021-2022 par un accueil en langue basque à la crèche Luma ou dans la section bascophone de la crèche Saint Esprit.

Une augmentation du nombre de demandes de la part des familles

Il est observé une augmentation du nombre de demandes effectuées par les familles pour l'accueil de leur enfant en langue basque.

En quatre ans, le nombre de demandes est passé de **36 en 2019 à 60 pour 2022**. Ces demandes correspondent respectivement sur ces quatre années à 9%, 10%, 14% et 15,5 % de l'ensemble des demandes adressées auprès du guichet unique.



Source : Ville de Bayonne

Mais une augmentation aussi du nombre de demandes non satisfaites après CAU

Sur l'année 2021/2022, parmi les 60 demandes des familles pour un accueil en langue basque, 24% ont eu une proposition d'accueil en langue basque, contre 31% en 2020-2021 et 53% en 2019/2020. **Les données de service permettent donc d'identifier une tension croissante sur l'offre d'accueil en langue basque, qui s'inscrit dans la tension générale sur l'offre d'accueil.** A noter que ces familles demandant un accueil langue basque ont pour certaines reçu et accepté une autre proposition d'accueil qu'en langue basque (non compté dans ces statistiques).

Néanmoins, **la mise en place d'un suivi spécifique** du nombre et du suivi des demandes d'accueil en langue basque **ne date que de 2019, aussi est-il difficile de poser un constat définitif sur l'évolution de la demande.**

Au niveau de l'accueil collectif, seule une structure associative et une section d'accueil proposent un accueil en langue basque, alors que la demande se renforce au fil du temps. **Aujourd'hui le nombre de places en immersif proposées par ces deux structures ne permettent pas de satisfaire aux besoins de la population bayonnaise, de plus en plus demandeuse de cet accueil.**

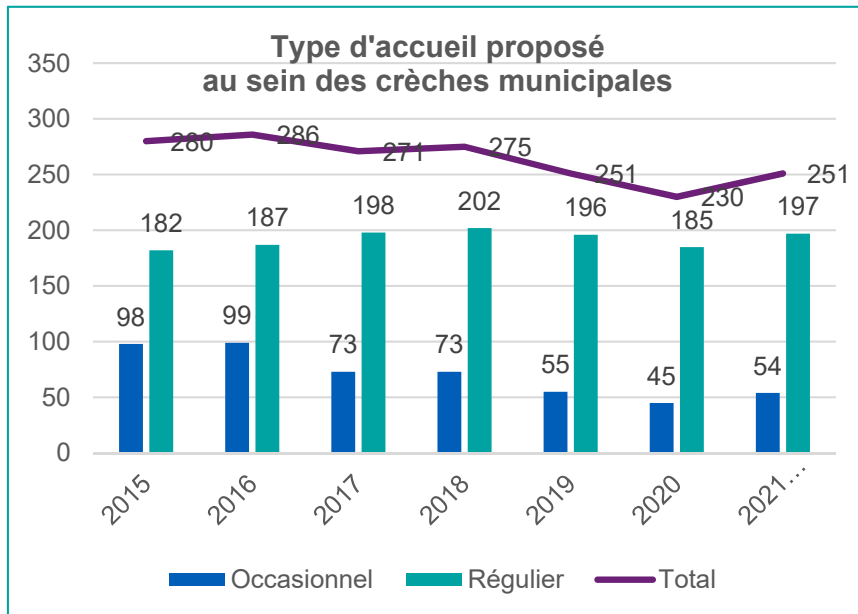
De la même manière, **l'offre d'accueil individuel en euskara est très limitée** : seule une dizaine d'AM propose cet accueil et qui n'est que relatif. Puisqu'il s'agit plus de sensibilisation que d'un accueil en immersif quotidien pour les enfants. Car il faudrait alors que les AM n'accueillent que des enfants souhaitant un accueil en langue basque pour le rendre totalement immersif.



Le niveau de tension globale sur l'offre d'accueil ressenti particulièrement ces deux dernières années, concerne aussi l'offre d'accueil en Euskara dont les places sont limitées alors même que la demande s'accélère. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour la Ville qui doit identifier les actions possibles aussi bien pour l'accueil collectif que pour l'individuel.

L'offre d'accueil ponctuel

On parle d'accueil ponctuel lorsque la famille est connue de la crèche, que le besoin d'accueil est connu à l'avance, mais que cet accueil est ponctuel, très partiel et non récurrent.



Points de repère

54

Nb d'enfants ayant bénéficié d'un accueil occasionnel dans l'un des 3 EAJE municipaux au 23/11/2021

-13 points

Evolution de la part d'enfants accueillis en occasionnel dans les 3 EAJE municipaux entre 2015 et 2021

On note une évolution relativement tendancielle à la **baisse de la part d'accueil occasionnel** au sein des EAJE municipaux, liée aussi à la crise sanitaire.

La priorité de la Ville est centrée sur le choix des familles quel que soit leur besoin, temps complet ou temps partiel, afin d'être en capacité de répondre à leurs besoins diversifiés. Ainsi **tous les établissements de la Ville offrent la possibilité d'accueil régulier à temps complet, partiel ou très partiel.**

La Ville de Bayonne offre aussi une possibilité d'accueil dit occasionnel lorsqu'il y a des annulations d'accueil régulier de dernière minute ou planifiées mais sur une courte période à venir. Cette possibilité est présentée aux familles par les deux animatrices EJE du RPE lors de la constitution du dossier d'inscription. Une liste des demandes d'accueil occasionnel, actualisée en temps réel, est partagée entre les EAJE. Cette possibilité n'ouvre pas le droit aux familles de réserver leur place d'accueil, puisqu'il s'agit de temps d'accueil libéré à la suite de l'annulation d'un accueil régulier.

L'institution d'une offre d'accueil très ponctuelle constitue une demande de la Caf avec la mise à disposition de places dédiées et des plages définies par les familles. Ce point a fait l'objet d'échanges en groupe de travail sur l'accueil des familles en situation de vulnérabilité. Ce mode d'accueil constitue une **solution de socialisation pour l'enfant gardé à la maison et une solution de répit pour les parents. Néanmoins**, les professionnels de terrain mettent aussi en avant le fait que **la demande d'accueil ponctuel recouvre souvent un besoin d'accueil plus important, à laquelle il n'est pas toujours possible de répondre.**



Le déficit d'offre d'accueil notamment pour les familles en attente d'une place en régulier, n'incite pas nécessairement à prioriser le développement de l'accueil ponctuel – très partiel. Néanmoins, la question de la pratique de ce type d'accueil, créateur de plus de souplesse pour les familles et pouvant être facturé à l'heure, pourrait constituer un sujet de réflexion dans le cadre du prochain schéma. Il s'agirait aussi d'harmoniser davantage les pratiques des professionnels des différents accueils et de clarifier auprès des familles ce type de propositions, anciennement appelées « halte garderie ».

L'offre d'accueil en horaires atypiques

Horaires atypiques : de façon usuelle, les horaires atypiques désignent les horaires d'accueil avant 7h30 / après 18h30 en semaine, ainsi que les plages d'accueil le week-end, les jours fériés, etc.

La ville offre 80 places d'accueil collectif en horaires atypiques. Cependant la demande des familles semble relativement limitée, Ainsi la crèche **After School** a réduit son amplitude horaire de 21H30 à 20H, puis de 20H à 19H30 en semaine, ainsi que pour la journée du dimanche. Les plages d'accueil du soir aux **Petits Zavirons** sont très peu utilisées également. La **crèche familiale Céleste (ex AAFS)**, qui rayonne sur un territoire plus large que le territoire bayonnais, propose des horaires élargis de 6h le matin à 22h le soir, ainsi que la possibilité d'accueil la nuit et le samedi. Cependant il n'y actuellement que 5 ou 6 familles qui utilisent ces possibilités. Au regard des données de fréquentation des structures municipales, réparties par heure, une nette baisse s'observe à partir de 17h30. Sur 2021, en moyenne, 10% des enfants restent après 17h30 et seulement 0,5% entre 18h15 et 18h30. Ces données invitent à nuancer quelque peu la proportion obtenue dans l'enquête de répondants demandant un accueil après 18h30 (27,9%).



En l'état, il est donc difficile d'affirmer que la réponse aux besoins d'accueil en horaires atypiques constitue une problématique sur le territoire.

L'accueil le mercredi et pendant les vacances

La quasi majorité des EAJE de la ville propose un accueil le mercredi, pendant les petites vacances et pendant l'été, à l'exception de 3 semaines de fermeture au mois d'août.

La proposition d'accueil de la crèche Luma Baiona fait un peu exception, puisque la structure est fermée le mercredi, une semaine sur deux pendant les petites vacances et 6 semaines pendant l'été sur une amplitude horaire de 9h à la journée. Cette proposition d'accueil peut laisser supposer qu'elle concerne en priorité des familles dont un seul des parents travaille, ou bien des familles qui ont des relais familiaux ou la possibilité d'activer un mode d'accueil complémentaire. La crèche Luma Baiona précise cependant qu'en 2021, sur les 26 familles accueillies, seulement 3 d'entre elles ont rencontré un problème pour le mercredi et les vacances scolaires. Mais que des solutions peuvent être trouvées au cas par cas avec les autres EAJE, notamment avec la crèche Saint Esprit, sans que cela constitue toutefois une obligation pour cette dernière.



La proposition d'accueil sur la ville semble relativement souple et adaptée aux besoins, avec la présence de trois structures d'accueil dédiées aux horaires atypiques et d'assistantes maternelles ouvertes à une amplitude horaire élargie.

80 places de repère

80

Places en horaire atypique dans le collectif (After School, Petits Zavirons, Escale des Koalas)

7h-19h30

Horaires d'accueil d'After School du lundi au samedi

6h30-22h

Horaires d'accueil des Petits Zavirons du lundi au vendredi

7h-20h

Horaires d'accueil l'Escale des Koalas du lundi au samedi

50

AM proposant un accueil avant 7h30 en 2021 (dont 36 sur la Rive Droite)

41

AM proposant un accueil après 18h30 en 2021 (dont 30 Rive Droite)

8

AM proposant un accueil le samedi en 2021

et **12**

le dimanche

La parentalité, un volet investi depuis longtemps par la Ville

La Ville de Bayonne n'a pas été identifiée comme prioritaire dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (SDSF) du fait de l'existence d'un **bouquet parentalité tout à fait fourni** aux yeux de la Caf, avec aussi beaucoup d'actions du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

Les lieux dédiés aux parents

Au-delà des 3 lieux d'accueil enfant-parent (LAEP), Bouts Choux, Murmures et Petits Pas et le Trait d'Union, des actions sur la parentalité sont également proposées au sein des 3 Maisons de la Vie Citoyenne de la Ville (MVC Polo Beyris notamment) et de l'Espace Socio Culturel Municipal - ESCM) : cafés des parents, temps d'échange, conférences, sorties en famille, etc. Il existe également quelques espaces rencontres qui ne sont pas labellisés.

Les actions du REAAP

Les accueils petite enfance mobilisent le financement d'actions dans le cadre du **REAAP (RAP)**, notamment pour l'organisation de cafés parents-enfants, et aussi de façon récurrente pour l'organisation des Journées de la Petite Enfance.

Des exemples d'actions financées dans le cadre du REAAP

- Action Nutri'crèche menée avec IREPS et l'Atelier Santé Ville du CCAS de Bayonne (2019)
- Ludothèque itinérante d'Elgarrekin à la crèche Quai Chaho (2019)
- Médiation animale à la crèche Saint Esprit (2020)
- Le Moulin à Palabres à la crèche Pyrène (2020)
- Circomotricité Oreka à la crèche Saint Esprit (2021)

Le Programme de Réussite Educative

Le PRE s'adresse aux enfants âgés de 0 à 16 ans sur les quartiers des Hauts-de-Bayonne-Sainte Croix et la Citadelle-Maubec. Il accompagne environ 180 familles, parmi lesquelles 1/5^{ème} de familles avec enfant de moins de 6 ans :

- Des **ateliers** sont organisés avec Libre-Plume dans 3 écoles maternelles, dans l'idée de familiariser les familles avec l'école et avec la lecture, et avec la ludothèque qui se déplace dans l'école également. Ces ateliers sont co-financés par l'Etat dans le cadre de la Politique de la Ville, la CAF dans le cadre du REAAP et la Ville de Bayonne.
- Par ailleurs, des **espaces parents** sont organisés régulièrement à l'école sur l'alimentation, le sommeil, les relations parents-enfants, l'utilisation des écrans, etc.
- Des **aides financières** sont également mobilisables pour permettre d'inscrire les enfants à des activités de type cours de natation, gymnastique, etc.
- Des **clubs « coup de pouce »** pour les « petits-parleurs » c'est-à-dire les enfants dont on constate qu'ils ne sont pas encore très à l'aise avec le langage, donnant des outils aux parents pour accompagner leur enfant à la maison dans son apprentissage du langage.



Points de repère

3

Lieux d'Accueil Enfant Parent

4

Structures d'animation de la vie sociale qui conduisent des actions sur la parentalité

30

Cafés des parents organisés par l'ESCM en 2019

9 600 €

Budget 2019 des actions REAAP à destination des familles des crèches collectives

Le soutien de la Ville aux associations intervenant dans le champ de la parentalité

Le **Relais Petite Enfance (RPE)** géré par Céleste (ex AAFS), piloté et financé par la Ville, organise régulièrement des actions en direction des parents. Par ailleurs, la Ville soutient plusieurs associations qui interviennent auprès des parents.

L'association Libreplume, soutenue par la Ville

Libreplume est une association de promotion de la lecture à destination de la jeunesse, qui intervient aussi dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE).

Libreplume a organisé en 2021, avec les partenaires du quartier, une action "des livres à soi" dont le but est de former/sensibiliser des acteurs-actrices du territoire à la littérature jeunesse, avec l'animation de 6 ateliers auprès de 20 parents. Ces 20 familles ont participé à trois sorties ; en médiathèque, en librairie, sur un festival du livre. Elles ont reçu également 80 € de Chèque livres. L'objectif est qu'ensuite les familles s'emparent plus facilement du livre et de la lecture avec leurs enfants. La crèche Pyrène a participé à cette action, qui est reconduite en 2022.



Points de repère

209

Nombre de familles qui ont fréquenté le Trait d'Union en 2019

Environ 20/an

Familles bénéficiant des entretiens familiaux du Trait d'Union, cofinancés par la Ville

Le travail de référencement mutuel autour des situations individuelles fonctionne bien entre les dispositifs parentalité, le Programme de Réussite Educative, la PMI, le service petite enfance, les EAJE, les structures de loisirs, les sages-femmes, même si les liens se sont un peu distendus depuis le début de la période COVID. Par ailleurs le Programme de Réussite Educative investit le public des tout-petits notamment en organisant des ateliers avec le Trait d'Union pour les enfants âgés de 2 à 4 ans.

Le Trait d'Union

La structure existe depuis 24 ans. Auparavant indépendante, elle a rejoint l'association Caminante en 2018, association médico-sociale qui accueille des enfants en situation de handicap.

L'équipe de 8 personnes (éducatrice de jeune enfant, psychomotricien, thérapeute familiale, etc.) met en place un accompagnement des familles autour du processus « Devenir parent » au travers d'une palette d'interventions variées :

- **Accueils collectifs** pour travailler le lien d'attachement.
- **Entretiens familiaux ponctuels ou sur la durée** pour les familles qui rencontrent un questionnement ou une difficulté, avec une thérapeute familiale et/ou une éducatrice.
- **Actions hors les murs** : découverte de l'environnement socioculturel au travers de projets avec la médiathèque, de résidences d'artistes, etc ...
- **Actions et projets en partenariat** : tables-rondes sur les Toutes Petites Sections, organisation de groupes de parole; formation des ATSEM sur le jeu-libre, la psychomotricité des jeunes enfants, etc ...



Si l'action de la Ville est riche et diversifiée en direction des parents, on constate un enjeu de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels de la petite enfance qui se sentent parfois en difficulté sur l'accueil de certaines familles manifestant un besoin d'écoute et de soutien plus important.

La question du maillage du territoire en matière de LAEP, lieu de proximité par excellence, est également posée. Dans le cadre du prochain schéma, le développement de l'offre en LAEP est envisagé, en lien notamment avec le Label d'excellence Cité éducative obtenu par la Ville pour le quartier des Hauts-de-Sainte Croix. Des solutions itinérantes pourraient être envisagées en complément.

C- Gestion de l'offre et dynamique partenariale

Gestion de l'offre d'accueil

Les services dédiés à la Ville

La Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education (DEJE) est rattachée à une Direction Générale Adjointe qui englobe différentes thématiques telles que le sports, la lutte contre les discriminations, la politique linguistique, la santé et la solidarité.

Le service petite enfance, rattaché à la DEJE, comprend une chef de service, une coordinatrice petite enfance et une gestionnaire administrative et financière, ainsi que la supervision des 3 EAJE en gestion directe et du relais petite enfance (RPE) dont la gestion est confiée à Céleste (ex AAFS).

Le fonctionnement du guichet unique

L'une des actions-phares du précédent schéma a consisté en la mise en place d'un système de guichet unique pour les familles, géré par l'AAFS (voir infra et bilan de la fiche action n°1).

Le parcours des familles en recherche d'un mode d'accueil :

- **Possibilité 1** : la famille prend contact avec le guichet unique, qui explique le fonctionnement et les conditions d'attribution des places ; puis propose aux parents de remplir un dossier de pré-inscription et de convenir d'un RDV pour leur présenter les structures d'accueil et les différents projets pédagogiques.
- **Possibilité 2** : la famille vient au RAM et les animatrices l'informe de la nécessité de prendre RDV sur les temps consacrés au guichet unique.
- **Possibilité 3** : la famille vient à la permanence sans RDV du guichet unique et les animatrices lui remettent les informations directement.
- **Possibilité 4** : la famille télécharge le dossier de préinscription et l'envoie aux animatrices du RPE par mail qui proposera à la famille un RDV individualisé.



L'ensemble des acteurs salue la mise en place du guichet unique qui a permis de simplifier le parcours des familles et d'alléger la charge de travail des responsables de crèche. Cependant certains responsables d'EAJE regrettent les effets de cette évolution en termes de relation avec les familles, et soulignent la nécessité d'affiner le besoin d'accueil une fois la place attribuée. Une amélioration de la connaissance du fonctionnement du guichet unique par les EAJE, et réciproquement, est nécessaire ; ainsi qu'un effort de pédagogie auprès des familles pour leur conseiller de déposer leur demande d'accueil au plus juste de leurs besoins.



Points de repère

292

Nombre d'enfants inscrits sur la liste d'attente de la CAU au 31 Décembre 2022

62%

Part de demandes d'accueil ayant fait l'objet d'une proposition à l'issue de la CAU de juin 2021

8 mois

Délai d'attente moyen d'une famille avant l'obtention d'une place d'accueil collectif *

* entre le dépôt du dossier auprès du RPE et la date d'une proposition en accueil collectif, délai observé par la CAU en juin 2019, juin 2020 et juin 2021

94

Nombre de familles sans proposition d'accueil collectif à l'issue de la CAU de juin 2021

2

Educatrices de Jeunes Enfants formées intervenant pour le RPE

45 minutes

Temps d'entretien avec chaque famille, afin de pouvoir examiner sa situation individuelle et l'orienter vers la solution la plus adaptée à son besoin

75%

Part d'enfants bayonnais accueillis dans les crèches associatives conventionnées avec la Ville

La révision du dispositif de la CAU et des critères d'attribution des places

En avril 2021, le dispositif lié à la CAU a été allégé pour les familles (suppression de l'obligation d'actualisation des demandes tous les 3 mois) et pour les professionnels (diminution du nombre de sessions des comités techniques et des CAU).

Les critères d'attribution des places ont également été revus sans attendre le schéma, du fait du **constat d'un manque de mixité sociale au sein des accueils collectifs**, avec une augmentation importante des familles précaires.

Les critères d'attribution des places définis au moment de la mise en place de la CAU (Commission d'Attribution Unique des places) étaient très axés sur le quotient familial. Un travail de révision en 2021 a conduit à :

- **affiner la prise en compte des situations particulières** nécessitant une attention supplémentaire (handicap, monoparentalité, naissances multiples, regroupement des fratries) ;
- **revaloriser le critère d'ancienneté** de la demande ;
- **affiner les tranches de revenus** pour être au plus près des caractéristiques, en termes de revenus, des familles inscrites sur la liste d'attente.

Critères 2015 - 2020

Situation de vulnérabilité	50 points
Quotient familial	
Inférieur à 500 €	10 points
Entre 500 € et 1 000 €	5 points
Supérieur à 1 000 €	0 point
Situations particulières	
Regroupement des fratries	10 points
Naissances multiples	5 points
Antériorité de la demande	
Plus de 6 mois	5 points
Entre 3 et 6 mois	2.5 points
Moins de 3 mois	0 point

Critères depuis avril 2021

Situations particulières	
Handicap	15 points
Monoparentalité	15 points
Naissances multiples	15 points
Regroupement des fratries	15 points
Antériorité de la demande	
Plus de 12 mois	10 points
Entre 6 et 12 mois	6 points
Entre 3 et 6 mois	2 points
Moins de 3 mois	0 points
Quotient familial	
Inférieur à 500 €	5 points
Entre 500 € et 1 000 €	4 points
Entre 1 000 € et 2 500 €	3 points
Supérieur à 2 500 €	2 points

La prise en compte des situations de vulnérabilité

L'appréciation des situations plus vulnérables a aussi été retravaillée par le service petite enfance et la PMI, au-delà des places d'urgence, avec une instance de concertation spécifique pilotée par la Ville qui permet de prioriser les situations et de les orienter vers les structures les plus adaptées. **Voir ci-après bilan du schéma.**

La PMI et le service petite enfance priorisent les familles selon 3 niveaux.

La Ville de Bayonne s'engage à trouver une place sur les priorités 1 (demande d'accueil nécessaire – carences éducatives/ affectives, soutien parental nécessaire, suivi renforcé) et dans la mesure du possible sur les situations de niveau 2 (vigilance sur la situation sans carences parentales). Ces situations ne sont pas référencées dans la liste d'attente. Les situations de niveau 3 (accompagnement PMI ou situations particulières déjà valorisées par le système de points) sont intégrées à la liste d'attente de droit commun. Ce nouveau fonctionnement a été mis en place à partir de la CAU de juin 2021.

Focus sur la place de Céleste dans l'écosystème bayonnais de la petite enfance

Céleste (anciennement AAFS) intervient principalement auprès de deux publics : les **familles** qu'elle oriente et conseille dans la recherche et la gestion des modes de garde pour leurs jeunes enfants ; et les **assistantes maternelles** qu'elle accompagne au quotidien dans leurs pratiques professionnelles, notamment en leur proposant des structures adaptées à leur exercice et en favorisant l'accès à la formation continue. Son intervention géographique est relativement large et va bien au-delà de la ville de Bayonne. L'association a par ailleurs développé un pôle innovation sociale et parentalité et continue de développer son intervention sur le territoire du Pays Basque.

La relation partenariale liant la Ville de Bayonne à Céleste s'étend sur plusieurs champs de compétences. L'association gère le relais petite enfance (guichet unique et RAM) sous le pilotage de la Ville, participe à ce titre à la commission d'admission unique, est en charge de la co-production de l'observatoire de la petite enfance, et gère la crèche familiale.



Céleste
en chiffres

Plus de 100

salariés

2 000

familles accompagnées sur
le Pays Basque et le Sud
Landes

4

Services de l'association :
RPE, crèche familiale,
micro-crèches (hors
Bayonne) et Défi,
organisme de Formation

Engagements de la Ville de Bayonne

- Soutien financier de la Ville au titre du fonctionnement du RAM et du RUPE :
- **2019** : 37 000 € pour le fonctionnement du **RAM** et 27 000 € d'aide au financement de 0,5 ETP d'animatrice pour le **RUPE** (année 2019).
- **2020, 2021, 2022**: 32 500 € affecté à 1 ETP d'animatrice du **RAM** et 32 500 € d'aide annuelle au financement d'1 ETP d'animatrice du **RUPE**.
- La Ville est garante du bon fonctionnement du RPE, assure une **responsabilité fonctionnelle** sur les animatrices, accompagne le RPE au quotidien (appui et conseils, élaboration et suivi des procédures et outils) ; et **pilote le fonctionnement de la CAU** (préparation, animation, suivi).
- La Ville de Bayonne s'engage également à mettre à disposition de l'association des **locaux** pour le fonctionnement du guichet unique, ainsi qu'à en assurer la **communication**.

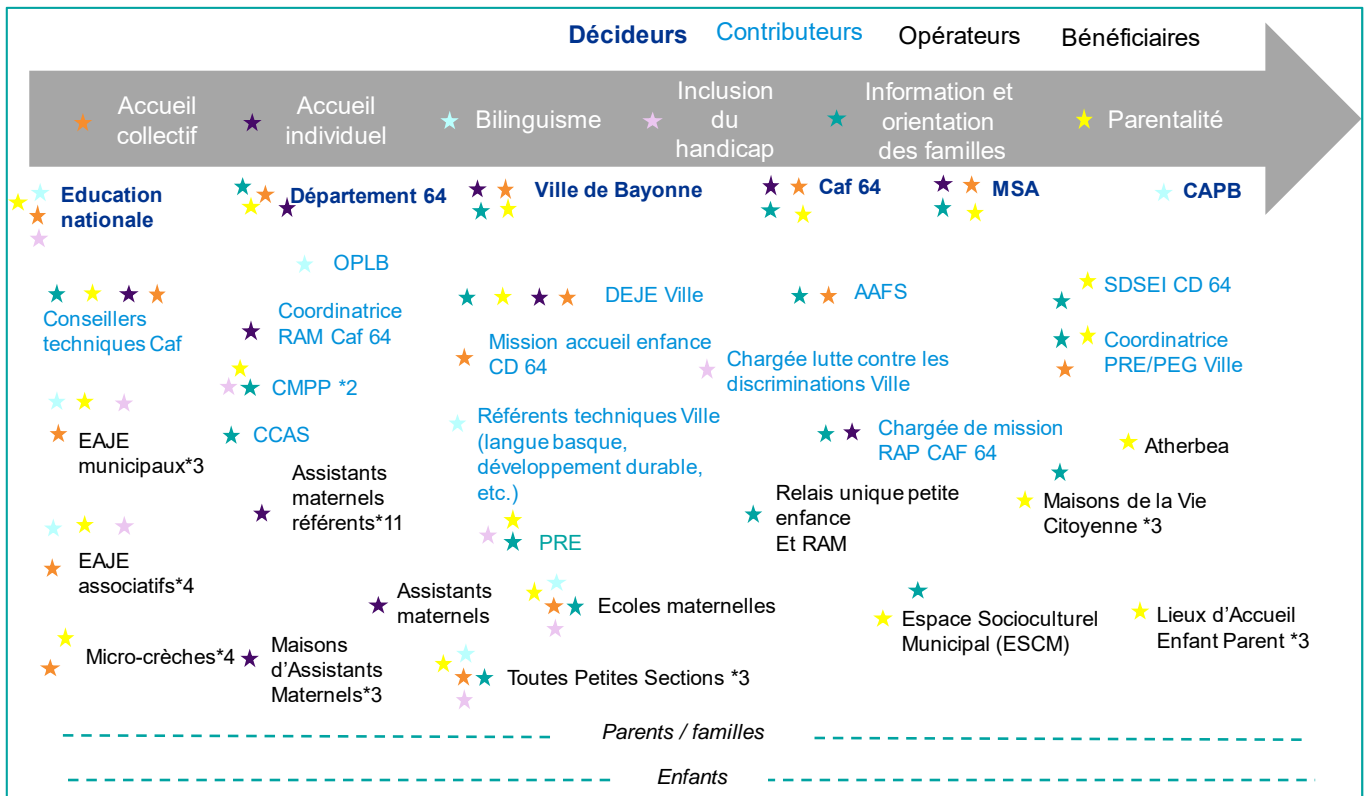
Engagements de Céleste

- Intégrer la **gestion du guichet unique et du RAM** au cœur des missions du RPE.
- Fournir à la Ville de Bayonne des **outils d'évaluation renforcés et des bilans d'activités**, et s'inscrire dans les attentes fixées par la collectivité en termes d'impact et de satisfaction.
- **Garantir un lien fonctionnel avec la commission d'attribution des places** sans pour autant interférer dans le fonctionnement autonome de la commission.
- **Assurer le bon fonctionnement du RPE.**
- Faciliter le contrôle de ses activités par l'administration.
- **Participer aux projets portés par le service petite enfance et développer des partenariats.**



L'animation du relais petite enfance, comprenant le guichet unique (porte d'entrée de la Ville pour tous les modes d'accueil) et du RAM est confiée à Céleste, opérateur associatif en gestion aussi d'une crèche familiale et de micro-crèches. Cette spécificité bayonnaise peut questionner les acteurs de terrain. Le niveau de partenariat solide entre la Ville et Céleste devrait suffire à apporter les garanties nécessaires. Le partenariat formalisé par des conventions et le travail étroit doivent être valorisés par une meilleure communication auprès des autres opérateurs afin de rassurer sur les modalités de gestion du guichet unique.

L'écosystème bayonnais de la petite enfance



Une collaboration globalement très positive entre les acteurs de l'accueil du jeune enfant

L'ensemble des acteurs associatifs et privés interrogés salue la **qualité de la relation avec la Ville, comme avec la Caf et le Département**. Ils soulignent notamment la réactivité de la Caf face aux différentes sollicitations, ainsi que le renforcement de la collaboration avec la PMI. Les **Journées de la Petite Enfance** contribuent sans nul doute à l'animation de cette coopération, dont les uns et les autres regrettent qu'elles n'aient pu se tenir en 2020 et 2021. **La mise en place de la CAU et l'élaboration de la Charte d'accueil du jeune enfant** ont également constitué une occasion de renforcement des liens partenariaux et d'amélioration de la connaissance mutuelle ; de même que les travaux initiés en 2019/2020 dans le cadre du **groupe « vulnérabilité » animé par le service petite enfance de la Ville**.

De façon moins positive, on notera le manque d'interactions avec la crèche d'entreprise Les Petits Zavirons, mais également le manque d'interactions quotidiennes entre les différents EAJE, qui disent « mal se connaître ».

Une intégration entre accueil du jeune enfant et accompagnement à la parentalité qui semble perfectible

Il semble que les acteurs de l'accueil aient de moins en moins le réflexe de faire appel aux LAEP, la crise sanitaire n'ayant pas facilité par ailleurs le maintien de liens étroits pendant la période récente. De même, les structures d'animation de la vie sociale ne sont pas spontanément mentionnées comme des partenaires potentiels.



La labellisation de la ville de Bayonne Cité éducative constituera une opportunité de valorisation de la richesse de l'écosystème bayonnais, au-delà des quartiers prioritaires, sur la petite enfance mais certainement également aussi un enjeu supplémentaire de renforcement des liens entre acteurs de l'accueil et de la parentalité.

Première partie

Diagnostic de territoire

4 - Enquête auprès des familles

4 - Enquête auprès des familles

Le profil des répondants

Accusé de réception en préfecture
064216401026-20230209-23_05841-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

Les objectifs principaux de l'enquête menées auprès des familles bayonnaises sont d'enrichir la connaissance des publics-cibles par la Ville et d'appréhender le niveau de satisfaction des familles sur l'offre proposée.



429 réponses
408 familles avec enfants de moins de 6 ans

3 125 enfants de moins de 6 ans, soit environ 1 670 familles concernées, au regard d'un taux de fécondité moyen de 1,87
Un taux de réponse estimatif satisfaisant de 25%

Des répondants majoritairement en couple

Une grande majorité des répondants a déclaré être en couple (**88,5%, soit 207 répondants**). Cependant, **24 personnes ont déclaré vivre seules avec leur(s) enfant(s)**, soit 10,3% des répondants. A titre de comparaison, 24,1% des familles du territoire sont monoparentales en 2018 (Insee).

Une surreprésentation de familles biactives

Parmi les **234 répondants à ce volet, 161 sont en emploi et à temps plein, soit 68,8% de l'échantillon et 38 sont en emploi à temps partiel**. En 2018, 57,7% des jeunes enfants ont des parents biactifs contre 73% des répondants au questionnaire (128 répondants ont leur conjoint en emploi à temps plein et 25 à temps partiel). Enfin, près de 82% des répondants en couple ont leur conjoint qui est en emploi à temps plein.

Une légère surreprésentation de familles nombreuses

14,4% sont des familles avec trois enfants ou plus, mineurs ou à naître, contre 6,4% de familles nombreuses parmi les familles du territoire.

Seuls 7 répondants disant avoir un ou plusieurs enfants en situation de handicap, soit 3% des répondants.

Des répondants ayant des revenus relativement confortables

Parmi les répondants, 44% ont des revenus nets mensuels compris entre 2 500 et 4 000 euros.

Une proportion importante de répondants percevant une Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)

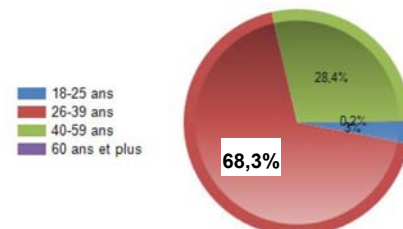
Parmi les 234 répondants, 47% perçoivent la PAJE (111 répondants) et 37% des allocations familiales (87 répondants). Près d'un quart des répondant dit percevoir aucune prestation (57 répondants).

Une majorité de répondants n'exprimant pas de problèmes particuliers

Parmi 234 répondants, **159 disent ne pas être concernés par les problèmes mentionnés ci-contre** (68% de l'échantillon).

Cependant, **les difficultés financières ressortent comme la principale préoccupation pour 58 répondants** (24,8% de l'échantillon), parmi lesquels 19 vivent « Sur les hauts de Bayonne », 13 « Sur les rives droites de l'Adour », 12 disent ne pas savoir leur quartier.

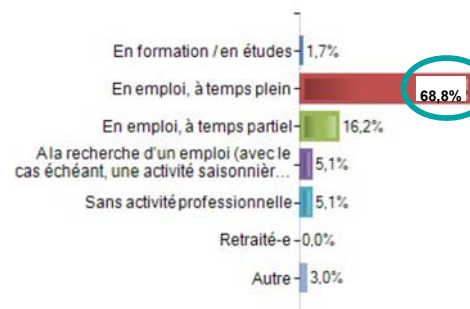
Tranche d'âge des répondants



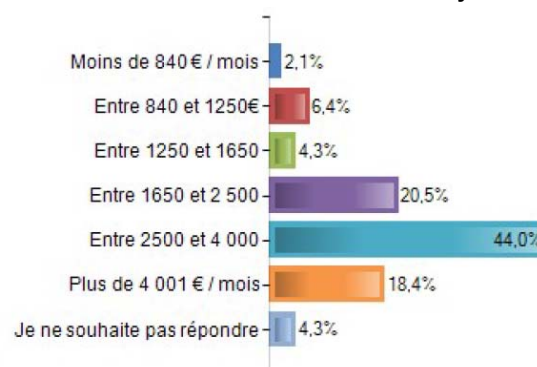
Situation personnelle des répondants



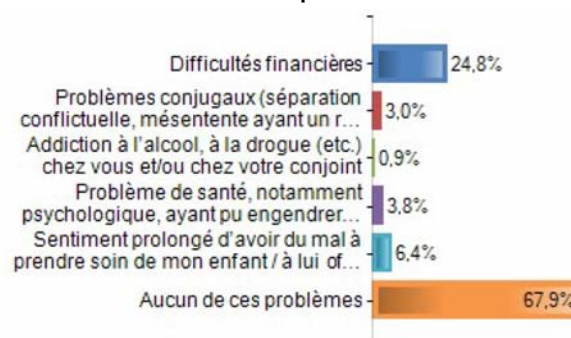
Activité des répondants



Revenus nets mensuels du foyer



Êtes-vous confrontés par un ou plusieurs de ces problèmes ?

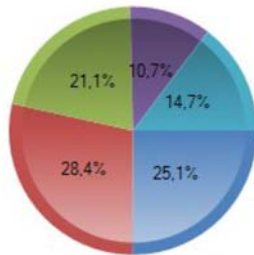


Quartier de résidence des répondants

Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20230209-23_05841-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

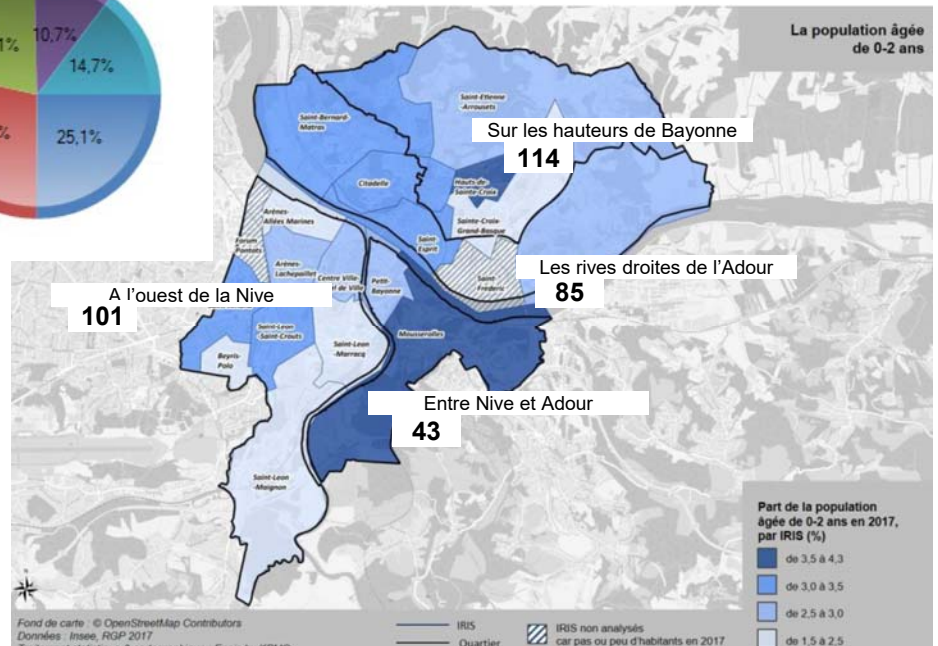
Quartier d'habitation

- A l'ouest de la Nive
- Sur les hauteurs de...
- Les rives droites de...
- Entre Nive et Adour
- Je ne sais pas



Une bonne répartition des répondants entre les quartiers

Parmi les répondants, **114** vivent « Sur les hauteurs de Bayonne » (28,4%), **101** « A l'ouest de la Nive » (25,1%), **85** sur « Les Rives droites de l'Adour » (21,1%), **43** « Entre Nive et Adour » (10,7%). Près de **60** répondants ont répondu ne pas savoir quel était leur quartier.



Mode d'accueil des répondants

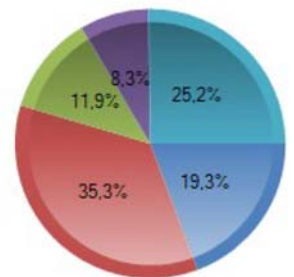
Une bonne représentation de l'ensemble des modes d'accueil du jeune enfant

Parmi les 218 répondants à ce volet du questionnaire, **77 ont recours à une assistante maternelle** pour l'accueil de leur jeune enfant, soit 35,5%. Enfin, **42 répondants disposent d'un espace en accueil collectif**, soit 19,3%. La catégorie « Autre » mentionne essentiellement l'école maternelle.

Avec seulement 25 répondants ayant dit accueillir l'enfant « A la maison », l'accueil formel du jeune enfant reste légèrement surreprésenté.

Mode d'accueil du jeune enfant

- En crèche
- Chez un.e assistant...
- A la maison
- En Toute Petite
- Section de...
- Autre



Une surreprésentation de répondants dont l'enfant, accueilli en structure collective, l'est sur des EAJE en gestion municipale

ACCUEIL COLLECTIF

Parmi les 42 répondants dont l'enfant est accueilli en crèche, **les EAJE municipaux (Saint-Esprit, Pyrène, Quai Chaho) concernent 50% des répondants**. En comparaison, l'offre en gestion municipale correspond à 34% de l'offre d'accueil collective.

Une majorité de parents recourant à une assistante maternelle indépendante

ACCUEIL INDIVIDUEL

84,4% des 77 répondants recourant à un accueil individuel du jeune enfant emploient une assistante maternelle qui exerce chez elle, contre 6 répondants dont l'assistante maternelle exerce au sein d'une MAM et 6 au sein de la crèche familiale de l'AAFS.

Premier choix des familles

Accusé de réception en préfecture
064216401026-20230209-23_05841-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

Une problématique de réponse aux souhaits des familles

Parmi les **216** répondants à ce volet, plus de la moitié des familles disent que leur mode d'accueil actuel ne correspond pas à leur premier choix

- Parmi les **114** familles répondant par la négative, 49% ont recours à une assistante maternelle (56 familles, contre 21 pour qui c'était le premier choix), 17% gardent leur enfant à la maison (19, contre 6), 6% ont recours à une crèche (7 contre 35), 6% ont recours à la TPS en Maternelle (7, contre 13), 22% ont répondu « Autre » ou n'ont pas mentionné leur lieu d'accueil.

La praticité, premier critère de choix des parents dans la recherche d'un mode d'accueil

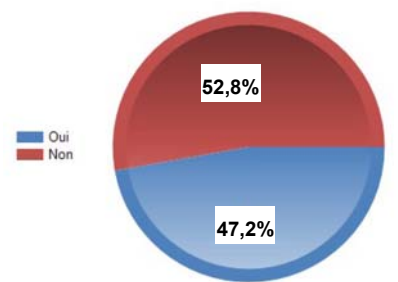
Parmi les critères proposés, cumulativement : 81% des répondants disent choisir un mode d'accueil en fonction de la **praticité** (localisation notamment), 65,6% en fonction de la **qualité de l'accueil** (formation, projet, locaux), 44,3% sur le **principe de socialisation** du jeune enfant, 43% en fonction du **coût**, 15,4% en fonction de la possibilité d'accueil en **langue basque**.

Le report vers un autre mode d'accueil formel plus onéreux, effet principal pour les familles n'ayant pas obtenu leur premier choix

Près de moitié des répondants n'ayant pas eu leur premier choix se **reporte sur un autre mode d'accueil, éventuellement plus onéreux** (37 répondants parmi les 50 concernés se sont tournés vers une assistante maternelle).

Sur 111 répondants, 45 ont dû renoncer à un accueil formel : 16 renoncent à l'activité professionnelle, 11 demandent un congé parental, 19 font appel à des proches (familles, amis), 5 ont demandé un passage à temps partiel. Ce constat est à relier avec le faible taux de couverture d'accueil formel du jeune enfant (58,4 en 2018).

Accès à un mode correspondant au premier choix des familles



Satisfaction des familles

Une majorité des familles se disant satisfaites de leur mode d'accueil, qu'il s'agisse ou non de leur premier choix

Que le mode d'accueil actuel soit ou non leur premier choix, **une majorité des répondant dit que l'offre leur convient (82% des 216 répondants)**, malgré l'importante proportion de famille dont le choix actuel ne correspond pas au premier choix envisagé (52,3%).

Parmi les **39** répondants dont le mode actuel d'accueil ne convient pas :

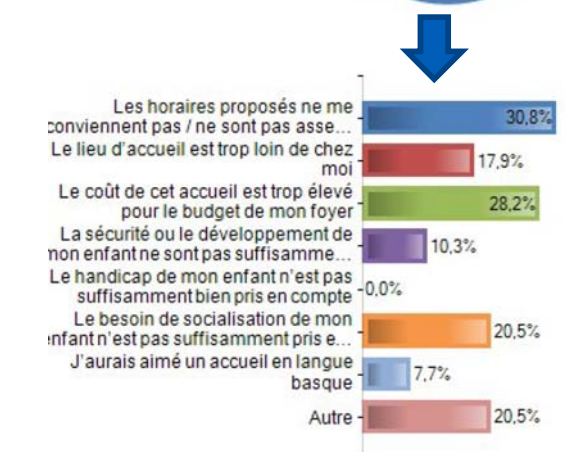
- **12** ont recours à une assistante maternelle, **11** sont gardés à la maison, **3** sont en crèche, **6** en TPS / école maternelle
- 11 vivent « Sur les hauteurs de Bayonne » et 8 « A l'ouest de la Nive »

Les horaires et le coûts, principales raisons d'insatisfaction

Parmi les **39** répondants concernés :

- **12** ont répondu que les horaires ne convenaient pas
- **4** ont leur(s) enfant(s) accueilli(s) à la maison
- **11** que le coût de cet accueil était trop élevé
- **7** ont leur(s) enfant(s) accueilli(s) chez une assistante maternelle
- **8** que le besoin de socialisation de leur enfant n'est pas suffisamment pris en compte.

Satisfaction des parents au sujet du mode d'accueil



Enfants gardés à domicile

Des enfants gardés à domicile majoritairement par le parent ou le conjoint

Parmi les 25 répondants disant que leur enfant est gardé à domicile, 24 mentionnent que l'enfant est gardé par le parent répondant ou le conjoint, aucun par une garde à domicile rémunérée et un seul par autre membre de la famille ou un proche.

Une moitié de répondants concernés n'est pas satisfaite de ce mode d'accueil

Parmi les 25 répondants concernés, 12 disent ne pas être satisfaits par ce mode d'accueil à domicile de leur enfant.

Temps d'accueil du jeune enfant

Une majorité de répondants exprimant des besoins d'accueil tous les jours de la semaine

Parmi les 223 répondants, 140 disent avoir un besoin d'accueil de l'enfant tous les jours de la semaine (du lundi au vendredi), soit 63%. Près d'un tiers dit avoir besoin d'un ou de plusieurs jours par semaine (67 répondants, 30% de l'échantillon). Ce constat est corrélé à la typologie des répondants (familles bi-actives).

Besoin d'accueil de l'enfant



Horaires élargis et atypiques

Une partie non négligeable de parents exprimant des besoins en horaires élargis voire atypiques (fréquence de ces besoins non précisée)

Une majorité des parents n'exprime pas de besoins d'accueil de leur enfant sur des créneaux élargis ou atypiques (avant 7h30 et après 18h30 en semaine et le week-end ou les jours fériés).

Cependant, sur les 220 répondants, 90 font mention d'un besoin d'accueil du jeune enfant sur des horaires élargis ou atypiques. La proportion importante de parents exprimant un besoin le week-end est relativement élevée.

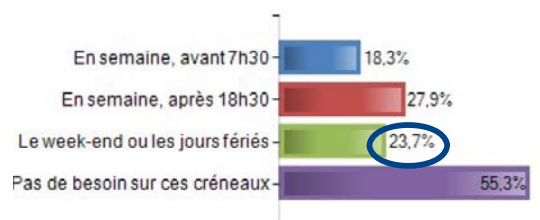
Caractérisation de cet échantillon

- Parmi les 90 répondants exprimant un besoin sur des horaires élargis et atypiques, 32 vivent « Sur les hauteurs de Bayonne », 24 « A l'ouest de la Nive », 18 sur « Les rives droites de l'Adour » et 9 « Entre Nive et Adour »
- Parmi les 52 répondants exprimant un besoin d'accueil le week-end, 16 vivent « Sur les hauteurs de Bayonne », 12 sur « Les rives droites de l'Adour » et 11 « A l'ouest de la Nive ».
- 20 répondants expriment uniquement un besoin les week-ends.

Une moitié de familles exprimant un besoin d'accueil sur des horaires atypiques n'ont pas trouvé de solution

Parmi 96 répondants, 51 ont dit ne pas avoir pu trouver une solution qui convienne sur les créneaux demandés, soit 53,1% de l'échantillon, alors qu'il peut exister une offre adaptée (After School et les Petits Zavirons).

Besoin d'accueil sur des horaires atypiques



- Parmi les 64 répondants concernés par une demande d'accueil le soir ou les week-ends, 68,5% sont en emploi (44 répondants), 12,5% sont à temps partiel (8 répondants), 8% sont sans activité (5 répondants) et 6% sont en recherche d'emploi (4 répondants).

Accès à une offre adaptée



Information sur les modes d'accueil

Accusé de réception en préfecture
964-216401026-20230209-23_05841-DE
Date de transmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

Davantage de parents se rendant à la mairie pour se renseigner sur les modes d'accueil qu'auprès du RUPE

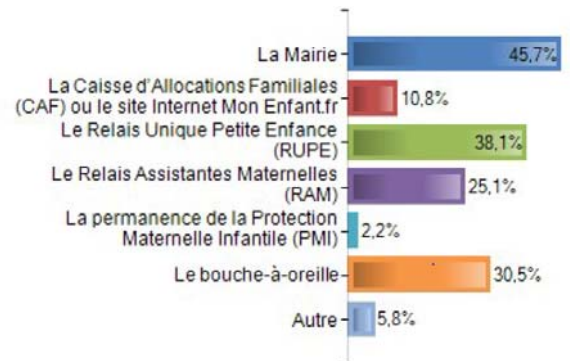
La **Mairie** reste le premier lieu où se renseignent les parents au sujet des modes d'accueil de l'enfant (102 des 223 répondants).

A noter qu'il est possible que des répondants aient confondu : Mairie, RUPE, RAM puisque le guichet unique est situé dans le hall Cassin de la Mairie. Par ailleurs, la majorité des RDV familles se tient dans les locaux de de la Mairie, l'autre partie dans les locaux de la SDSEI - PMI.

Le **RUPE / RAM** concerne, cumulativement, 141 répondants, suivi du **bouche-à-oreille** (66 répondants) ; de la CAF (24 répondants) et de la PMI (5 répondants).

Parmi les 68 répondants ayant répondu avoir eu une information par le bouche-à-oreille (parmi d'autres canaux d'information), **17 disent que leur mode d'accueil ne leur conviennent pas**. Cette proportion est supérieure de 9 points à la proportion de personnes pour qui le mode d'accueil ne fonctionne pas, tous points d'information confondus (26% contre 17%).

Points d'entrée des parents



Relais Unique Petite Enfance

Une relative satisfaction sur le service fourni par le RUPE mais un enjeu de renforcement de sa visibilité

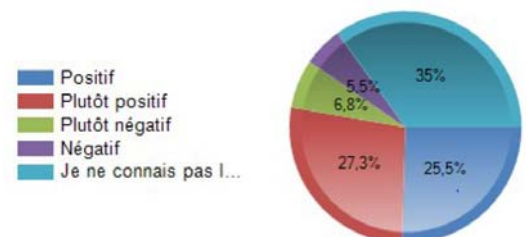
Les familles connaissant le RUPE disent, pour la moitié d'entre elles, avoir un avis positif et plutôt positif du RUPE (56 répondants, 52,8% des répondants). Seuls 27 répondants ont un avis négatif et plutôt négatif (12,3%).

Cependant, 77 répondants disent ne pas connaître le RUPE (35%), parmi lesquels, entre autres, 24 ont leur enfant accueilli par une assistante maternelle, 13 à la maison, 11 en petite section.

Une majorité de parents ayant un avis négatif sur le RUPE en raison :

- **d'un sentiment que leur demande ou besoin individuel n'était pas suffisamment pris en compte** : 25 des 27 répondants
- **et d'un sentiment que les explications n'étaient pas suffisamment claires sur les différentes possibilités d'accueil** : 6 des 27 répondants.

Bilan du RUPE



Accueil en langue basque

Une surreprésentation de familles dont l'enfant bénéficie d'un accueil en langue basque

Parmi les 219 répondants 36 ont un enfant qui bénéficie d'un accueil en langue basque, soit 16,4% de l'échantillon. Parmi eux, 11 recourent à une crèche et 21 font mention de l'école.

Un intérêt marqué pour l'accueil du jeune enfant en langue basque

Parmi les 221 répondants à ce volet, 54 ont fait des démarches pour un accueil en langue basque. Ce sont tout de même près d'un quart des familles qui auraient aimé connaître cette possibilité (50 répondants).

Parmi les 218 répondants, **41,7% voudraient que leur enfant soit scolarisé en langue basque à son entrée en école maternelle** (90 répondants), soulignant une relative attractivité de l'offre éducative en langue basque sur la ville.

Au total, **53% des familles disent ne pas être intéressées par un accueil en langue basque**, qu'ils aient eu ou non l'information sur les possibilités d'accueil en langue basque.

Accueil en langue basque



Pistes d'amélioration

Les trois demandes principales des parents pour améliorer l'offre d'accueil du jeune enfant :

- 1. Des demandes pour davantage de places en crèche**
 - 73,8% des propositions
 - 163 familles, dont 44 vivent « Sur les hauteurs de Bayonne », 39 « A l'ouest de la Nive », 35 sur « Les rives droites de l'Adour ».
- 2. Des demandes pour une amplitude horaire plus importante.**
- 3. Des demandes pour des contrats d'accueil plus souples permettant d'adapter les horaires d'accueil en fonction de l'évolution de leur besoin.**



En somme, sans surprendre les demandes de développement de places en crèche apparaissent clairement comme la première demande.



Cependant, la venue en deuxième et troisième position de demandes relatives aux horaires des modes d'accueil (en plus de la proportion importante, précédemment analysée, de familles en demande d'une offre d'accueil sur des horaires élargis ou atypiques), **incite à réfléchir sur la question de l'amplitude horaires des accueils du jeune enfant sur la ville.**

Préoccupations des parents

Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20230209-23_05841-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

Parmi les trois principaux besoins d'information en tant que parent de jeune enfant

1. Les modes d'accueil de la petite enfance
2. Les aides financières de la CAF
 - 173 répondants dont 44 vivent « Sur les hauteurs de Bayonne », 37 « A l'ouest de la Nive », 33 « Sur les rives droites de l'Adour ».
3. La santé, le suivi médical de l'enfant

Une part non négligeable de parents qui ne savent pas vers qui se tourner en cas de difficulté

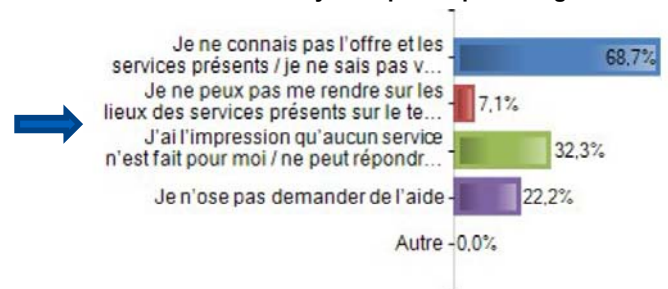
Si une majorité de répondants disent savoir vers qui se tourner en cas de difficulté (55,7% des 228 répondants), ce sont 44,3% des familles qui répondent par la négative, soulignant un enjeu fort de visibilité de l'offre de services à destination des familles.

Parmi les 127 familles répondant par la négative, 38 résident « Sur les hauts de Bayonne », 26 « A l'ouest de la Nive », et 25 sur « Les rives droites de l'Adour ».

Parmi les trois principaux sujets de préoccupation des parents

1. Le développement de l'enfant (éveil, langage, loisirs...)
2. L'éducation (comportement de l'enfant, compréhension des réactions...)
3. La santé, nutrition, sommeil.

Parmi ceux ayant répondu par la négative :



Fréquentation des services ressources

Une faible fréquentation des lieux ressources sur la parentalité

Sur 221 répondants, 49,8% n'ont fréquenté aucun des lieux ou dispositifs relatifs au soutien à la parentalité mentionnés ci-contre (110 répondants).

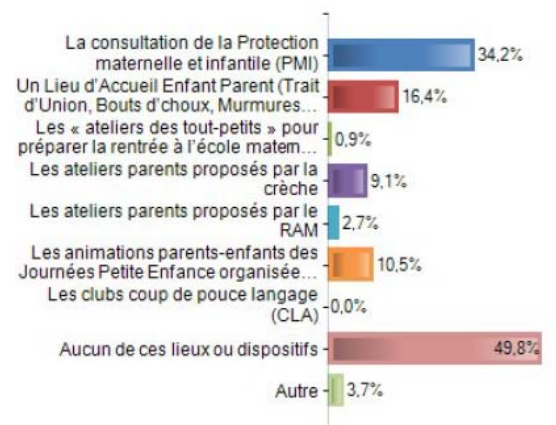
La consultation de la Protection maternelle et infantile (PMI) est le lieu le plus récurrent (75 mentions), suivi des Lieux d'accueil enfants parents (LAEP) (37 mentions). A titre de comparaison, les ateliers proposés par la crèche ont 20 mentions et les ateliers du RAM ont 6 mentions.

Une faible fréquentation des structures d'animation de la vie sociale locale

Parmi les 116 répondants, 19 fréquentant une Maison de la Vie Citoyenne (MVC Bayonne Centre ville, Espace André Joseau, MCV Saint-Etienne) et aucun ne fréquentent l'Espace socio-culturel municipal (ESCM).

Ainsi, 91,6% des répondants disent ne fréquenter aucune des structures mentionnées (207 répondants).

Fréquentation des services ressources



Première partie

Diagnostic de territoire

5 - Consultation des assistantes maternelles

5 - Consultation des assistantes maternelles

En lien avec le relais petite enfance, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des assistantes maternelles de Bayonne pour recueillir leur avis sur l'offre d'accueil petite enfance, et sur l'exercice de leur métier, leurs freins et leurs besoins. Cet envoi a été réalisé en février 2022. Le taux de réponse étant de 10%, les retours ne sont pas exploitables en l'état pour une analyse statistique consolidée. Pour autant, les remarques ont été prises en compte et intégrées au plan d'action pour les parties concernées.

Principaux besoins en tant que professionnelle de la petite enfance

- 1. Etre accompagnée dans la relation avec le parent employeur**
- 2. Faire connaître mon offre aux familles en recherche d'un mode d'accueil**
3. Renforcer les possibilités d'échanges de pratiques entre autres assistantes maternelles et faciliter l'accès à la formation pour les assistantes maternelles
4. Renforcer mon information sur l'actualité de la petite enfance à Bayonne
5. Renforcer les échanges entre professionnels de l'accueil individuel et professionnels de l'accueil collectif
6. Renforcer les missions d'accompagnement du RAM.

Principaux besoins en matière de formation en tant que professionnelle

Pouvoir bénéficier de formations sur différentes thématiques telles que :

- 1. La découverte d'autres approches pédagogiques en petite enfance (Montessori, Pickler,)**
- 2. La santé et la prévention chez les jeunes enfants / Le soutien à la parentalité**
3. Le développement de l'enfant
4. L'adaptation des espaces à chaque tranche d'âge
5. L'intégration des objectifs de développement durable dans sa pratique professionnelle
6. L'apprentissage de la langue basque
7. L'accueil des enfants à besoins spécifiques.

Priorités pour la période à venir

- 1. Valoriser l'accueil individuel**
- 2. Développer les passerelles entre l'accueil du jeune enfant et l'école maternelle**
- 3. Renforcer les solutions d'accompagnement à la fonction parentale**
- 4. Augmenter le nombre de places d'accueil sur la ville**
5. Sensibiliser l'ensemble des acteurs de la petite enfance aux enjeux du développement durable
6. Développer des solutions d'accueil plus accessibles financièrement pour les familles
7. Développer l'offre d'accueil en langue basque
8. Développer des actions spécifiques en direction des familles plus vulnérables
9. Améliorer les possibilités d'accueil des enfants en situation de handicap.

Que souhaiteriez-vous voir renforcer au niveau des propositions d'accompagnement du RAM ?

1. **Soutien des parents sur la partie administrative (préparation des contrats/ fiches de paie)**
2. Plus d'activités/ d'ateliers spectacles musicaux, marionnettes, danse ...

Quelles modalités de collaboration pourrait-on envisager entre les différents modes d'accueil et les services de la Ville de Bayonne ?

1. **Une journée de rencontre**
2. **Des lieux de rencontres**
3. **Créer une plate-forme regroupant les modes d'accueil par secteur en ligne**, permettant aux familles de choisir le mode de garde individuel ou collectif, puis répartir en fonction des attentes de chaque famille en terme d'horaires, de planning, de besoins spécifiques (paie ou autre), les places disponibles ...
4. Afin de faciliter la recherche pour les parents, avoir une vision globale de ce qui est proposé sur la ville, s'orienter en fonction de ses besoins sans avoir à appeler toute une liste difficilement mise à jour. **Chaque assistante maternelle avec des identifiants personnels mettrait à jour ses propres données et disponibilités**. Cela permettrait à la ville de contrôler en direct les besoins réels des familles et d'y apporter des solutions plus rapidement.
5. **Accès au parc de jeux du quartier St-Bernard** ou accès à la cour de l'école pendant les vacances.

Que faudrait-il faire selon vous pour encourager les familles à recourir à un accueil par une assistante maternelle ?

1. **De la publicité positive et un bon accompagnement du RPE**
2. **Valoriser la qualité de l'accueil et la flexibilité (chez certaines assistantes maternelles)**
3. **Proposer un entretien avec une assistante maternelle**
4. **Continuer de renforcer la professionnalisation**, mise à niveau ou renforcement pour les assistants maternels d'avant la dernière loi sur l'attribution du 1^{er} agrément afin d'uniformiser la formation et de permettre à chacun d'évoluer et de se mettre aux nouvelles normes en terme d'accompagnement.
5. Qu'elles aient les mêmes aides que pour une crèche, sans baisse de salaire.

Comment favoriser selon vous l'accès des assistantes maternelles à la formation continue ?

1. **Sensibiliser les familles sur l'utilité que l'assistante maternelle aille en formation**
2. **Avoir la possibilité de se faire remplacer pendant la formation**
3. **En prévoyant dans le contrat d'accueil avec la famille la possibilité de poser des journées pour la formation**
4. Organiser les formations sur le temps libre pour ne pas incommoder les différentes familles d'employeurs.


Deuxième partie

Bilan du schéma directeur 2015-2020


Vision synthétique et globale

Accuse de réception en préfecture
064216401026-20230209_23_058711DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

L'ensemble des actions a été engagé. Lorsque que l'objectif est jugé partiellement atteint, c'est le plus souvent parce qu'il semble avoir **des points d'amélioration**. Cette visualisation, forcément schématique, met en lumière le fait marquant du schéma qui réside dans l'effort significatif de **reprise en main de la politique petite enfance par la Ville.**


Action 1 : Mise en place d'un guichet unique municipal 

Action 2 : Mise en place d'une commission d'attribution des places en crèche 


Action 3 : Réorientation et mise en valeur du Relais Petite Enfance 

Action 4 : Elaboration de la charte d'accueil du jeune enfant 

Action 5 : Création d'un observatoire de la petite enfance 

Action 6 : Instauration d'un comité de pilotage du schéma directeur 


Action 7 : Mise en place de conférences consultatives 


Action 8 : Renforcement de l'accueil des 2-4 ans 

Action 9 : Définir les axes d'une politique de soutien à la parentalité et les traduire en actions 

Action 10 : Soutien des Assistantes Maternelles 

Action 11 : Mise en place de conventions d'objectifs et de résultats 

Action 12 : Contribution au développement durable 

Action 13 : Soutien des projets d'accueil bilingues 

Action 14 : Créer une commission de gestion de projets 

Bilan de l'action



Action réalisée
Objectif atteint



Action partiellement réalisée
Points d'amélioration



Action non réalisée /
Objectif non atteint

Coût net pour la Ville : 245 085 € soit en moyenne 40 847 €/an

Dépenses: 317 860 €

Recettes: 72 775 €

Action 1 : Mise en place d'un guichet unique municipal

Accusé de réception en préfecture
06-21640-026-20230209-216541-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023



Objectif(s) de l'action :

- Créer une porte d'entrée unique d'information et de premier accueil des familles
- Garantir une meilleure équité d'accès aux structures

La mise en place du guichet unique constitue **la principale réalisation du schéma**. Auparavant, les inscriptions en crèche se faisaient directement auprès de chaque établissement d'accueil. Et la commission d'attribution des places servait notamment à partager les listes d'attente, les parents effectuant généralement des demandes auprès de plusieurs crèches. La Branche Famille préconisant sur l'ensemble du territoire la délégation de la mission de guichet unique aux Relais Assistantes Maternelles, appelés à renforcer leur mission d'information aux familles, le choix s'est porté sur le fait de **confier la gestion du RUPE (relais unique petite enfance) à l'association AAFS**, déjà en charge du RAM bayonnais, après plusieurs réunions de travail entre opérateurs et élus. Le développement d'une réelle synergie entre le RAM et le RUPE s'est opérée à partir de 2019, avec la consolidation de données communes notamment.

Le RUPE centralise **l'information à destination des familles** concernant les modes d'accueil, les procédures d'admission, les projets développés à l'échelle de la ville et les **accompagne** afin de répondre à leurs besoins de la manière la plus adaptée. La gestion du RUPE a été confiée à l'association AAFS, association bien implantée sur Bayonne qui gérait déjà le RAM et la crèche familiale.

Trois objectifs principaux sont inscrits dans la convention de fonctionnement entre la Ville et l'AAFS :

- **Organiser l'information à destination des familles** afin de rendre celle-ci plus lisible, plus globale.
- **Faciliter l'accès à l'offre.**
- **Garantir une équité d'accès** aux structures d'accueil collectif.



Enjeux pour la période à venir

L'animation du guichet unique (porte d'entrée de la Ville sur tous les modes d'accueil) et du RAM est confiée à Céleste, opérateur associatif en gestion par ailleurs de la crèche familiale. Cette spécificité bayonnaise peut questionner les acteurs de terrain. Or le niveau de partenariat solide entre la Ville et Céleste devrait suffire à apporter les garanties nécessaires. Le partenariat formalisé par des conventions et le travail étroit doivent être valorisés par **une meilleure communication auprès des autres opérateurs** afin de rassurer sur les modalités de gestion du guichet unique.



Points de repère

Novembre 2016

Choix de confier la gestion du Relais Unique Petite Enfance (RUPE) à l'AAFS

Février 2017

Ouverture du **Relais Unique Petite Enfance**

3 875

Nombre de contacts avec les familles en 2019, contre 2 482 en 2018

13%

Part de contacts présentiels avec les familles en 2019 (contre 21% en 2018 et 30% en 2017)

Action 2 : Mise en place d'une commission d'attribution des places en crèches



Objectif(s) de l'action :

- Fixer des critères d'attribution et les partager
- Associer l'ensemble des structures et revoir les règlements de fonctionnement
- Communiquer afin de rendre lisible la procédure d'attribution et les critères d'éligibilité

La mise en place de la CAU est issue de la volonté initiale des élus de pouvoir rééquilibrer la typologie des familles accueillies dans les structures d'accueil collectif pour ouvrir les places aux familles les moins aisées. Il s'agissait ainsi pour la Ville de pouvoir **gagner en visibilité sur les attributions, tout en favorisant le respect des spécificités de chaque établissement** : l'accueil en langue basque pour Luma Baiona, la gestion parentale pour Baminou, le recrutement de familles sur un rayon relativement plus large pour les micro-crèches, etc. Le constat était également posé qu'il était devenu **difficile à l'échelle individuelle de chaque structure de faire face aux demandes d'accueil en urgence de la PMI**.

L'ensemble des EAJE participe désormais à la CAU, à l'exception de la crèche d'entreprise Les P'tits Zavirons et de la micro-crèche Escale des Koalas, ouverte courant 2021. D'importants atouts attribués au dispositif : **transparence des décisions** grâce à l'harmonisation des critères d'attribution, meilleure prise en compte de la **vulnérabilité des familles**, et de façon générale un **renforcement de la dynamique partenariale autour de la petite enfance**.

Cependant certains points de vigilance ont nécessité une **réorientation du dispositif de la CAU en 2021** : seuil de mixité sociale dans les EAJE, confidentialité des données échangées en comité technique, durée des réunions, suivi des demandes en langue basque, insatisfaction sur les critères de priorisation, dépersonnalisation des demandes, etc. Un travail de révision des critères d'admission a été réalisé en 2021 (*NB : voir la partie état des lieux de l'offre petite enfance*), et une instance de concertation est organisée en amont de la CAU entre le service petite enfance, la PMI et le RPE pour traiter de l'orientation des familles repérées en situation de vulnérabilité.

Points de repère



2015

Création de la **Commission d'Admission unique (CAU)**

2017

Elargissement à la **Crèche familiale** gérée par l'AAFS et à la **crèche Pirouette**

2018

Vote du **Règlement intérieur** des pré-inscriptions et de la CAU
Intégration des crèches associative **Baminou, Arche de Noé, Luma Baiona**, et des micro-crèches **Odyssée des enfants** et **Copains Copines** dans le dispositif CAU

2020

Intégration de la micro-crèche **After School**



Enjeux pour la période à venir

- Un bilan en demi-teinte de la CAU pour certaines micro-crèches pour lesquelles il y a un réel enjeu à resserrer les liens avec le relais petite enfance, notamment pour définir le niveau d'information à donner aux familles lors de la constitution du dossier sur les barèmes et le coût d'une micro-crèche afin que cela ne soit pas un frein à leur demande.

Action 3 : Réorientation et mise en valeur du Relais Petite Enfance

Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20230209-23_05841-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023



Objectif(s) de l'action :

- Recréer une dynamique auprès des AM dans le cadre d'un projet territorial
- Devenir l'interface stratégique en matière de communication aux familles (concernant l'ensemble des modes d'accueil) et de soutien des projets portés.

Dans sa convention avec la Ville de Bayonne, le RAM a pour objectif de capter un noyau plus important d'assistantes maternelles par la dynamisation de son activité. Des actions concrètes ont été mises en place :

- Maillage territorial avec une **assistante maternelle référente par quartier**.
- Mise en place de **réunions trimestrielles** avec l'élue petite enfance, le service petite enfance, les animatrices RAM, la coordinatrice des RAM à l'AAFS, et les assistantes maternelles référentes de quartier.
- **Montée en compétence des animatrices RAM** (conseils individualisés, ateliers participatifs, formations thématiques).
- Association des AM aux travaux d'élaboration de la **charte d'accueil du jeune enfant**.
- Intégration de la fiche de présentation du métier d'AM au **dossier de pré-inscription** remis à chaque famille.
- **Actualisation mensuelle par les AM de leur nombre de places disponibles** auprès du RAM pour communication en temps réel aux familles.
- Référencement des assistantes maternelles **intéressées par une certification en euskara**.
- Invitation des AM aux **journées petite enfance** sur des créneaux qui leur sont dédiés.
- **Organisation de la journée nationale des AM** chaque 19 novembre et aux « **speed dating** » organisés par l'AAFS avec le soutien logistique de la Ville.



Points de repère

2020

Recrutement d'une 2^{ème} animatrice pour le RAM

83%

Taux d'adhésion des AM au RAM (soit au moins un contact dans l'année) en 2019 (100% en 2020 avec la période COVID)

50%

Taux de fréquentation des ateliers collectifs du RAM par les assistantes maternelles en 2022 contre 42% en 2019

10

Assistantes maternelles référentes

Le **RAM-RUPE** comptait au départ 1,5 ETP. Le choix a été fait en 2020 de renforcer les moyens avec désormais **2 ETP**, ce qui a permis de se rapprocher de la préconisation CNAF **d'1 ETP pour 70 assistantes maternelles** (un 0,5 ETP étant consacré au fonctionnement du RUPE).

Le taux d'adhésion des AM au RAM augmente sur la période et se stabilise depuis 2018 **au-dessus de 80%** (au dessus des attentes de la Ville fixées à 75%).

Les animatrices du RAM ont organisé en 2019 et 2021 environ 130 ateliers à destination des AM. Après un léger recul sur la période précédente dans le taux de participation des AM aux ateliers RAM (45% en 2017 et 2018 contre 42% en 2019), on observe depuis une **augmentation du taux de participation qui atteint 50% en 2022** (un objectif de 55% est fixé par la Ville dans la convention).

Des partenariats sont aussi organisés par le RAM au profit des AM et des enfants accueillis, comme des sorties à la Plaine d'Ansot, à la bibliothèque, au musée du chocolat.



Enjeux pour la période à venir

Le suivi des sollicitations pour les projets de constitution de MAM serait intéressant à préciser.

En 2021, les sollicitations des AM (440) auprès des animatrices du RAM représentent 46% de l'ensemble et portent principalement sur :

- **Fonctionnement du RPE : 59%**
- **Relation employeur : 21%**
- Soutien professionnel : 12%
- Informations sur le métier : 4%
- Mise à jour de la liste : 4%
- Litiges et médiation : 1%

Action 4 : Elaboration de la charte d'accueil du jeune enfant

Accusé de réception en préfecture
6421640026-202329-13-05641-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023



Objectif(s) de l'action :

- Créer un document de référence fixant les intentions éducatives, les ambitions pédagogiques et les exigences inhérentes à l'accueil du jeune enfant
- Promouvoir un label "ville de Bayonne" autour de la charte

L'élaboration de la charte d'accueil du jeune enfant de la ville de Bayonne s'est effectuée en lien avec les travaux nationaux en faveur du développement d'une **identité commune à l'ensemble des professionnels** de la petite enfance, dans la foulée du rapport porté par Sylviane GIAMPINO, présidente du conseil de l'enfance au sein du HCFEA.

La charte bayonnaise a ainsi devancé la parution de la Charte nationale du jeune enfant parue en 2018. Le document a été élaboré de manière **collaborative** et constitue le résultat d'un **important travail partenarial** qui s'est organisé sur une petite dizaine de séances de travail. **Le document, bilingue** français-basque, est à destination des **professionnels** de la petite enfance, avec pour objectif de fixer un **référentiel éducatif commun** à l'échelle de la commune bayonnaise.

Les 10 articles de la charte

1. L'enfant en tant que personne
2. Une posture professionnelle
3. Une qualité d'accueil
4. Accueillir l'enfant en situation de vulnérabilité et/ou de handicap
5. La prise en compte de la continuité du parcours de l'enfant
6. La place des parents et des familles
7. Le projet pédagogique au centre de toute action
8. Du côté des employeurs
9. Développer des partenariats
10. La place de la Ville de Bayonne



Points de repère

2017

Ecriture et validation de la Charte d'accueil du jeune enfant.

2018

Adoption de la Charte d'accueil du jeune enfant

- Contributeurs à la rédaction de la Charte -

Ville de Bayonne / Caisse D'allocations Familiales / Conseil Départemental / Éducation Nationale / Réseau Appui Parents / Association D'aide Familiale et Sociale / Uda Leku / Patronage Laïque Des Petits Bayonnais / Crèche Quai Chaho / Crèche Saint-Esprit / Crèche Pyrène / Crèche Pirouette / Crèche Bambinou / Crèche L'arche De Noé / Crèche Luma Baiona / Micro-crèche Copains Copines / Micro-crèche After School / Micro-crèche L'odyssée Des Enfants / Crèche Les P'tits Zavirons / Le Trait D'union / Murmures et Petits Pas / Mvc Centre-ville / Mvc Polo Beyris / Mvc Saint-Etienne / Garde À Domicile Aid / Garde À Domicile Athome / Garde À Domicile Kangourou Kids / Garde À Domicile Azae / Garde À Domicile Free Dom / Cmpp Bayonne / Camsp Bayonne.



Enjeux pour la période à venir

- **Faire vivre cette charte** qui semble à ce stade peu utilisée par les professionnels qui ne l'ont pas vraiment intégrée comme un outil de référence ni pour eux ni pour les familles.
- Interroger la pertinence d'intégrer **la question de la parentalité** dans la charte actuelle, ou le fait **d'initier une démarche similaire pour la parentalité**, en lien avec la "Stratégie nationale de soutien à la parentalité - Dessine moi un parent 2018-2022".

Action 5 : Création d'un observatoire de la petite enfance



Objectif(s) de l'action :

- Créer un outil transversal d'analyse des besoins et d'évaluation de la mise en œuvre du schéma directeur

L'objectif de la Ville au travers de la création d'un observatoire petite enfance était de se doter d'un suivi statistique pluriannuel, susceptible d'étayer la prise de décision et l'orientation de la politique petite enfance. La cogestion de cet observatoire a été confiée au service petite enfance et à l'association AAFS, en charge du RAM-RUPE et donc bien placée pour disposer d'une vision globale sur les besoins en matière d'accueil du jeune enfant et sur l'évolution de la demande des familles. La préparation de cet observatoire correspond à l'une des missions de l'AAFS. La production de données est répartie entre le service petite enfance et de l'AAFS. Les deux services présentent ensuite les données en comité de pilotage.

Les données rassemblées au titre de **l'observatoire** comprennent **l'actualisation du dispositif d'accueil du jeune enfant, ainsi que le suivi de la mise en œuvre du schéma directeur 2015-2020**. Ces éléments ont été présentés en comités de pilotage réunis en 2018 et en 2019. Néanmoins en raison de la crise sanitaire 2020/2021, il n'a pu être tenu de nouveaux comités de pilotage et les données de l'observatoire n'ont pas été présentées.

• Les données compilées dans le cadre de l'observatoire annuel :

- L'offre petite enfance
- Données démographiques et socio-économiques
Problématiques sociales (orientations COG et représentation des familles sur les modes d'accueil)
- Données assistants maternels et publics
- Données concernant l'activité du RUPE
- La fréquentation des EAJE
- Suivi de la mise en œuvre des fiche-actions du schéma



Points de repère

2018

1^{er} observatoire

2019

2^{ème} observatoire

2020

L'observatoire n'a pas pu se tenir en raison de la crise sanitaire.



Enjeux pour la période à venir

- La **sécurisation des données dans un document lisible et synthétique** constitue sans aucun doute le principal enjeu pour l'avenir.
- La mise en place d'un **processus stable et lisible de réalisation** de l'observatoire auprès de l'ensemble des contributeurs (collecte de données, consolidation, validation, publication) faciliterait également sa production et légitimerait son importance dans la conduite de la politique petite enfance. Il serait intéressant **d'interroger la question des destinataires** – ce qui supposera d'affiner la sélection des données ainsi que l'analyse proposée – afin d'avoir un véritable support de connaissance et de partage des enjeux entre l'ensemble des acteurs.
- La **forme des observatoires gagnerait à être remaniée** pour en faciliter la lecture et l'interprétation. La réalisation d'une synthèse communicante du bilan de l'observatoire serait également utile.
- Il serait enfin pertinent de **prévoir d'intégrer la question de l'accompagnement à la parentalité** dans cet observatoire. En l'état, celui-ci est trop restreint à l'accueil du jeune enfant et gagnerait à devenir un observatoire plus global de la petite enfance et de la parentalité.

Action 6 : Instauration d'un comité de pilotage du schéma directeur

Objectif(s) de l'action :

- Créer une instance de suivi régulier et évaluatif du projet global

Dans le cadre du schéma, il a été décidé de mettre en place un comité de pilotage dont la composition était la suivante : élus concernés par les thématiques éducation, enfance, familles, Caf, SDSEI Bayonne, PMI, AAFS, RUPE, services techniques de la Ville de Bayonne (service petite enfance), Conseil Départemental.

La fiche action dédiée prévoyait que le comité de pilotage se réunisse **3 fois par an**. Au final, seulement 2 réunions ont été mises en place sur la durée du schéma.

Les acteurs interrogés soulignent néanmoins que la dynamique partenariale a été assurée par l'organisation d'autres rencontres, notamment dans le cadre de la CAU, de la commission projets ou des différents groupes de travail animés par la Ville.



Points de repère

2

Réunions du comité de pilotage sur la période du schéma



Enjeux pour la période à venir

- Dans le cadre du prochain schéma, il s'agira de **statuer sur le maintien ou non d'une instance dédiée au suivi du document directeur**, et éventuellement d'en revoir la composition de façon à assurer la capacité de l'instance à suivre le niveau d'avancement et à réorienter certaines actions le cas échéant.
- La mise en place d'une réelle dimension évaluative in itinere et in fine supposera également **l'élaboration d'outils dédiés** (tableaux de bord, enquête auprès des acteurs et des familles, groupes de suivi thématiques éventuellement) et du **processus de recueil de données associé**.

Action 7 : Mise en place de conférences consultatives

Accusé de réception en préfecture
N° 21640-20230209-23_05841-DE
Date de transmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023



Objectif(s) de l'action :

- Créer des espaces de partage d'information et de formation relatifs à la petite enfance
- Créer une dynamique collective
- Enrichir les pratiques quotidiennes

Les journées de la petite enfance (JPE) ont été créées en 2002 par la Ville de Bayonne, à l'occasion de l'inauguration de la crèche municipale du Quai Chaho. Elles durent une semaine et sont animées par tous les partenaires : EAJE, associations, RAM, les maisons de la vie citoyenne, les services de la Ville, musée, scène nationale ... Les thèmes sont choisis avec l'objectif de toucher autant les familles que les professionnels.

Les objectifs poursuivis au travers des JPE

- Faire connaître aux familles l'offre, les conditions d'accueil pour les enfants de 0 à 6 ans à Bayonne ainsi que les modalités d'accès aux différents modes de garde.
- Renforcer les liens de parentalité.
- Répondre au besoin d'échanges, de rencontres, de coordination entre les personnels des structures d'accueil et, au-delà, avec l'ensemble des partenaires intervenant dans le champ de la petite enfance (écoles – accueils de loisirs - musées – médiathèque – conservatoire de musique – Scène Nationale du Sud-Aquitain – associations bayonnaises - etc...).
- Susciter une réflexion des professionnels autour d'un thème retenu, les sujets abordés éclairant sur les mécanismes du développement de l'enfant.

Les thèmes des journées petite enfance

2015

Les langages de l'enfance

2016

Sciences et neurosciences, un jeu d'enfant

2017

L'enfant dans la ville

2018

La multiculturalité : Parents et enfants du monde

2019

Le monde des émotions

Les bilans de fréquentation généraux très positifs soulignent l'intérêt des familles et des professionnels pour ce genre de rencontres. La période COVID n'a pas permis d'organiser de rencontres en 2020, 2021 et en 2022.

Dans le cadre de cette fiche action sur les conférences consultatives, le service petite enfance a initié courant 2019 **une dynamique de travail avec l'ensemble des partenaires pour mener une réflexion sur la question de l'accueil et de l'accompagnement des familles vulnérables**. Plusieurs groupes de travail ont été mis en place pour partager les constats et les pistes de solution pour « améliorer l'accueil et l'accompagnement des familles en situation de vulnérabilité » sur le territoire bayonnais. La crise sanitaire n'a pas permis la poursuite de ces groupes de travail.



Enjeux pour la période à venir

- Jusqu'en 2019, les tables rondes des JPE n'étaient pas accessibles aux assistantes maternelles. Si leur présence aux éditions prochaines a fait l'objet d'un accord de principe par la Ville et avait été organisé en ce sens en 2020, il sera important de **mener une réflexion avec le RPE et les assistantes maternelles référentes** pour libérer du temps auprès des familles **afin de rendre concrète leur venue**.
- Sous le pilotage et l'animation du service petite enfance, continuer à faire vivre la dynamique partenariale et territoriale autour de la petite enfance et du soutien à la parentalité.

Action 8 : Renforcement de l'accueil des 2-4 ans

Accuse de réception en préfecture
6421640026-20230209-23_05841-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023



Objectif(s) de l'action :

- Donner la possibilité à tous les enfants de 2-4 ans d'accéder à une forme de socialisation sous forme d'une palette de propositions selon un projet individualisé.
- Respecter des besoins primaires de l'enfant et soutenir son développement. Lutte contre l'échec scolaire (lien avec le PRE)
- Mettre en place une culture commune pour l'ensemble des professionnels de la petite enfance quelle que soit leur formation initiale (enseignement, santé, socio éducatif, culture)
- Créer un dispositif "pass école" qui relie chaque école maternelle à une structure en garantissant : des échanges réguliers ; un suivi individualisé de chaque enfant ; des journées d'activités partagées

Les passerelles petite enfance - école constituent une préoccupation ancienne de la Ville. Toutefois depuis la création des classes de Toutes Petites Sections et l'évolution législative rendant l'instruction obligatoire dès 3 ans, ces passerelles sont de fait moins actives. Les actions précédentes consistaient à permettre à certains enfants accueillis en crèche d'intégrer progressivement l'école maternelle l'année précédant leurs 3 ans. Cependant, cette action posait des contraintes dans la mesure où elle revenait à immobiliser des demi-places en crèche et à l'école (exemple de la passerelle dorénavant inactive entre l'EAJE Saint Esprit et l'école Jules Ferry). Par ailleurs, l'absence de sectorisation en crèche rend plus délicat le développement concret de passerelles pour toutes les crèches. Pour autant, la proximité immédiate entre l'école maternelle privée Largenté et l'EAJE l'Arche de Noé, et sa spécificité d'accueil d'enfants en situation de handicap, permet de maintenir des actions individualisées de continuité.

Depuis la rentrée scolaire 2019, l'Education nationale a souhaité limiter le nombre d'entrées d'enfants de moins de 3 ans hors dispositif de TPS à Bayonne. Il reste toutefois la possibilité de prévoir quelques entrées en janvier dans les classes de Petite Section, ce qui permet d'accueillir de nouveaux enfants en TPS.



Points de repère

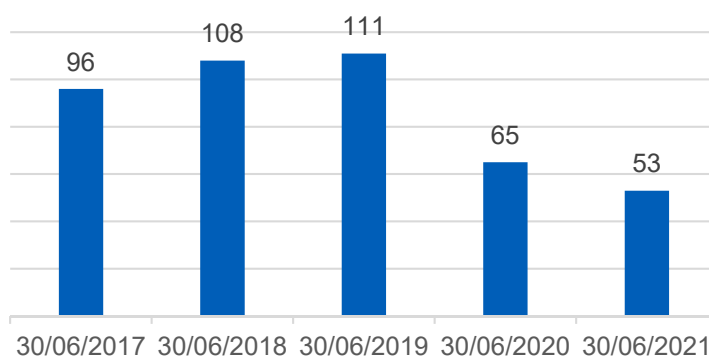
2014-2016

Création de 3 dispositifs TPS en QPV de 16 places chacun (une classe par an)

48

Nombre de places de TPS en 2020

Nombre d'enfants accueillis en TPS



Enjeux pour la période à venir

La question de l'accueil des 2-4 ans est posée de façon tout à fait différente depuis la loi pour une Ecole de la confiance du 28 juillet 2019 rendant obligatoire l'instruction dès l'âge de 3 ans. Aussi la pertinence des actions passerelles, telles que développées précédemment, doit être reposée, sans toutefois mettre de côté l'enjeu de continuité entre la petite enfance et l'école maternelle.

Action 9 : Définir les axes d'une politique de soutien à la parentalité et les traduire en actions

Accuse de réception en préfecture
06-1167401026-20230209-26_0384-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023



Objectif(s) de l'action :

- Construire une politique de soutien à la parentalité inscrite dans la charte d'accueil du jeune enfant et intégrée au PEG
- Coordonner, encourager, promouvoir et développer les projets des différents LAEP
- Proposer des expérimentations en lien avec les partenaires de la petite enfance (EAJE, RAM)

Les événements les plus marquants au titre du soutien à la parentalité sont les **journées petite enfance (cf. ci-avant)**. L'après-midi du mercredi est un temps fort au titre de la parentalité, de même que la conférence du jeudi soir à destination des familles et des professionnels. On peut mentionner notamment la soirée-débat organisée le 8 mars 2018 « Comment prend-on soin des bébés ici et ailleurs », animée par Estelle GIOAN, psychologue clinicienne à Bordeaux. Depuis 2018 ont par ailleurs été créées **les journées de l'éducation** qui sont pensées et organisées sur le même modèle que les JPE. En 2020, une orientation a été donnée d'organiser un événement commun mais cela n'a pas pu se faire en raison de la crise sanitaire.

En termes d'**expérimentation**, on notera par exemple le projet de l'ESCM, ci-dessous :

Une initiative sur le répit parental

L'Espace Socio Culturel Municipal a élaboré en 2020 un **projet de répit parental** destiné à permettre aux mères qui s'occupent de leur enfant de pouvoir faire une pause dans leur quotidien et s'occuper d'elles-mêmes. Le projet visait également à valoriser les compétences parentales. De façon concrète, 10 mamans qui fréquentent la structure ont choisi d'organiser un projet de vacances entre elles.

Le secteur famille de l'ESCM propose également des cafés des parents, dont l'organisation a sans doute été affectée par les confinements successifs en 2020. En 2019, une trentaine de **cafés des parents** a été organisé, auxquels une majorité de mères de familles ont participé. Il ne s'agit pas néanmoins d'une action spécifiquement dirigée vers les parents de jeunes enfants.

Pour autant, le bilan de cette fiche action n'est pas entièrement positif puisque le soutien à la parentalité n'a pas été intégré à la charte d'accueil du jeune enfant. En outre, la période de crise sanitaire qui a marqué les dernières années du schéma n'a pas facilité la poursuite de la coordination entre les acteurs.



Points de repère

5

Editions des Journées Petite Enfance

24

Familles ayant participé à l'atelier « La Boîte à émotions » organisé à la crèche du Quai Chaho lors des JPE 2019

39

Adultes ayant participé au spectacle « La collectionneuse d'émotions » organisé à la Médiathèque lors des JPE 2019 (et 48 enfants)



Enjeux pour la période à venir

Voir la partie dédiée à la parentalité dans la partie précédente sur l'état des lieux de l'offre.

Action 10 : Soutien des Assistantes Maternelles

Accusé de réception en préfecture
16-146411023 20230209 16841-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023



Objectif(s) de l'action :

- Créer au sein du RAM une instance représentative et indépendante des AM bayonnaises (type conseil des AM) afin d'engager une relation partenariale pérenne
- Intégrer les AM au comité de pilotage évaluatif
- Créer une journée de l'AM intégrée aux JPE

Au-delà du renforcement de l'action du RAM, la principale réalisation de la période en matière de soutien aux assistantes maternelles réside sans aucun doute dans **la constitution d'une instance représentative composée d'un groupe de référentes** (1 AM par quartier).

Le renforcement du nombre d'ETP du RAM-RUPE avec le passage d'1 ETP en 2016 lors de la création du relais unique petite enfance à 2 ETP en 2020 participe bien évidemment à l'objectif de soutien aux AM. On constate néanmoins que le **manque d'attractivité de l'accueil individuel perdure**, comme en atteste le très faible nombre de familles ayant positionné l'accueil individuel en 1^{er} choix en 2019 : 11 familles soit 5% des premiers choix exprimés en 2019. L'enquête conduite par l'AAFS en 2019 auprès des AM étaye ce constat du point de vue des professionnelles qui sont près de **90% à considérer que leur métier n'est pas reconnu à sa juste valeur**, dans une proportion bien plus importante pour les plus jeunes. Les initiatives en ce sens ont été diverses sur la période : ateliers de professionnalisation, journée des AM, job-dating, journal trimestriel dédié « Le Ttipi journal ».

La journée des AMA du 19/11/2019

La Ville a mis à disposition une salle aux AM pour qu'elles organisent un après-midi d'ateliers durant lequel les familles et les enfants gardés par les AM sont invités. Le soir, elles disposent d'un temps festif pour elles.

L'autre avancée notable sur la période en matière d'accueil individuel, bien que non prévue dans le précédent schéma, consiste en la **création de 3 MAM**.

- Ouverture de **Ttipien Etxea**, 1^{ère} MAM bayonnaise, en 2017 (8 places, 12 places depuis octobre 2022, référencées par le service petite enfance à compter de janvier 2023)
- Ouverture d'une 2^{ème} MAM : **Les P'tits écolos en herbe** en décembre 2019 (12 places)
- Ouverture de la 3^{ème} MAM de Bayonne au 1^{er} juillet 2020 : **des Petits pas** (8 places);



Enjeux pour la période à venir

- **Construire le partenariat avec les MAM** dans le prochain schéma et **définir les modalités des coopérations** avec les MAM en lien avec les partenaires.
- **Développer les coopérations entre le mode d'accueil et le mode collectif.**



Points de repère

1

Crèche Familiale – **35** places

84%

Part d'AM en activité salariées du particulier employeur au 31/12/2019 (les 16% restant étant salariées par le service d'accueil familial de l'AAFS)

3

Maisons d'assistantes maternelles – **32** places

11

Familles ayant positionné l'accueil individuel en 1^{er} choix en 2019

87%

Part d'AM qui se déclarent satisfaites du fonctionnement du RAM

NB : voir également le bilan de l'action 3

Action 11 : Mise en place de conventions d'objectifs et de résultats

Accusé de réception en préfecture
164-21641116-20230209-1316841-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023



Objectif(s) de l'action :

- Construire une politique d'attribution des subventions : conclure des conventionnements de financement avec toutes les crèches sans exception, en incluant les objectifs soutenus en priorité par la ville

La volonté de reprise en main de la politique petite enfance par la Ville dans le cadre du premier schéma petite enfance s'est traduite aussi par la signature de convention cadre avec les opérateurs. Une convention annuelle a ainsi été mise en place avec l'AAFS pour le fonctionnement du **Relais assistantes maternelles** et du **Relais unique petite enfance (RUPE)**. De la même manière, la Ville conventionne annuellement pour les 3 gestionnaires associatifs d'EAJE : **Luma Baiona, Babinou, Arche de Noé** pour encadrer l'octroi de subventions. Enfin, **la Ville et la CAF sont co-gestionnaires de la crèche Pirouette et signe une convention pluri-annuelle.**

Le contenu de l'engagement contractualisé :

- **Proposer un accueil de qualité** des enfants de 2 mois ½ à 6 ans, conformément aux décrets n° 2000-762 du 1er août 2000, n° 2007-230 du 20 février 2007 et n° 2010-613 du 7 juin 2010.
- **Favoriser la socialisation, l'acquisition de l'autonomie, la construction de l'identité** des jeunes enfants accueillis ;
- Permettre un **accueil souple et spécifique**, ouvert à tous sans distinction sociale.
- Permettre **l'accès à une structure collective de jeunes enfants en difficulté** (porteurs de handicap, en difficulté psychologique) afin d'aider à leur insertion sociale précoce ;
- Renforcer et soutenir le lien **parents-enfants** dans l'accompagnement éducatif.
- **Participer aux manifestations** engagées par la Ville, telles les Journées Petite Enfance.
- **Adhérer au schéma** directeur de la petite enfance (relais unique petite enfance, charte d'accueil du jeune enfant, participation aux instances consultatives).
- **Privilégier l'admission des enfants résidant à Bayonne** ;
- **Garantir la mixité sociale** en veillant à atteindre l'objectif d'une présence a minima de 10 % d'enfants issus de familles en situation de vulnérabilité (circulaire CNAF du 26 mars 2014).
- **Contribuer au développement durable** par des pratiques éco-responsables (denrées alimentaires bio ou issues de circuits courts, tri des déchets, utilisation de produits d'entretien bénéficiant d'écolabels européens, nomination d'un référent développement durable...).



Points de repère

5

Conventions cadres signées

75%

Taux minimal de fréquentation d'enfants bayonnais dans les crèches associatives conventionnées

85%

Part d'enfants bayonnais dans la fréquentation des crèches associatives conventionnées en 2019

2€

Par enfant et par heure effectivement réalisée : aide financière accordée par la Commune (dans la limite d'un plafond prédéfini)

>20%

Part d'enfants issus de familles en situation de vulnérabilité accueillis dans les crèches conventionnées en 2019.

Action 12 : Contribution au développement durable

Accusé de réception en préfecture
64-216401026-20230209-23_05841-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023



Objectif(s) de l'action :

- Encourager et accompagner des pratiques éco-responsables des acteurs de la petite enfance visant à améliorer la qualité de vie des enfants et du personnel et réduire leur impact sur l'écosystème
- Communiquer et sensibiliser les acteurs de la petite enfance aux pratiques éco-responsables, diffuser les bonnes pratiques

La transition écologique constitue une préoccupation très forte des bayonnais, qui se manifeste notamment par une demande de nature en ville de type jardin partagé, d'espaces récréatifs pour les enfants, etc... La Ville travaille actuellement sur le grand projet de réaménagement du site de jeux de la Poterne.

Les actions en matière de développement durable sur la période du schéma qui s'achève ont été principalement concentrées sur les établissements d'accueil collectif, avec la mise en valeur **d'actions éco-responsables** auprès des professionnels et **la restauration collective offerte aux tout-petits**. En 2019 et 2022, le marché public des trois crèches municipales pour les changes ont été revus et le pourcentage accordé au respect des critères écologiques ont été augmentés. Les marchés d'entretien ont également été revus, et les EAJE municipaux sont désormais **nettoyés à la vapeur** plutôt qu'à l'aide de produits chimiques ; un investissement a également été fait sur l'achat de **matériel de restauration autre que du plastique** – en anticipation de la réglementation à venir à partir de 2025 qui interdira d'utiliser du matériel plastique pour réchauffer des aliments. La question « confort d'été-confort d'hiver » sur le plan thermique est également traitée. Les autres EAJE de la Ville sont aussi fortement mobilisés dans cette même dynamique. Concernant les actions auprès du grand public, elles ont été plutôt dirigées vers les écoles. On note néanmoins la concrétisation en 2020 du **projet de poulailler à la MVC de Balichon**, auquel la crèche Luma Baiona participe ; ou le projet « **Croc ta nature** » sur les quartiers prioritaires avec l'ASV du CCAS.



Points de repère

2017

Vote de la stratégie développement durable de la Ville de Bayonne

2020

Journées petite enfance 2020 sur le thème « (R)éveillons-nous à la nature ! » (*n'ont pas se tenir en raison de la crise sanitaire*)

68%

Part de produits bios / locaux dans les repas proposés aux enfants dans la plupart des EAJE de la Ville (prestataire identique)



Enjeux pour la période à venir

- La stratégie développement durable de la Ville 2030-2050 est en cours d'élaboration : les actions des crèches devront s'intégrer à ce plan.
- La Mission Développement durable de la Ville émet également un point d'attention sur la question de la **gestion du bruit** au sein des établissements collectifs, et sur celle de la **qualité de l'air**. Par ailleurs, il se pose un enjeu sur la possibilité de **connexion à la nature pour les enfants accueillis au sein des EAJE**, tous les équipements n'étant pas forcément dotés d'un espace extérieur de qualité.
- Si jusqu'à présent les actions se sont principalement concentrées sur les accueils collectifs, il s'agirait d'étudier la possibilité de **mener des actions de sensibilisation auprès des assistantes maternelles**.
- Enfin, au regard des ambitions portées par la Ville, il semblerait pertinent, au même titre que la parentalité, **d'intégrer le volet développement durable dans la charte de la petite enfance**.

Action 13 : Soutien des projets d'accueil bilingue

Accusé de réception en préfecture
01/10/2023 14:02:23 2019-23_05841-DE
Date de la transmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023



Objectif(s) de l'action :

- Prioriser les projets et les initiatives
- Entreprendre une demande de labellisation du dispositif LEHA



Points de repère

2017

Plan municipal sur la langue basque

Sept. 2018

Ouverture d'une section d'accueil en langue basque à la crèche Saint Esprit – 13 places

L'intégration d'une fiche action dédiée dans le schéma répond au souhait de **pouvoir faire une proposition de plus grande ampleur sur l'accueil en langue basque.**

Le label LEHA

Le label distingue 6 critères parmi lesquels le taux d'encadrement bascophone, la fourniture de matériel pédagogique en langue basque, etc.

4 modèles ont été définis :

- **Le modèle bilingue au choix (A)** : équipe 100% bascophone / communication individuelle dans la langue de choix des enfants.
- **Le modèle immersif (B)** : l'équipe 100% bascophone s'adresse à l'enfant uniquement en basque.
- **Le modèle bilingue à parité (C)** : 50% du personnel bascophone, les enfants évoluent dans un environnement bilingue avec un principe de référent linguistique, les plannings sont organisés de sorte que dans chaque groupe il y ait un référent pour chaque langue.
- **Le modèle immersif en structure francophone (B')** = mise en place d'un section immersive en langue basque au sein d'une structure francophone.

L'EAJE municipal **Saint-Esprit s'est inscrit dans le projet de mettre en place une section d'accueil immersif.** La structure a investi dans du matériel pédagogique bascophone, traduit tous les documents présentés aux parents en euskara, et 3 professionnels de la crèche Saint Esprit ont suivi une formation intensive en langue basque. Cependant, le contexte RH n'a pas permis jusque là de rassembler les 3 ETP bascophones nécessaires à l'obtention du label. Le recrutement de personnel qualifié petite enfance et bascophone constitue un réel enjeu.

Le projet portait également sur le **référencement et le développement de l'accueil individuel en langue basque.** Sur 120 assistantes maternelles interrogées par le RAM-RUPE, 10 ont montré un intérêt pour proposer un accueil dont 4 parlaient le basque. Mais la difficulté spécifique pour les assistantes maternelles de pouvoir suivre une formation intensive, du fait de la baisse de revenu que cela implique, est un réel frein au développement du projet. Un travail avec Pôle Emploi doit être mené ; des premiers contacts avaient été établis, mais sans réelle avancée.



Enjeux pour la période à venir

- La question de l'accessibilité de la crèche Luma Baiona est posée par la Caf, qui conditionne l'ouverture le mercredi et les petites vacances scolaires au financement des 4 places d'accueil aujourd'hui agréées, mais soutenues uniquement par la Ville.
- Compte tenu des enjeux observés en matière de recrutement de personnel bascophone, il faut s'autoriser à **réfléchir au développement de plusieurs types de modèles, bilingues comme immersifs.**
- **L'identification d'une ou deux crèches**, qui seraient prêtes à mettre en place une section en langue basque, constituerait un autre levier de poursuite du développement de l'offre.
- La question du **développement global de l'offre d'accueil individuel en langue basque** est posée.

Action 14 : Créer une commission de gestion de projets

Accusé de réception en préfecture
642161026202303515841-DE
Date de l'émission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023



Objectif(s) de l'action :

- Hiérarchiser les projets de création en fonction de leur pertinence
- Construire des critères d'admissibilité et de validation des opportunités
- Etablir une stratégie de développement et de communication

La création de la commission de gestion de projet est sans aucun doute l'une des réalisations les plus emblématiques du schéma : symbole de la volonté de la Ville de reprendre la main sur la politique petite enfance du territoire. La création de cette commission constitue également une manifestation forte de la qualité du partenariat entre les institutions compétentes sur la petite enfance : **Caf, Département et Ville**.

La commission de gestion de projet a **vocation à réguler** de façon partagée **le développement des projets sur le territoire et à favoriser le repérage des potentiels écueils du projet**. La Commission permet d'afficher et de garantir **une cohésion territoriale entre les acteurs en adoptant un même discours auprès des porteurs de projet**.

Les missions de la Commission de gestion des places, créée en 2017, sont les suivantes :

- Définir **une stratégie de développement et de communication** auprès des porteurs de projet petite enfance.
- **Etablir et appliquer les critères d'admissibilité** et de validation des opportunités.
- **Hiérarchiser les projets** de création en fonction de leur pertinence.

Les participants à la commission sont :

- Pour la Ville : les élus de la Ville en charge de la petite enfance, la Directrice Enfance Jeunesse Education, la Chef de service petite enfance,
- Pour la Caf : les conseillères techniques Caf,
- Pour le Département : le médecin de PMI.

La commission se réunit **à l'initiative de la Ville** pour tout projet suffisamment consolidé afin d'être examiné (demande de documents formalisés et rédigés intégrant une étude de besoins, le budget prévisionnel, le projet pédagogique, le règlement de fonctionnement). Le porteur du projet examiné est invité à présenter ces documents en commission.



Points de repère

2010

Création de la micro-crèche After School

2011

Création de la micro-crèche Copains Copines

2014

Création de la micro-crèche L'Odyssée des enfants

2017

Création de la MAM Ttipien Etxea

2019

Création de la MAM Les Petits écolos en herbe

2020

Création de la MAM Des Petits Pas

2021

Création de la micro-crèche l'Escale des koalas



Enjeux pour la période à venir

- La mise en place de la Commission a permis de réguler le développement des micro-crèches Paje sur le territoire municipal : 3 micro-crèches avaient vu le jour sur le territoire entre 2010 et 2014, soit avant le démarrage du schéma, et 1 depuis la mise en œuvre du premier schéma.
- Il reste cependant à bien assurer l'intégration des porteurs de projet privés dans la politique petite enfance.

Les principaux enjeux du futur Schéma Directeur

➤ Conduire une réflexion sur la capacité d'accueil avec deux fils rouges :

- ✓ Veiller à garantir une offre accessible aux familles, adaptée à la sociologie de la ville
- ✓ Améliorer la prise en compte des besoins des familles en matière d'offre linguistique et sur le champ de la transition écologique.



**AUGMENTER
L'OFFRE D'ACCUEIL**

➤ Poursuivre la valorisation du métier d'assistant maternel en lien avec le Relais Petite Enfance :

- ✓ Accentuer la communication sur l'offre d'accueil individuel
- ✓ Soutenir les actions innovantes



**PRESERVER
L'ACCUEIL
INDIVIDUEL**

➤ Renforcer le soutien aux familles vulnérables :

- ✓ Enrichir les propositions en faveur de l'accueil inclusif
- ✓ Développer les dispositifs d'accompagnement à la parentalité



**SOUTENIR LA
PARENTALITE**

Troisième partie

Plan d'action

2023-2026

et

Gouvernance

Troisième partie

Plan d'action 2023-2026

3 AXES
10 PROPOSITIONS

PLAN D'ACTION 2023-2026

AXE 1 : UNE OFFRE D'ACCUEIL ADAPTEE AUX ENJEUX ACTUELS

Fiche Action 1 : Renforcer la capacité d'accueil

Fiche Action 2 : Développer l'accueil en langue basque

Fiche Action 3 : Porter la transition écologique, solidaire et citoyenne

Fiche Action 4 : Préparer l'entrée à l'école

AXE 2 : UN ACCUEIL INDIVIDUEL EN MUTATION

Fiche Action 5 : Intensifier l'action du Relais Petite Enfance

Fiche Action 6 : Valoriser l'accueil individuel

Fiche Action 7 : Poursuivre la professionnalisation des assistantes maternelles

AXE 3 : UN ACCOMPAGNEMENT DESTINÉ AUX FAMILLES A BESOINS SPÉCIFIQUES

Fiche Action 8 : Favoriser l'accueil inclusif

Fiche Action 9 : Soutenir l'insertion socio-professionnelle

Fiche Action 10 : Soutenir la fonction parentale

Estimation du coût net pour la Ville (hors valorisations RH)

316 000 € soit en moyenne 105 000 €/an

Axe 1 : Une offre d'accueil adaptée aux enjeux actuels

Fiche Action 1 : Renforcer la capacité d'accueil

- **Développer l'offre d'accueil collective sur la Ville en fonction des besoins identifiés.**
- **Ouvrir les accueils existants à un plus grand nombre de familles.**

Déclinaisons opérationnelles et calendrier

- Créer 3 micro-crèches municipales en tarification PSU au sein de quartiers émergents ou en déficit d'offres de services **dès 2023**.
- Accompagner et coordonner les projets des porteurs privés et associatifs **dès 2023**.
- Constituer un groupe de travail chargé d'étudier les possibilités d'améliorer les taux d'occupation des structures existantes **dès 2023**.
- Augmenter la part d'enfants bayonnais dans les établissements associatifs (critérisation) et privés (charte d'engagement) **dès 2023**.

Partenaires

- Ville de Bayonne
- Conseil Départemental 64 - PMI et Modes d'accueil
- CAF 64 ; MSA 64
- EAJE présents sur la ville adhérent à la Commission d'Admission Unique (CAU) ; MAM
- Commission partenariale gestion de projets
- Porteurs de projets privés et associatifs.

Coût estimé pour la Ville: 210 000 € soit 70 000 €/an (fonctionnement)

Investissement : à définir selon les modalités de réalisation (construction, réhabilitation, location)

Recettes CAF: 240 000 € à 350 000 €.

Axe 1 : Une offre d'accueil adaptée aux enjeux actuels

Fiche Action 2 : Développer l'accueil en langue basque

- **Etoffer l'accueil en Euskara.**
- **Développer les opportunités de formation des professionnels en langue basque.**

Déclinaisons opérationnelles et calendrier

- Mettre en place un groupe de travail en lien avec le plan Euskara 2 autour des actions de sensibilisation/promotion de la langue basque **dès 2023**.
- Développer des actions bascophones au sein des crèches municipales **dès 2023**.
- Soutenir les projets de création privés/associatifs en accueil bilingue ou immersif (Charte d'engagement) **dès 2023**.
- Elaborer des outils de pilotage et de suivi des demandes d'accueil en langue basque (de la pré-inscription à l'entrée à l'école) **dès 2024**.
- Etoffer les propositions de formation pour rendre plus accessible l'apprentissage de l'euskara aux professionnels en poste et créer des partenariats avec des centres de formation Petite enfance **dès 2024**.
- Valoriser les compétences linguistiques des assistantes maternelles en proposant un module de formation certifiant en langue basque **dès 2024**.

Partenaires

- Ville de Bayonne
- Conseil Départemental 64 - PMI et Modes d'accueil
- CAF 64 ; MSA 64
- CAPB ; OPLB
- EAJE présents sur la ville adhérant à la Commission d'Admission Unique (CAU)
- RPE
- AM référentes ; AM ; MAM
- Région Nouvelle Aquitaine
- Partenaires de l'Emploi
- Centre de formation AEK ; GRETA...
- Associations compétentes (Uda Leku, Euskal Babel...)
- Porteurs de projets privés et associatifs.

Coût estimé pour la Ville: 39 000 € soit 13 000 €/an.

Axe 1 : Une offre d'accueil adaptée aux enjeux actuels

Fiche Action 3 : Porter la transition écologique, solidaire et citoyenne

- **Intensifier la sensibilisation dès la petite enfance des professionnels et des familles aux enjeux du développement durable.**
- **Faciliter l'accès des tout-petits à la nature, à l'éducation artistique et culturelle, à la santé, aux liens sociaux et intergénérationnels.**

Déclinaisons opérationnelles et calendrier

- Pour les professionnels : encourager le développement des bonnes pratiques au sein des établissements d'accueil telles que le tri sélectif, l'usage de produits d'entretien adaptés, les économies d'énergie ; mise en place d'actions de prévention de santé publique et de projets intergénérationnels portés par les directeurs de crèche **dès 2023**.
- Pour les enfants accueillis et les familles : conduire des actions de sensibilisation sur l'équilibre alimentaire en lien avec l'atelier Santé Ville et le prestataire de restauration scolaire, sur le réemploi des jouets, sur la biodiversité en participant au développement des jardins - potagers partagés, sur la santé **dès 2024**.
- Pour les porteurs de projet : au travers de la Charte d'engagement **dès 2023**.
- Ouvrir les cours de récréation des écoles publiques aux structures petite enfance et assistantes maternelles durant les vacances scolaires **dès 2024**.
- Proposer des ateliers de découvertes artistiques, culturelles et naturelles.

Partenaires

- Ville de Bayonne
- Education nationale
- CAF 64 ; MSA 64
- EAJE présents sur la ville adhérant à la Commission d'Admission Unique (CAU)
- RPE
- AM référentes, AM, MAM
- LAEP
- ESCM, MVC, ASV CCAS
- Comité de pilotage Cité Educative
- SCIC Eole
- IREPS
- Partenaires œuvrant dans le champ du développement durable
- Porteurs de projets privés et associatifs.

Coût estimé pour la Ville: 38 800 € soit environ 12 950 €/an

Axe 1 : Une offre d'accueil adaptée aux enjeux actuels

Fiche Action 4 : Préparer l'entrée à l'école

- **Renforcer la continuité éducative entre les lieux d'accueil et les écoles maternelles.**

Déclinaisons opérationnelles et calendrier

- Mener des actions concertées avec l'Education Nationale, le Relais Petite Enfance, les assistantes maternelles référentes et les crèches municipales autour de l'entrée à l'école maternelle : visites, rencontres, journées découverte **dès 2024**.
- Promouvoir les actions menées dans le cadre du Programme de Réussite Educative à l'attention des 0/3 ans **dès 2023**.
- Organiser une réunion thématique dans les crèches avec les familles en amont de la campagne d'inscription scolaire **dès 2023**.
- Proposer des temps de formation communs pour les personnels des crèches et des écoles **dès 2024**.
- Instaurer des temps d'échanges entre professionnels petite enfance et personnels des écoles autour de situations particulières pour garantir la continuité d'accueil **dès 2024**.
- Faire de l'ESCM et des MVC des lieux ressources pour favoriser les passerelles entre les enfants accueillis chez les assistantes maternelles et les écoles de secteur **dès 2025**.

Partenaires

- Ville de Bayonne
- Conseil Départemental 64
- CAF 64 ; MSA 64
- Education Nationale
- EAJE présents sur la ville adhérant à la Commission d'Admission Unique (CAU)
- CAPB/OPLB
- Relais Petite Enfance
- Assistantes maternelles référentes, AM, MAM
- LAEP
- ESCM, MVC, Ludothèque du patronage laïque des petits bayonnais.

Coût estimé pour la Ville: Pas de charge supplémentaire pour la Ville, valorisation de postes déjà existants

Axe 2 : Un accueil individuel en mutation

Fiche Action 5 : Intensifier l'action du Relais Petite Enfance

- **Accompagner l'évolution du RAM/RUPE vers le RPE.**
- **Simplifier les démarches des familles.**
- **Améliorer la connaissance du Relais Petite Enfance et de l'offre des différents modes d'accueil par les parents les professionnels.**

Déclinaisons opérationnelles et calendrier

- Redéfinir le mode de gestion, l'organisation et le fonctionnement du Relais Petite Enfance **dès 2024.**
- Etudier les modalités de saisie des demandes de pré-inscription en ligne par l'extension du logiciel Concerto **dès 2025.**
- Organiser des temps d'information collectifs aux familles sur les différents modes d'accueil **dès 2024.**
- Réaliser des vidéos de présentation des modes d'accueil **dès 2023.**
- Définir une stratégie de communication efficace du RPE (supports, diffusion, signalétique, accessibilité) **dès 2023.**

Partenaires

- Ville de Bayonne
- Conseil Départemental 64 - PMI
- CAF 64 ; MSA 64
- Céleste, RPE
- EAJE présents sur la ville adhérent à la Commission d'Admission Unique (CAU)
- Assistantes maternelles référentes, AM, MAM
- LAEP
- ESCM, MVC
- Centre hospitalier, maternités et acteurs médico-sociaux.

Coût estimé pour la Ville: 10 000 € soit environ 3 350 €/an

Axe 2 : Un accueil individuel en mutation

Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20230209-23_05841-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de publication : 14/02/2023

Fiche Action 6 : Valoriser l'accueil individuel

- Améliorer l'attractivité du métier d'assistante maternelle.
- Favoriser le recours des familles à l'accueil individuel.
- Accompagner le développement des MAM et autres offres innovantes.

Déclinaisons opérationnelles et calendrier

- En lien avec le département, renforcer les sessions d'information sur le métier d'assistante maternelle dans les centres de formation, faire intervenir des professionnelles pour présenter le métier **dès 2023**.
- Développer un partenariat entre le Relais Petite Enfance et les fédérations des particuliers employeurs pour améliorer l'accompagnement des familles sur la contractualisation avec les assistantes maternelles **dès 2024**.
- Réaliser des vidéos de présentation de l'accueil individuel et les diffuser sur le site internet de la Ville **dès 2023**.
- Organiser des ateliers d'accompagnement dédiés aux professionnelles des Maisons d'Assistants Maternelles qui adhèreraient au dispositif Commission d'Attribution Unique et leur proposer une aide à la gestion par des outils ressources **dès 2024**.
- Soutenir et accompagner les projets d'expérimentation **dès 2025**.

Partenaires

- Ville de Bayonne
- Conseil Départemental 64 - PMI et Modes d'accueil
- CAF 64 ; MSA 64
- RPE
- Céleste
- Centre de formation AEK ; GRETA ...
- EAJE présents sur la ville adhérent à la Commission d'Admission Unique (CAU)
- AM référentes ; AM ; MAM
- Lycées Saint-Joseph, Paul Bert, Stella Maris
- Fédération des particuliers employeurs
- Association Info Droits

Coût estimé pour la Ville: 4 000 € soit 1 350 €/an.

Axe 2 : Un accueil individuel en mutation

Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20230209-23_05841-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de dépôt en préfecture : 14/02/2023

Fiche Action 7 : Poursuivre la professionnalisation des assistantes maternelles

- Renforcer l'accompagnement professionnel des assistantes maternelles.
- Améliorer l'accès à la formation des assistantes maternelles.
- Renforcer la communauté professionnelle des assistantes maternelles.

Déclinaisons opérationnelles et calendrier

- Développer les ateliers collectifs au Relais Petite Enfance centrés sur l'accompagnement à la parentalité **dès 2024**.
- Poursuivre les échanges de pratiques entre professionnels d'accueil collectif et individuel en développant des ateliers mixtes **dès 2023**.
- Valoriser les temps de formation des assistantes maternelles en les intégrant au contrat d'accueil signé avec les familles **dès 2023**.
- Mettre à disposition un catalogue varié d'offre de formation **dès 2024**.
- Sensibiliser les assistantes maternelles aux différentes approches pédagogiques, à la santé et à la prévention **dès 2023**.
- Définir de nouvelles modalités de partenariat entre la Ville et les assistantes maternelles référentes de quartier et formaliser leur rôle et leurs missions.

Partenaires

- Ville de Bayonne
- Conseil Départemental 64 - PMI et Modes d'accueil
- CAF 64 ; REAAP ; MSA 64
- RPE
- Céleste
- EAJE présents sur la ville adhérent à la Commission d'Admission Unique (CAU)
- AM référentes ; AM ; MAM
- CAPB
- Région
- Organismes de formation.

Coût estimé pour la Ville: 6 800 € soit environ 2 270 €/an.

Axe 3 : Un accompagnement destiné aux familles à besoins spécifiques

Accusé de réception en préfecture
06/04/2023 à 12:28:00 - 23-2584 - DE
Direction départementale de la cohésion
Date de réception préfecture : 14/02/2023

Fiche Action 8 : Favoriser l'accueil inclusif

- **Faciliter l'accès à l'accueil collectif et individuel pour les parents d'enfants en situation de handicap, porteurs d'une affection chronique ou nécessitant des soins et une attention particulière.**
- **Encourager les dynamiques inclusives en améliorant la formation des professionnels.**
- **Développer des solutions de répit pour les parents concernés par le handicap.**

Déclinaisons opérationnelles et calendrier

- Créer une commission technique pour l'orientation des demandes d'accueil et l'accompagnement des familles **dès 2023**.
- Favoriser les temps d'échanges de pratiques et les formations des professionnels petite enfance par des acteurs confirmés sur les questions d'inclusion **dès 2023**.
- Organiser des temps de répit parentaux type « accueil éphémère » au sein de l'ESCM et des MVC et animer des ateliers de soutien à la parentalité **dès 2025**.

Partenaires

- Ville de Bayonne
- Conseil Départemental 64 - PMI
- CAF 64 ; MSA 64
- CPAM 64
- EAJE présents sur la ville adhérent à la Commission d'Admission Unique (CAU)
- Assistantes maternelles référentes, AM, MAM
- ESCM, MVC
- ARS
- Centre hospitalier et maternités
- Acteurs de terrain reconnus et qualifiés (Arche de Noé, SESSAD Crystalide, plateforme PCO, CMPP, CAMSP, association Elgarekin ...).

Coût estimé pour la Ville: 5 400 € soit 1 800 €/an

Axe 3 : Un accompagnement destiné aux familles à besoins spécifiques

Accusé de réception en préfecture
04-216401026/20230209-23-05811-DE
Date de dépôt en préfecture : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

Fiche Action 9 : Soutenir l'insertion professionnelle

- Favoriser l'émergence de dispositifs d'accompagnement des familles en insertion socio-professionnelle dans les modes d'accueil existants.
- Expérimenter une solution de type accueil éphémère au sein de l'ESCM et des MVC.

Déclinaisons opérationnelles et calendrier

- Mener une réflexion sur l'opportunité de créer des places à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) au regard des besoins et caractéristiques socio-professionnelles des habitants **dès 2024**.
- En collaboration avec la CAF, étudier la faisabilité de déployer le dispositif AVIP sur le mode d'accueil individuel ; référencer les assistantes maternelles volontaires et établir une tarification adaptée **dès 2025**.
- Organiser des temps de répit parentaux type « accueil éphémère » au sein de l'ESCM et des MVC et animer des ateliers de soutien à la parentalité **dès 2025**.

Partenaires

- Ville de Bayonne
- Conseil Départemental 64 - PMI
- CAF 64 ; MSA 64
- Région
- EAJE présents sur la ville adhérent à la Commission d'Admission Unique (CAU)
- Assistantes maternelles référentes, AM, MAM
- LAEP
- ESCM, MVC, CCAS
- Pôle Emploi, mission locale
- Horizon
- Tout autre acteur du champ de l'insertion sociale et professionnelle.

Coût estimé pour la Ville: à déterminer

Axe 3 : Un accompagnement destiné aux familles à besoins spécifiques

Fiche Action 10 : Soutenir la fonction parentale

- Informer et orienter les familles concernant les possibilités d'accompagnement.
- Développer l'offre de soutien à la parentalité.

Déclinaisons opérationnelles et calendrier

- Créer un livret répertoire des structures agissant sur le champ de la parentalité à Bayonne et le remettre lors de chaque rendez-vous de pré-inscription auprès du RPE. Développer une carte interactive sur le site de la Ville **dès 2024**.
- Créer un nouveau lieu d'accueil enfants/parents municipal dans le cadre du label d'excellence Cité Educative **dès 2023**.
- Assurer la cohérence et la coordination des actions en faveur du soutien à la parentalité menées par les différents LAEP de Bayonne **dès 2023**.
- Soutenir les initiatives privées/associatives de développement de lieux ressources à destination des familles **dès 2023**.
- Faire évoluer la Semaine de la petite enfance en un évènement plus global et plus fédérateur à l'échelle de la Ville : proposer une semaine commune petite enfance, enfance, éducation, familles **dès 2023**.

Partenaires

- Ville de Bayonne
- Conseil Départemental 64 - PMI
- CAF 64 ; MSA 64
- REAAP-Parcours Naissance
- Comité de pilotage de la Cité Educative de Bayonne
- EAJE présents sur la ville adhérent à la Commission d'Admission Unique (CAU)
- Assistantes maternelles référentes, AM, MAM
- CPAM 64
- ESCM, MVC, ASV CCAS
- LAEP
- Acteurs associatifs œuvrant dans le champ de la parentalité.

Coût estimé pour la Ville: 2 000 € soit environ 670 €/an

Troisième partie

Gouvernance

Pilotage et animation de la dynamique partenariale

COMITE DE PILOTAGE



Suivre, orienter et évaluer la mise en œuvre du schéma directeur.
Valider le rapport annuel d'activités.

REUNIONS PARTENARIALES



Consolider la dynamique partenariale autour du thème fondateur : la charte de la petite enfance et du soutien à la parentalité.

COMMISSION D'ATTRIBUTION
UNIQUE



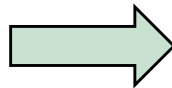
Piloter l'attribution des places d'accueil dans le respect des critères sur la base des propositions émises en comité technique et en instance de concertation.

INSTANCE DE
CONCERTATION
VULNERABILITE

Chargées d'étudier les demandes et d'orienter les familles à besoins particuliers

INSTANCE DE
CONCERTATION
HANDICAP

COMMISSION GESTION DE
PROJETS



Emettre un avis sur tout projet de développement.
Assurer la cohérence territoriale de l'offre d'accueil.

Compilation et communication des données Petite Enfance et soutien à la Parentalité

OBJECTIFS : SIMPLIFIER ET GAGNER EN VISIBILITE

**DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE
2021/2022**



Etude de référence portant analyse exhaustive de l'offre d'accueil et de soutien à la parentalité dans ses volets quantitatif et qualitatif et dans une démarche de projections pluriannuelles.

**PRODUCTION ET SUIVI
REGULIER DES STATISTIQUES
ET DE L'ACTIVITE**



Création, alimentation et consolidation des bases de données.
Développement informatique nécessaire pour l'extraction des données actualisées des logiciels.

RAPPORT ANNUEL



A présenter pour validation en Comité de Pilotage Petite Enfance et soutien à la Parentalité.
Il comprendra un bilan d'activité regroupant les données du service Petite Enfance incluant le Relais Petite Enfance et des projections d'enjeux sur les années à venir.



Les principales données à compiler dans le rapport annuel portant sur l'offre d'accueil et de soutien à la parentalité en matière de petite enfance :

- Données démographiques et socio-économiques des familles du territoire
- Problématiques sociales (orientations COG et représentation des familles sur les modes d'accueil)
- Données concernant l'activité du RPE
- Données sur l'accueil collectif et l'accueil individuel (état des lieux et tendances)
- Données sur l'offre d'accueil en euskara et sur la demande des familles (recueil de données et analyses, données sur l'entrée à l'école à la sortie du mode d'accueil)
- Fréquentation des modes d'accueil et des dispositifs de soutien à la parentalité
- Participation des acteurs aux différents événements sur la petite enfance et la parentalité
- Suivi de la mise en œuvre des fiches actions du schéma directeur petite enfance
- Etc ...